



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 avril 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 136 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

## Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses de planification et appui à la Mission . . . . .	7
C. Coopération avec les organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	13
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . .	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	14
II. Ressources financières . . . . .	62
A. Vue d'ensemble . . . . .	62
B. Contributions non budgétisées . . . . .	63
C. Gains d'efficacité . . . . .	63
D. Taux de vacance de postes . . . . .	64
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	65
F. Formation . . . . .	65
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	67



---

H.	Services de détection des mines et de déminage .....	68
I.	Projets à effet rapide .....	68
III.	Analyse des variations .....	70
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	76
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/256 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et à celles du Bureau des services de contrôle interne .....	76
A.	Assemblée générale .....	76
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	83
C.	Comité des commissaires aux comptes .....	89
D.	Bureau des services de contrôle interne .....	98
Annexes		
I.	Organigrammes .....	99
II.	Information sur les financements obtenus et les activités menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies .....	105
Carte	.....	111

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10), dont le montant s'élève à 1 428 123 500 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 4 953 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 militaires, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 251 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 915 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 678 Volontaires des Nations Unies et 14 membres du personnel fourni par des gouvernements, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2009/10 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante stabilité des conditions de sécurité, composante sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, composante réforme du secteur de la sécurité, composante institutions démocratiques et droits de l'homme, et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2007/08)	Montants répartis (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	470 810,1	466 354,7	559 530,4	93 175,7	20,0
Personnel civil	215 371,3	242 827,3	272 191,9	29 364,6	12,1
Dépenses opérationnelles	385 307,4	478 494,4	591 447,3	112 952,9	23,6
<b>Montant brut</b>	<b>1 071 488,8</b>	<b>1 187 676,4</b>	<b>1 423 169,6</b>	<b>235 493,2</b>	<b>19,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	20 659,0	23 999,2	27 518,5	3 519,3	14,7
<b>Montant net</b>	<b>1 050 829,8</b>	<b>1 163 677,2</b>	<b>1 395 651,1</b>	<b>231 973,9</b>	<b>19,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 153,4	3 426,9	4 953,9	1 527,0	44,6
<b>Total</b>	<b>1 075 642,2</b>	<b>1 191 103,3</b>	<b>1 428 123,5</b>	<b>237 020,2</b>	<b>19,9</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Postes de tempo- raire <sup>c, d</sup>	Volontaires des Nations Unies <sup>d</sup>	Personnel fourni par les gouverne- ments <sup>e</sup>	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	84	35	–	3	–	<b>122</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	86	35	–	3	–	<b>124</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Stabilité des conditions de sécurité</b>										
Effectif approuvé 2008/09	–	15 098	–	750	17	6	–	1	–	<b>15 872</b>
Effectif proposé 2009/10	–	17 883	–	550	23	7	–	6	–	<b>18 469</b>
<b>Sécurité du territoire de la République démocratique du Congo</b>										
Effectif approuvé 2008/09	760	–	–	–	23	13	–	14	–	<b>810</b>
Effectif proposé 2009/10	760	–	–	–	23	13	16	14	–	<b>826</b>
<b>Réforme du secteur de la sécurité</b>										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	391	–	22	16	–	–	–	<b>429</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	391	500	23	17	–	1	14	<b>946</b>
<b>Institutions démocratiques et droits de l'homme</b>										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	216	275	77	190	–	<b>758</b>
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	202	252	96	150	–	<b>700</b>
<b>Appui</b>										
Effectif approuvé 2008/09	–	1 932	–	–	814	2 393	158	587	–	<b>5 884</b>
Effectif proposé 2009/10	–	1 932	–	–	828	2 531	14	504	–	<b>5 809</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2008/09	760	17 030	391	750	1 176	2 738	235	795	–	<b>23 875</b>
Effectif proposé 2009/10	760	19 815	391	1 050	1 185	2 855	126	678	14	<b>26 874</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>2 785</b>	<b>–</b>	<b>300</b>	<b>9</b>	<b>117</b>	<b>(109)</b>	<b>(117)</b>	<b>14</b>	<b>2 999</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Dont 176 postes de temporaire (47 agents recrutés sur le plan international, 49 agents recrutés sur le plan national et 80 Volontaires des Nations Unies) pour une durée de six mois, et deux autres temporaires (1 SGA et 1 SSG) engagés pour une période de neuf mois en vertu d'un contrat-cadre.

<sup>e</sup> Spécialistes des questions pénitentiaires qui étaient auparavant inclus dans les effectifs de la Police des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000).

2. Dans sa lettre du 31 octobre 2008 (S/2008/703), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a mentionné les ressources supplémentaires demandées pour la MONUC en raison de la crise qui persistait dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans sa résolution 1843 (2008) du 20 novembre 2008, le Conseil a décidé d'autoriser, comme l'avait recommandé le Secrétaire général dans sa lettre datée du 31 octobre 2008 (S/2008/703), une augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de 2 785 et de 300 éléments, respectivement.

3. Au vu de la résurgence de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, le Président du Conseil de sécurité a indiqué, dans la déclaration qu'il a faite le 29 octobre 2008 au nom des membres du Conseil (S/PRST/2008/40), que le Conseil soutenait sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour faciliter le dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et du Rwanda et l'invitait à charger un envoyé spécial de cette mission le plus tôt possible. Dans sa lettre du 3 novembre 2008 (S/2008/684), le Secrétaire général a indiqué son intention de nommer Olusegun Obasanjo, ancien Président du Nigéria, Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Doté d'un large mandat pour aider les gouvernements des pays de la région à faire face aux menaces que la présence et les activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo font peser sur la paix et la sécurité, l'Envoyé spécial étudierait avec les gouvernements de la région, en particulier les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, les dispositions à prendre pour instaurer la confiance mutuelle et renforcer les relations bilatérales. Il veillerait à ce que l'Organisation des Nations Unies appuie résolument la réalisation de ces objectifs et agisse en coordination avec d'autres partenaires internationaux en entreprenant les initiatives diplomatiques voulues. Conformément au mandat que lui ont confié l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs lors du sommet tenu à Nairobi le 8 novembre 2008, l'Envoyé spécial ferait office de cofacilitateur aux côtés de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie Benjamin Mkapa, au sein d'un mécanisme de facilitation et de règlement des conflits associant tous les intervenants régionaux et dirigé par le Président du Kenya, actuel Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Dans sa lettre du 5 novembre 2008 (S/2008/685), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que sa décision de nommer Olusegun Obasanjo avait été portée à l'attention des membres du Conseil, qui en avaient pris note.

4. La dernière prorogation du mandat de la MONUC a été autorisée par la résolution 1856 (2008) du 22 décembre 2008, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le déploiement de la MONUC jusqu'au 31 décembre 2009 et autorisé le maintien jusqu'à cette date d'effectifs pouvant atteindre 19 815 militaires, 760 observateurs militaires, 391 membres du personnel de police et 1 050 membres d'unités de police constituées.

5. La MONUC a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante stabilité des conditions de sécurité, composante sécurité du territoire de la République démocratique du Congo, composante réforme du secteur de la sécurité, composante institutions démocratiques et droits de l'homme, et composante appui).

7. Les réalisations escomptées correspondent aux priorités que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires internationaux ont arrêtées en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et représentent les jalons qui doivent être atteints pour que le retrait progressif de la Mission puisse commencer. Les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Le nombre de produits a été réduit : seuls sont présentés ceux dont l'exécution est déterminante pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat.

8. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2008/09, y compris les reclassements, sont analysées au titre de chacune des composantes.

9. Le quartier général de la Mission, qui se trouve à Kinshasa et comprend les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses adjoints, du commandant de la Force, du chef de la police et du Directeur de l'appui à la Mission, s'occupe de la planification à l'échelle de la Mission et des opérations centralisées qui ne peuvent pas être déléguées aux bureaux locaux, et détermine quelles ressources sont nécessaires et comment elles doivent se répartir entre les bureaux locaux. La Mission compte deux bureaux régionaux, l'un à Kinshasa (pour la région occidentale) et l'autre à Goma (pour la région orientale), qui coordonnent l'appui décentralisé à fournir aux 17 bureaux locaux et aux 5 antennes locales, ainsi qu'au quartier général à Kinshasa. Dans les bureaux, les directeurs des opérations de terrain sont chargés de fournir directement à leurs clients, dont les unités militaires et les unités de police constituées, l'appui courant dont ils ont besoin. Étant donné la dimension régionale des activités que mènent l'ONU et la communauté internationale afin d'aider le Conseil de sécurité à atteindre son objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la région, la MONUC a établi des bureaux de liaison à Kigali, Kampala et Pretoria.

10. La structure militaire de la Mission se compose d'un quartier général à Kinshasa et d'un poste de commandement avancé à Goma. La Force est déployée comme suit : dans l'ouest, une brigade de deux bataillons; dans l'est, trois brigades et deux sections formées en tout de 15 bataillons, dont 10 sont déployés dans le Kivu, où est concentré le gros des effectifs militaires. Les effectifs militaires supplémentaires (2 785 hommes) autorisés par la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité seront déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, un accent particulier étant mis sur les Kivus.

11. Des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies sont déployés partout dans le pays. La base de soutien logistique de Kinshasa fournit des services d'appui au personnel déployé à Kinshasa et dans l'ouest du pays. La plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) fournit un soutien logistique au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et au personnel des services organiques dans l'est du pays; elle assure la coordination des opérations aériennes, fournit un appui pour le transport aérien stratégique des soldats et des marchandises en route pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi qui transitent par Entebbe (BINUB), gère l'utilisation des six avions basés à Entebbe, pour lesquels elle apporte également un appui opérationnel, et organise l'achat de marchandises dans la région, ainsi que l'expédition de rations vers l'est du pays.

12. Six unités de police constituées, de 125 hommes chacune, sont déployées dans la région : trois à Kinshasa, une à Kanaga, une à Beni et une à Goma. Les effectifs supplémentaires de 300 membres d'unités de police constituées, autorisés par la résolution 1843 (2008) du Conseil, seront déployés à Bukavu, dans le Sud-Kivu, et à Bunia (district d'Ituri) dans la province orientale.

## **B. Hypothèses de planification et appui à la Mission**

13. Au cours de l'exercice 2009/10, les moyens militaires et les activités connexes de la MONUC demeureront déployés dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans le district de l'Ituri, y compris le Haut Uélé, et dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, où les problèmes de sécurité sont les plus aigus et où les dossiers à traiter concernant le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés étrangers ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais sont les plus nombreux. Tout au long de l'exercice 2009/10, la force militaire se concentrera encore plus dans ces régions en même temps que sera préparée la phase de transfert du pouvoir dans les zones mieux stabilisées et plus sûres situées dans l'ouest du pays. Les 3 085 contingents militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires qui ont été autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1843 (2008), seront déployés en nombre égal entre le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pour prêter renfort aux forces de la MONUC en place et aux forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

14. L'appui fourni par les Nations Unies pour assurer la sécurité et la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo continuera d'être axé sur la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, en association avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les cinq provinces orientales (Province orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Nord-Katanga). La Stratégie prévoit des mesures visant à stabiliser les zones dans l'est du pays, où des groupes armés sont censés se démobiliser conformément aux accords conclus dans les Actes d'engagement et au Communiqué de Nairobi, publié en novembre 2007. La Stratégie, lancée en janvier 2008, demeurera essentiellement axée sur la protection des civils grâce à l'amélioration du climat de sécurité et à l'extension de l'autorité fondamentale de l'État au moyen d'un ensemble d'initiatives intégrées sur les plans militaire, politique et humanitaire et en matière de développement. Elle continuera de combiner des éléments des cadres antérieurs, notamment les plans

d'action prioritaires du Gouvernement, le Plan d'action humanitaire de 2008 et le plan de mise en œuvre du mandat de la MONUC, de les hiérarchiser et d'en accélérer l'application. En conséquence, les bureaux de la Mission dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri seront renforcés au moyen de ressources supplémentaires qui devraient leur permettre de mettre en œuvre la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, de créer des mécanismes de règlement des conflits et de renforcement de la confiance et d'assurer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires dans l'exécution des programmes de stabilisation en prévision de la transition et du retrait de la MONUC.

15. Parallèlement, la MONUC continuera d'apporter un soutien accru aux FARDC en matière de formation, de contrôle et de soutien logistique pour les opérations conjointes. La fourniture d'une assistance aux FARDC pour les opérations en cours est censée être un premier pas devant déboucher sur des initiatives plus larges de réforme du secteur de la sécurité. Cette assistance vise deux objectifs principaux : lutter contre les menaces externes (groupes armés étrangers) grâce à la réalisation d'opérations conjointes et d'activités de mentorat et de surveillance des FARDC; et combattre les menaces internes (groupes armés internes) grâce à un appui aux processus de dégageant, de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de brassage. Les moyens militaires et les activités connexes étant concentrés dans le district de l'Ituri et les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la MONUC conservera un poste de commandement avancé à Goma ainsi que la base d'opérations avancée créée à Dungu dans l'extrême nord-est pour appuyer les opérations des FARDC.

16. La Mission continuera aussi de s'attacher à renforcer le processus démocratique en offrant au Gouvernement et au Parlement de la République démocratique du Congo et aux autorités provinciales et sous-provinciales (au niveau territorial et à celui des districts) des conseils de caractère politique, en particulier sur le rôle de sensibilisation, d'assistance technique et de coordination qui leur incombe à l'égard de la communauté des donateurs internationaux dans des domaines intersectoriels ayant une incidence sur le processus de démocratisation, notamment le renforcement du rôle de la société civile et d'une bonne gouvernance.

17. Dans le projet de budget pour 2009/10, des ressources sont demandées pour l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, qui travaillera en étroite coordination avec le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo en vue d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour promouvoir la normalisation totale des relations entre les pays de la région, en particulier pour faciliter le dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et le Rwanda, aider les gouvernements de la sous-région à lutter contre les menaces pour la paix et la sécurité que représentent le maintien de groupes armés et leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo et à établir des contacts directs avec les parties au processus politiques dans les Kivus.

18. Au cours de l'exercice 2009/10, la MONUC continuera d'apporter une assistance lors de la préparation et de la tenue des élections locales au suffrage indirect, notamment pour la mise à jour des listes électorales, l'enregistrement des candidats et les préparatifs en vue du scrutin et des opérations de dépouillement. Elle fournira aussi une aide pour l'exécution des activités postélectorales, dont le



dépouillement, le décompte des voix et la présentation des résultats définitifs, le règlement des contestations du processus électoral, l'annonce des résultats et la collecte du matériel électoral. La MONUC offrira aussi son concours lors de l'étape ultérieure du processus électoral local, à savoir les élections au suffrage indirect, qui doivent avoir lieu en mars 2010. La fourniture d'une assistance à la Commission électorale indépendante facilitera la transition de l'actuel organe temporaire à l'organe chargé de l'administration des élections, à savoir la Commission électorale nationale indépendante.

19. Les structures de la MONUC sont appelées à évoluer. La taille de la Mission sera réduite dans certaines provinces occidentales à mesure que seront menées à bien les tâches qui lui ont été confiées, notamment, l'appui aux élections locales, et que seront réunies les conditions d'un retrait progressif et de la transition vers des arrangements après les opérations de maintien et de consolidation de la paix.

20. Compte tenu de l'importance accrue accordée à la réforme du secteur de la sécurité dans la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité a été créé au cours de l'exercice 2008/09 dans le but d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo, agissant en coopération avec des partenaires internationaux et des partenaires des Nations Unies, à créer les conditions préalables nécessaires à un processus de réforme globale du secteur de la sécurité. Au cours de l'exercice 2009/10, les grandes priorités seront les suivantes : continuer d'appuyer les efforts faits par les partenaires internationaux pour apporter au Gouvernement une aide lors du processus initial de planification de la réforme du secteur de la sécurité; fournir, sur demande, des conseils techniques pour l'élaboration de stratégies nationales de réforme du secteur de la défense; renforcer les capacités de la Police nationale congolaise (PNC) et des organismes connexes responsables du maintien de l'ordre au moyen d'activités d'assistance technique, de formation et de mentorat; et fournir au Gouvernement des conseils sur le renforcement des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire, plus particulièrement dans le domaine de la justice militaire. En outre, compte tenu de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, la MONUC participera à la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits armés, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des groupes vulnérables tels que les personnes déplacées, les réfugiés et les mineurs contre les menaces ou les actes de violence sexuelle.

21. Le Conseil de sécurité ayant de nouveau mis l'accent, dans sa résolution 1856 (2008), sur l'exploitation illégale des ressources naturelles par des groupes armés et par leurs complices, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, agissant en coopération avec le quartier général de la Force, aidera le Gouvernement de la République démocratique du Congo à décourager cette exploitation en multipliant le nombre d'inspections à l'improviste de marchandises dans les aéroports, les ports et les points de passage des frontières.

22. Le Secrétaire général a récemment nommé son Représentant spécial adjoint pour l'état de droit à la MONUC qui succédera au Représentant spécial adjoint principal, initiative motivée par l'importance récemment accordée à la nécessité d'appuyer une réforme globale du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo et de suivre ce processus. À la suite de cette nomination et de l'arrivée du Représentant spécial adjoint pour l'état de droit en octobre 2008, les hauts responsables de la MONUC ont entrepris un examen de la structure de la

Mission et décidé de revoir l'attribution des responsabilités et de répartir les tâches entre les deux représentants spéciaux adjoints selon une approche thématique.

23. Les Sections des questions de parité entre les sexes et de la protection de l'enfance, qui relevaient jusque-là du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires) ont été placées sous la responsabilité du nouveau Représentant spécial adjoint (état de droit), les fonctions de ces deux sections ayant un lien thématique avec l'état de droit et les activités en matière de police et de droits de l'homme. Quant à la Section du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation/de désarmement, de démobilisation et de réintégration et au Groupe des projets à effet rapide, ils relèvent désormais du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires), les activités respectives étant coordonnées avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre d'une approche stratégique commune et d'un concept intégré sous la direction du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires). En outre, dans le cadre de la restructuration des services organiques, la Division des affaires politiques et le Bureau de l'information relèvent directement du Représentant spécial. Étant chargée de suivre de près les faits nouveaux et les aspects politiques, ce qui suppose une intervention et une coordination constantes et rapides avec le chef de la Mission, la Division des affaires politiques fera directement rapport au Représentant spécial. De plus, puisque le Bureau de l'information suit aussi l'évolution de la situation politique et communique au public la vision du chef de la Mission, il a été décidé de placer ce bureau sous la responsabilité du Représentant spécial.

24. Dans sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de présenter des recommandations sur le transfert progressif de la MONUC à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux des responsabilités visées au paragraphe 4 de la résolution concernant l'ouest du pays. Le Secrétaire général a donc présenté des recommandations dans ce sens dans le vingt-septième rapport sur la MONUC qu'il a soumis au Conseil de sécurité (S/2009/160). Certains remaniements recommandés prendront peut-être effet pendant l'exercice 2009/10, mais les incidences de ce transfert ne pourront être pleinement décrites que dans le projet de budget pour le prochain exercice.

25. La Division de l'appui à la Mission continuera de fournir des services logistiques et administratifs au personnel civil et militaire et aux membres de la police, notamment pour l'inspection et la vérification du matériel appartenant aux contingents, les mouvements de troupes dans le cadre de missions de sécurité et la livraison de rations, de carburant et d'eau. En outre, une assistance sera fournie aux FARDC pour la réalisation d'opérations conjointes et la formation. Comme la République démocratique du Congo est un pays très vaste doté d'une infrastructure routière insuffisante dans les zones critiques où se déroulent les opérations de la Mission, le transport des troupes, du matériel et du personnel civil continuera d'être assuré essentiellement par avion. La Mission s'efforcera de recourir davantage à d'autres moyens de transport du matériel et des stratégies axées sur les transports terrestres et fluviaux seront élaborées au cours de l'exercice 2009/10 pour réduire le plus possible les risques associés à un trafic aérien intense; ces stratégies permettraient peut-être aussi à terme de réaliser de nouvelles économies dans le domaine des transports.

26. Le Conseil de sécurité ayant approuvé l'adjonction temporaire aux effectifs autorisés de la MONUC de 3 085 militaires et membres de la police, y compris 20 moyens aériens supplémentaires pour permettre l'exécution des nouvelles tâches, un léger accroissement des effectifs civils (15 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 130 postes d'agent recruté sur le plan national et 23 Volontaires des Nations Unies) est proposé pour renforcer les services d'appui civils intégrés et assurer ainsi la fourniture d'une assistance suffisante aux troupes et membres des unités de police constituées supplémentaires.

27. La Mission propose aussi d'apporter plusieurs améliorations au service des achats en actualisant les directives, le but étant de renforcer les mécanismes de contrôle interne, de faciliter la planification des achats, de répondre rapidement aux demandes d'information des parties intéressées, d'améliorer le traitement des commandes et des délais de livraison. Il est également proposé de créer sur le site Web de la Mission un lien qui permettrait de consulter la documentation requise pour la passation des marchés, tels que les manifestations d'intérêt, les appels d'offres et l'enregistrement des fournisseurs.

28. Les services concernant l'élimination des déchets, la passation par pertes et profits de matériel et le niveau des stocks d'actifs détenus seront encore améliorés grâce aux incinérateurs de déchets qu'il est prévu d'installer pour éliminer certains types de déchets sur place au lieu d'avoir à les transporter dans un incinérateur à Bunia ou d'externaliser ce service auprès d'entreprises locales qui coûtent cher.

29. Le Conseil de sécurité ayant demandé dans sa résolution 1856 (2008) que les responsabilités soient transférées au Gouvernement dans l'ouest du pays, la mission d'évaluation technique a recommandé à l'équipe de pays des Nations Unies et à la MONUC d'élaborer une stratégie commune des Nations Unies pour assurer une transition sans heurt des opérations de maintien de la paix aux activités de consolidation de la paix et de développement. Conformément aux directives du Siège applicables à ces initiatives, il est proposé que la stratégie commune revête la forme d'un cadre stratégique intégré, opération qui nécessitera le concours des sections compétentes du Siège. Afin d'éviter une multiplication des cadres de planification, il a été proposé que la stratégie intégrée s'inspire des cadres stratégiques existants, du plan de mise en œuvre du mandat de la MONUC et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'équipe de pays des Nations Unies en les simplifiant, et soit pleinement conforme au programme d'action prioritaire du Gouvernement.

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 font apparaître une augmentation de 19,8 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui est principalement imputable : a) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des contingents militaires du fait de l'adjonction temporaire de 2 785 soldats au maximum aux effectifs militaires autorisés de la MONUC ainsi que du fret et du déploiement de matériel connexe appartenant aux contingents et de la hausse du coût des rations; b) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures, résultant de l'achat de locaux préfabriqués en dur et de modules à parois souples, de groupes électrogènes, de matériel de purification de l'eau, de réservoirs de carburants et de pompes ainsi que d'autres matériels, au titre de la location de locaux, des fournitures de défense des périmètres, des carburants et lubrifiants et du soutien logistique autonome à fournir aux 3 085 militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires, de l'aménagement des

locaux préfabriqués récemment achetés et de la remise en état et de l'entretien des aérodromes qui permettront d'améliorer la sécurité aérienne et d'accueillir de plus gros avions, de la hausse du prix moyen du carburant diesel, qui est passé de 0,95 dollar le litre en 2008/09 à 1,05 dollar le litre en 2009/10 et de la location de locaux, des services collectifs de distribution, des travaux d'aménagement et de rénovation, des services de sécurité et des fournitures et services d'entretien pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs; c) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des transports aériens du fait de l'achat de 2 nouveaux avions Hercules C-130 et de 18 hélicoptères MI-17 destinés aux 3 085 militaires et membres des unités de police constituées, et au coût de 147 heures de vol pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, montant qui sera compensé en partie par l'exclusion d'appareils spécialement réservés à l'organisation des élections locales au suffrage direct (29 hélicoptères et 6 avions); d) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, du fait de la création de 130 nouveaux postes proposée pour faire face à l'accroissement temporaire des effectifs militaires et du personnel des unités de police constituées, de la révision des barèmes des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, de la modification de la base de calcul du barème moyen des traitements (qui passera de G-3 (échelon IV) en 2008/09 à G-3 (échelon VII) en 2009/10 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de ANA-I en 2008/09 à ANA-II en 2009/10 pour les administrateurs recrutés sur le plan national), résultat d'un examen approfondi de la nécessité de faire correspondre les classes des postes avec les fonctions qui leur sont attachées, de la conversion du statut contractuel du personnel recruté sur le plan national de la série 300 à la série 100; e) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des transports terrestres, essentiellement en raison du remplacement de 259 véhicules de types divers conformément aux critères relatifs à la durée d'utilisation normale, de l'achat de 140 nouveaux véhicules légers et lourds, dont 83 destinés aux 3 085 militaires et membres des unités de police constituées, et 48 véhicules de réserve conformément aux directives en vigueur dans ce domaine, d'une hausse du coût moyen du carburant diesel, qui passera de 0,95 dollar le litre en 2008/09 à 1,05 dollar le litre en 2009/10, et de la fourniture de carburants pour les opérations et les activités de formation communes avec les FARDC (443 200 dollars en 2009/10 contre 148 600 dollars en 2008/09); f) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, en date du 24 décembre 2008, accroissement qui sera compensé en partie par la suppression des crédits demandés au titre de l'indemnité de subsistance (missions); g) à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des fournitures, services et matériels divers, du fait de la distribution de rations à 19 920 membres des FARDC pendant huit mois pour les opérations conjointes et à 16 800 membres des FARDC pendant quatre mois pour la formation, conformément à la résolution 1794 (2007) du Conseil de sécurité. L'accroissement des ressources nécessaires est compensé en partie par : a) une réduction des montants demandés au titre des Volontaires des Nations Unies du fait de la suppression de 152 postes, dont 110 étaient affectés à l'organisation des élections locales; b) une réduction des ressources prévues au titre des services médicaux du fait de la diminution du montant demandé à ce titre, compte tenu des dépenses effectivement engagées ces

dernières années; et c) une baisse des ressources supplémentaires nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du fait de la suppression de l'indemnité de subsistance (missions) du personnel recruté sur le plan international, de l'exclusion de 42 postes d'agent du Service mobile approuvés pour une période de six mois en 2008/09 pour faciliter l'organisation des élections locales et de l'abolition de 17 postes (6 P-4 et 11 P-3) au sein de la Division de l'assistance électorale.

31. En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, 182 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan international approuvés pour l'exercice 2008/09 ont été convertis dans le projet de budget pour 2009/10 en postes d'agent du Service mobile, sans modification des fonctions qui s'y attachent.

### **C. Coopération avec les organismes des Nations Unies au niveau régional**

32. L'instauration d'un climat de sécurité stable en République démocratique du Congo a d'importantes répercussions au niveau régional. À cet égard, la MONUC conservera des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala, et a créé une entité expressément chargée des relations régionales au sein de la Division des affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera d'encourager la tenue de rencontres périodiques avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des environs, ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine et au Burundi. En outre, la Mission, agissant de concert avec les autres signataires, facilitera et suivra la mise en œuvre des dispositions du Communiqué de Nairobi, en date du 9 novembre 2007. Elle continuera de prendre des initiatives pour encourager l'utilisation de la plate-forme logistique d'Entebbe pour d'autres opérations des Nations Unies dans la région.

### **D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

33. La Cellule de planification stratégique a été créée en 2008/09 dans le cadre du processus de planification des missions intégrées, dans le but d'intensifier, en collaboration avec le Bureau intégré, la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'établissement et la gestion du plan de mise en œuvre du mandat de la MONUC, la mise en place et le suivi du système d'analyse comparative compte tenu de la réduction à terme des effectifs de la Mission, de la transition et du transfert de ses responsabilités après son départ à une entité en République démocratique du Congo. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour améliorer l'intégration dans des domaines tels que : a) la stratégie des Nations Unies pour l'appui à la sécurité et la stabilisation, qui est mise en œuvre conjointement par la MONUC et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; b) la protection des civils, domaine dans lequel des équipes de protection mixtes créées au sein de la MONUC travailleraient en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; et c) la logistique, pour laquelle un chargé de liaison, financé par le Programme alimentaire mondial, est affecté au bureau de la MONUC chargé des réservations pour permettre au personnel des Nations Unies d'utiliser plus aisément les appareils de la MONUC.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

### Direction exécutive et administration

34. La direction exécutive et l'administration de la Mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

#### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>					Service de sécurité
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général<sup>c</sup> et bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général</b>											
Effectif approuvé 2008/09	3	3	17	16	5	8	–	52	30	3	85
Effectif proposé 2009/10	3	3	17	18	13	–	–	54	30	3	87
<b>Variation nette</b>	–	–	–	2	8	(8)	–	2	–	–	2
<b>Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	4	12	–	8	8	–	32	5	–	37
Effectif proposé 2009/10	–	4	12	–	16	–	–	32	5	–	37
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	8	(8)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>											
Effectif approuvé 2008/09	3	7	29	16	13	16	–	84	35	3	122
Effectif proposé 2009/10	3	7	29	18	29	–	–	86	35	3	124
<b>Variation nette</b>	–	–	–	2	16	(16)	–	2	–	–	2

<sup>a</sup> En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan international qui ont été approuvés ont été convertis en postes d'agent du Service mobile, sans modification des fonctions qui s'y attachent.

<sup>b</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Comprend le Groupe du Protocole, la Section des affaires juridiques, le Groupe des projets à effet rapide, la Cellule d'analyse conjointe et le Centre d'opérations conjoint.

### Cellule d'analyse conjointe de la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

35. Il est proposé que deux postes d'analyste de l'information (P-3) soient créés pour renforcer les capacités de contrôle et d'inspection de la Cellule, assurer ainsi l'application de l'embargo sur les armements et décourager l'exploitation illicite des ressources naturelles.

36. Le Conseil de sécurité ayant de nouveau mis l'accent sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans sa résolution 1856 (2008), la Cellule d'analyse conjointe de la Mission aiderait le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en coopération avec le quartier général de la Force, à exécuter les tâches prescrites en multipliant le nombre d'inspections à

l'improviste des marchandises dans les aéroports, les ports et aux points de passage des frontières. Un certain nombre d'observateurs militaires collaboreraient étroitement avec la Cellule et surveilleraient les points d'entrée et de sortie dans les Kivus et dans l'Ituri. L'un des analystes de l'information serait affecté à Goma pour couvrir le Nord-Kivu et l'Ituri et l'autre à Bukavu pour couvrir le Sud-Kivu et le nord du Katanga. Les titulaires superviseraient et contrôlèrent l'exécution des tâches à accomplir; coordonneraient une inspection d'aéroport par mois dans les Kivus; analyseraient les éléments d'information recueillis lors des inspections; définiraient les caractéristiques du trafic illégal des ressources naturelles et identifieraient les auteurs du pillage de ces ressources. Ils s'emploieraient aussi à enregistrer les armes qui ont été remises par les ex-combattants. Les données ainsi enregistrées seraient centralisées, serviraient à analyser et déterminer l'origine des armes et seraient communiquées au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1807 (2008).

37. Pour assurer le suivi des inspections et analyser les données recueillies, une coordination et une participation aux niveaux national et provincial seraient nécessaires, en concertation étroite avec les entités étatiques. Les analystes de l'information assureraient la liaison non seulement avec les observateurs militaires mais aussi avec divers services organiques de la Mission, le Groupe d'experts, les ambassades, les sociétés minières et les interlocuteurs congolais, tels que les organismes chargés du maintien de l'ordre, les autorités aéroportuaires, les responsables des contrôles frontaliers, le personnel militaire, les Ministères de l'intérieur et de la sécurité et les services du renseignement pour tout ce qui a trait à la planification conjointe, aux autorisations d'accès aux ports, aéroports et points de passage des frontières et les contacts avec la Chambre de commerce, le cadastre et le Ministère des mines, dans le but d'établir une typologie du commerce légal et illégal des ressources naturelles, d'identifier les auteurs du pillage de ces ressources et d'établir les itinéraires du trafic. Même si la Cellule est déjà dotée de certains moyens d'analyse de l'information, vu l'importance attachée au renforcement du rôle de la MONUC dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les nombreuses tâches déjà entreprises par le personnel en poste, il faudrait que les titulaires de ces deux nouveaux postes se concentrent sur l'est de la République démocratique du Congo.

### **Composante 1 : stabilité des conditions de sécurité**

38. La composante 1 relative à la stabilité des conditions de sécurité reflète les tâches prioritaires assignées à la Mission, à savoir assurer la protection des civils, y compris le personnel humanitaire, se trouvant sous la menace imminente de violences, en particulier de violences qui seraient le fait de l'une quelconque des parties au conflit. Comme il ressort des tableaux ci-après, les principales tâches à effectuer au cours de l'exercice 2009/10 seront les suivantes : décourager toute tentative de compromettre les processus de Goma et de Nairobi et entraver les opérations militaires de tous les groupes armés engagés dans le conflit; coordonner et appuyer des opérations conjointes avec les FARDC pour faciliter le désarmement de tous les groupes armés, congolais ou étrangers, afin de garantir leur participation aux processus de pacification qui les concernent; fournir appui et assistance au processus de pacification congolais de désarmement, démobilisation et réintégration, et identifier les groupes armés illégaux et les empêcher de bénéficier

d'un appui provenant du trafic des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, tout en collaborant étroitement avec le Gouvernement. La MONUC coopérera également avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour faciliter la fourniture d'une aide humanitaire en République démocratique du Congo et mettre en œuvre la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans cinq provinces de l'est du pays (Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu, Maniema et Katanga); cette stratégie prévoit l'application de mesures visant à stabiliser rapidement les zones de l'est où les groupes armés devraient se dissoudre conformément aux actes d'engagement, au communiqué de Nairobi et aux accords de paix conclus, le 23 mars 2009, entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et les groupes armés. La Stratégie aura pour but d'assurer la protection des civils en améliorant les conditions de sécurité et en élargissant le champ d'application des éléments de base de l'autorité de l'État par une initiative intégrée dans les domaines militaire, politique et humanitaire et dans le domaine du développement. Elle associera et hiérarchisera des éléments des cadres existants, y compris le Programme d'action prioritaire du Gouvernement et le Plan d'action humanitaire de 2008.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Amélioration de la protection des civils en République démocratique du Congo**

1.1.1 Accroissement du nombre de missions communes d'évaluation dans des zones peu sûres ou d'accès difficile (2007/08 : 583; 2008/09 : 485; 2009/10 : 534)

1.1.2 Diminution du nombre total de personnes déplacées du fait de la violence armée (2007/08 : 1 305 851; 2008/09 : 900 000; 2009/10 : 810 000)

1.1.3 Retour au pays de 50 000 des 332 500 réfugiés congolais (2007/08 : 59 318; 2008/09 : 99 318; 2009/10 : 149 318)

1.1.4 Réduction du nombre de civils de la population locale blessés ou tués par des mines (2007/08 : 114; 2008/09 : 105; 2009/10 : 90)

---

*Produits*

- 190 patrouilles quotidiennes effectuées par les soldats des contingents dans les zones prioritaires
- 48 bases opérationnelles de compagnie déployées dans les zones prioritaires des Nord et Sud-Kivus et de l'Ituri pour surveiller la situation et prévenir les attaques contre les civils
- Déminage d'une superficie totale de 500 000 m<sup>2</sup> du territoire de la République démocratique du Congo, en coopération avec des partenaires internationaux
- Vérification et déminage de 200 km de routes, principalement dans l'est du pays
- Sensibilisation, par les partenaires d'exécution, de 700 000 personnes, dont des personnes déplacées, des réfugiés et des collectivités locales, aux dangers que présentent les mines



*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Stabilisation des zones sensibles dans l'est de la République démocratique du Congo

1.2.1 Réduction du nombre des violations signalées du cessez-le feu prévu dans les actes d'engagement (2007/08 : 334; 2008/09 : 200; 2009/10 : 100)

1.2.2 Augmentation du nombre de représentants de l'État déployés dans des zones stabilisées dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema et le Nord-Katanga (2008/09 : 240 représentants; 2009/10: 480 représentants)

*Produits*

- 192 mois-compagnie (24 compagnies x 8 mois) d'opérations indépendantes avec 24 bataillons des FARDC contre des groupes armés nationaux
- 32 mois-compagnie (4 compagnies x 8 mois) d'opérations indépendantes contre des groupes armés nationaux
- 96 mois-compagnie (24 compagnies x 4 mois) d'entraînement sur le terrain de 24 bataillons des FARDC engagés dans des opérations conjointes
- 20 heures quotidiennes de vol dans le cadre notamment de patrouilles et d'opérations conjointes
- Conseils prodigués, dans le cadre de réunions mensuelles, aux autorités nationales et provinciales sur l'élaboration de programmes de stabilisation et le règlement des conflits dans l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga
- Remise en état, en collaboration avec des donateurs et des organismes des Nations Unies, de 15 bureaux administratifs destinés à des représentants de l'État, à l'échelon des districts, le long des axes relevant de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'Ituri, le Maniema, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Nord-Katanga
- 48 mois-unité (4 unités x 12 mois) assurés par des unités de police constituées pour des opérations conjointes avec les unités mobiles de la Police nationale congolaise, à savoir le Groupement mobile d'intervention et la Police d'intervention rapide, dans des secteurs sensibles de l'est de la République démocratique du Congo et le long des principaux axes stratégiques (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) à l'appui de l'Unité d'intervention et de l'Unité territoriale déployées par la Police nationale congolaise.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Désarmement et démobilisation des ex-combattants en République démocratique du Congo

1.3.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés ayant été démobilisés (2007/08 : 74 127; 2008/09 : 201 893; 2009/10 : 251 893)

1.3.2 Accord conclu par les signataires des actes d'engagement sur le lancement d'un processus de démobilisation

1.3.3 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés ayant été démobilisés (2007/08 : 35 814; 2008/09 : 38 314; 2009/10 : 41 291)

*Produits*

- Prestation de services de sécurité et d'un appui logistique dans le cadre des programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration (protection des points de désarmement et des camps de transit, et transport des ex-combattants vers les sites de désarmement et de transit des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et du Nord-Katanga)
- Campagne nationale d'information multimédia (notamment 24 entretiens sur Radio Okapi, 1 entretien sur le Web et 8 entretiens vidéo) visant à sensibiliser tous les groupes armés aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et à informer l'opinion publique sur la question
- 12 réunions mensuelles avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de coordonner le retrait de 2 977 enfants des groupes armés et leur transfert vers des centres de transit ou leurs communautés
- 24 réunions bihebdomadaires avec les groupes militaires et les FARDC, les autorités civiles et les dirigeants des communautés sur les moyens d'accéder aux enfants faisant partie de groupes armés et de les en retirer
- 24 réunions bihebdomadaires avec la Structure militaire intégrée, les FARDC et les autorités civiles sur la coordination, l'évaluation et l'exécution de programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration mettant particulièrement l'accent sur un programme de désarmement communautaire
- Conseils prodigués à l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration sur l'application du programme dans le cadre de 24 réunions avec le programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du PNUD
- 12 réunions de donateurs sur la mobilisation de ressources à l'appui du programme de réintégration communautaire

*Facteurs externes* : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; initiatives prises par les autorités de la République démocratique du Congo en ce qui concerne les programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration; contribution de la République démocratique du Congo et des gouvernements voisins à la réconciliation et à la stabilité politiques; prestation d'une aide humanitaire internationale; ressources fournies par les donateurs pour les programmes de stabilisation; contributions volontaires pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration; respect par toutes les parties des obligations découlant des actes d'engagement.

Tableau 2

**Ressources humaines : composante 1, stabilité des conditions de sécurité**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2008/09	<b>15 098</b>
Effectif proposé 2009/10	<b>17 883</b>
<b>Variation nette</b>	<b>2 785</b>
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2008/09	<b>750</b>
Effectif proposé 2009/10	<b>550</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(200)</b>

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>					Service de sécurité
<b>Bureau du commandant de la Force</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	2	1	–	2	1	–	7	5	–	12
Effectif proposé 2009/10	1	2	1	–	3	–	–	7	5	–	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Bureau du chef de la police</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	1	3	1	2	–	8	1	1	10
Effectif proposé 2009/10	–	1	1	3	3	2	–	8	1	1	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la stabilisation régionale</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	3	–	–	–	6	1	5	12
<b>Variation nette</b>	–	–	3	3	–	–	–	6	1	5	12
<b>Groupe de liaison pour la lutte antimines</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	1	1	–	–	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2008/09	1	3	2	4	3	4	–	17	6	1	24
Effectif proposé 2009/10	1	3	5	7	7	–	–	23	7	6	36
<b>Variation nette</b>	–	–	3	3	4	(4)	–	6	1	5	12
<b>Total (I + II + III)</b>											
Effectif approuvé 2008/09											15 872
Effectif proposé 2009/10											18 469
<b>Variation nette</b>											2 597

<sup>a</sup> En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la conversion, sans changement de fonctions, de postes approuvés d'agent des services généraux recruté sur le plan international en postes d'agent du Service mobile.

<sup>b</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

**Groupe de la stabilisation régionale**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : ajout de 5 postes provisoires*

39. Après le lancement de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo, un nouveau groupe de la stabilisation régionale a été créé en 2008/09 pour répondre aux besoins croissants de coordination dans la mise en œuvre de la Stratégie. Il a été initialement doté d'un spécialiste des affaires civiles (P-4) à Bunia et de trois spécialistes des affaires civiles (P-3) à Goma, Kindu et Kalemie, temporairement détachés par le Bureau des affaires civiles, ainsi que d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) provenant de la Section du transport.

40. Le Groupe de la stabilisation régionale qu'il est maintenant proposé d'installer à Goma ferait directement rapport au Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo, tout en maintenant une collaboration étroite avec le Bureau intégré de Kinshasa. Le Groupe coordonnerait la mise en œuvre des divers programmes et opérations de la MONUC et des partenaires des Nations Unies dans le contexte de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation, et contribuerait à l'élaboration de politiques, à la planification et à la mobilisation de ressources avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et avec les partenaires nationaux ou internationaux. Il se composerait du Chef du Groupe de la stabilisation (P-5), de deux conseillers en stabilisation (P-4), de trois spécialistes de la stabilisation (P-3), d'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de cinq spécialistes de l'appui à la stabilisation (Volontaires des Nations Unies).

41. La MONUC a entamé l'élaboration d'une stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation afin de préparer son retrait du pays. Après la signature du communiqué de Nairobi et suite à la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les Kivus de janvier 2008, la Mission a réorienté la mise au point de la stratégie de manière à y intégrer des mesures visant à stabiliser rapidement les zones de l'est du pays où les groupes armés devraient se dissoudre conformément aux dispositions des accords. Les éléments de la stratégie sont, pour la plupart, le fait de la MONUC, la gestion et la responsabilité globales de la stratégie relevant du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

42. Le Chef du Groupe de la stabilisation (P-5) serait basé à Goma et prodiguerait des conseils sur des questions essentielles pour la stabilisation dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris le renforcement de l'autorité de l'État, l'exécution de projets d'infrastructure de base (construction et remise en état des grands axes routiers et des infrastructures judiciaires, policières, administratives et pénitentiaires), le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la coordination du retour et de la réintégration, et la fourniture des services sociaux de base; il donnerait aussi des conseils sur l'orientation stratégique de l'ONU durant les phases de stabilisation et de reconstruction. Il collaborerait étroitement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les institutions financières internationales, les donateurs et les organisations non gouvernementales pour faire en sorte que le cadre stratégique du plan de stabilisation soit de haute qualité et

contienne des matrices de résultats réalistes ainsi que des matrices de suivi et d'évaluation. Il devrait également donner des conseils sur des programmes devant être entrepris par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies lors de la phase de stabilisation afin d'établir des passerelles entre les opérations humanitaires et les initiatives de développement, et veiller à ce que les programmes de base correspondent aux principaux objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et autres cadres gouvernementaux; mesurer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation par la création et la gestion d'un système efficace de surveillance, de suivi et d'évaluation des incidents, et promouvoir, en collaboration étroite avec le Bureau de l'information, une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension de la stabilisation et de la stratégie des Nations Unies en la matière par une approche globale et communautaire d'information et de sensibilisation. Enfin, il devrait représenter l'ONU dans des commissions et instances gouvernementales liées à la stabilisation et à la reconstruction, diriger une équipe de planification de mission intégrée au niveau des provinces et apporter des contributions de fond au groupe d'appui aux donateurs créé à des fins de stabilisation.

43. Il est également proposé de créer deux postes de conseiller en stabilisation (P-4), l'un à Bukavu, l'autre à Bunia. Les conseillers auraient à seconder le Chef d'équipe dans la coordination des activités quotidiennes relevant de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation; coordonner, en y participant, des missions d'évaluation et des missions sur le terrain pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de stabilisation; évaluer les besoins de planification des nouvelles interventions en matière de stabilisation, effectuer des visites de suivi régulières pour évaluer les résultats obtenus par les partenaires d'exécution et assurer la liaison avec des partenaires aux niveaux provincial et local. Ils devraient aussi participer à des activités de sensibilisation sur des questions de stabilisation, en collaboration étroite avec le Bureau de l'information; établir des rapports de planification et d'analyse sur la Stratégie; appuyer la gestion et l'organisation de réunions de coordination; et donner des conseils et un appui en matière de programmation à la Mission, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires. Le Conseiller en matière de stabilisation de Bukavu aurait à remplacer le Chef d'équipe, en son absence.

44. Il est aussi proposé de créer trois postes de spécialiste de la stabilisation (P-3), à Goma, Kindu et Kalemie. Les spécialistes auraient à seconder le Chef d'équipe dans la coordination des activités quotidiennes relevant de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation; coordonner, en y participant, des missions d'évaluation et des missions sur le terrain pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de stabilisation; évaluer les besoins de planification des nouvelles interventions en matière de stabilisation, effectuer des visites de suivi régulières pour évaluer les résultats obtenus par les partenaires d'exécution, et assurer la liaison avec des partenaires aux niveaux provincial et local. Ils devraient aussi participer à des activités de sensibilisation sur des questions de stabilisation, en collaboration étroite avec le Bureau de l'information; établir des rapports de planification et d'analyse sur la Stratégie; appuyer la gestion et l'organisation de réunions de coordination; aider à détecter et à résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent; et mettre régulièrement à jour la base de données sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

45. En outre, cinq postes provisoires de spécialiste de l'appui à la stabilisation (Volontaires des Nations Unies) sont proposés pour coordonner les activités à composantes multiples pertinentes pour l'ensemble de la Mission. Sachant que la Stratégie comprend quatre composantes (sécurité, politique, mise en place d'institutions et retour, réintégration et relèvement), les titulaires auraient à compiler, examiner et évaluer les rapports établis par chaque composante et à utiliser l'information ainsi obtenue pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie. Ils devraient aussi rédiger des rapports périodiques et spéciaux et des notes de synthèse, élaborer et actualiser des cartes, veiller à ce qu'il soit donné suite aux demandes techniques émanant des bureaux sur le terrain, répondre aux demandes d'information des hauts responsables de la Mission, suivre, analyser et rapporter les faits survenant dans les domaines de l'humanitaire, de la gestion des catastrophes ou du relèvement après catastrophe, et des situations d'urgence dans la région relevant de leur compétence, et contribuer à l'organisation de missions de suivi et de planification sur le terrain.

46. Enfin, il est proposé de créer, pour seconder le Groupe, un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), à financer en redéployant un poste existant de la Section du transport.

### **Composante 2 : sécurité du territoire de la République démocratique du Congo**

47. La composante 2 relative à la sécurité du territoire de la République démocratique du Congo porte sur les points suivants : appui au rapatriement volontaire des ex-combattants étrangers se trouvant sur le territoire congolais, assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo s'agissant de la mise en place de contrôles efficaces aux frontières, de la répression de l'exploitation illégale des ressources naturelles par les groupes armés et leurs complices et de l'application de l'embargo sur les armes mis en place par la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité et reconduit par sa résolution 1856 (2008), et appui au renforcement de la sécurité régionale. Ses grandes priorités pour l'exercice 2009/10 consisteront à mettre en œuvre les dispositions du Communiqué de Nairobi arrêtées par la République démocratique du Congo et le Rwanda, notamment le rapatriement volontaire ou la réinstallation des groupes armés étrangers encore présents sur le territoire congolais, entre autres mesures, et à faciliter, par la procédure des bons offices, la mise en place de mesures de confiance et l'amélioration des relations régionales, qui devrait culminer avec l'établissement de relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Parallèlement, la Mission devra suivre l'évolution de la situation et appuyer, si nécessaire, la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Elle devra, par ailleurs, appuyer l'action de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, chargé d'aider les gouvernements de la sous-région à régler les problèmes que posent, pour la paix et la sécurité, les activités des groupes armés encore présents dans l'est de la République démocratique du Congo, envisager, en concertation avec ces gouvernements, en particulier ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda, des moyens de créer entre eux un climat de confiance et d'améliorer leurs relations bilatérales, et coordonner les mesures prises dans ces domaines par les autres partenaires internationaux participant à l'effort diplomatique.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers présents en République démocratique du Congo

2.1.1 Augmentation du nombre cumulé d'ex-combattants étrangers rapatriés et de leurs personnes à charge (2007/08 : 16 193; 2008/09 : 22 193; 2009/10 : 26 193)

2.1.2 Augmentation du nombre cumulé d'enfants issus de groupes armés étrangers démobilisés et rapatriés (2007/08 : 66; 2008/09 : 126; 2009/10 : 186)

*Produits*

- Appui logistique au rapatriement de 4 000 ex-combattants étrangers et de leurs personnes à charge vers leur pays d'origine
- 256 mois compagnie (8 bataillons x 4 compagnies x 8 mois) d'opérations conjointes menées avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés étrangers dans le cadre de l'application du Communiqué de Nairobi
- 32 mois compagnie (4 compagnies x 8 mois) d'opérations indépendantes menées contre les groupes armés étrangers
- 4 réunions avec le Groupe de contact de la région des Grands Lacs, 6 avec les envoyés spéciaux du Groupe conjoint de suivi, 5 réunions de la Commission tripartite plus un pour assurer un appui politique, logistique et technique au processus de Nairobi
- Campagnes de sensibilisation, notamment sur le terrain, à l'intention des combattants étrangers présents en République démocratique du Congo

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des contrôles aux frontières en République démocratique du Congo afin de lutter contre le trafic d'armes et le commerce illicite des ressources naturelles

2.2.1 Augmentation du nombre de livraisons d'armes illégales interceptées par des inspecteurs de l'armement (2007/08 : 0; 2008/09 : 2; 2009/10 : 5)

2.2.2 Augmentation du nombre d'arrestations de cargaisons clandestines de ressources naturelles (2008/09 : 0; 2009/10 : 4)

*Produits*

- 4 patrouilles quotidiennes d'observateurs militaires pour surveiller les frontières avec le Rwanda et l'Ouganda
- 2 patrouilles fluviales par jour pour surveiller les frontières avec le Rwanda et l'Ouganda
- 48 stages de formation au contrôle aux frontières dispensés aux unités de la Police nationale congolaise du Bas-Congo, du Bandundu, du Kasai occidental et du Katanga
- 12 inspections inopinées d'avions, de bateaux et de camions effectuées à des points stratégiques de passage des frontières, en collaboration avec les autorités du Nord-Kivu et du Sud-Kivu
- 24 inspections menées conjointement avec les autorités nationales dans les aéroports, les ports maritimes et à d'autres points de passage des frontières

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.3 Progrès dans la mise en place de mécanismes de sécurité régionaux et dans la normalisation des relations avec les pays voisins en vue d'assurer la stabilité dans la région des Grands Lacs	2.3.1 Échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda (2008/09 : 0; 2009/10 : 3)
	2.3.2 Augmentation du nombre de sommets extraordinaires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la situation en République démocratique du Congo (2008/09 : 1; 2009/10 : 3)
	2.3.3 Aucun cas d'utilisation par des groupes armés du territoire de pays voisins comme point de départ d'opérations (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

*Produits*

- Bons offices, participation et fourniture d'un appui logistique en vue de faciliter la tenue de consultations régulières entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi sur les questions de frontières et de sécurité régionale
- 10 réunions de dialogue animées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes rebelles
- 8 séries de consultations régionales sur le règlement pacifique de la crise dans l'est de la République démocratique du Congo avec les principaux chefs d'État et d'autres personnalités de haut rang
- 4 consultations avec les donateurs et d'autres partenaires internationaux tels que le Groupe de contact, l'Union européenne, les États-Unis, les envoyés spéciaux et de hauts responsables politiques des États Membres concernés, afin de définir une stratégie concertée en vue de l'instauration d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo
- 4 réunions officielles organisées entre de hauts représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda

*Facteurs externes* : Les conditions de sécurité du territoire de la République démocratique du Congo pourront s'améliorer grâce à l'assistance et à la coopération qu'apporteront les États Membres intéressés, dans le cadre de leurs politiques et de leurs activités; la détermination des parties concernées et la volonté politique des États parties à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs contribueront à renforcer les relations régionales.

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2, sécurité du territoire de la République démocratique du Congo**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2008/09	<b>760</b>
Effectif proposé 2009/10	<b>760</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>



II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réintégration</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	6	11	5	–	–	23	13	14	50
Effectif proposé 2009/10	–	1	6	11	5	–	–	23	13	14	50
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs</b>											
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2009/10	2	–	3	3	3	–	–	11	5	–	16
<b>Variation nette</b>	2	–	3	3	3	–	–	11	5	–	16
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	6	11	5	–	–	23	13	14	50
Effectif proposé 2009/10	–	1	6	11	5	–	–	23	13	14	50
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2009/10	2	–	3	3	3	–	–	11	5	–	16
<b>Variation nette</b>	2	–	3	3	3	–	–	11	5	–	16
<b>Total général (I-II)</b>											
Effectif approuvé 2008/09											810
Effectif proposé 2009/10											826
<b>Variation nette</b>											16

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### **Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 11 postes de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 5 postes de temporaire*

48. Il est proposé de créer, à Nairobi, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de le doter de 16 postes de temporaire. Le personnel du Bureau comprendra l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint, SGA) et le Conseiller spécial principal et Chef de bureau (Sous-Secrétaire général, SSG), engagés chacun pour neuf mois en vertu d'un contrat-cadre, un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qui assumera aussi

les fonctions d'assistant spécial de l'Envoyé spécial, un chef de cabinet (P-5), un spécialiste des questions politiques (P-4) qui assumera aussi les fonctions d'assistant spécial du Conseiller spécial principal, un spécialiste des questions politiques (P-3), un assistant personnel (Service mobile) de l'Envoyé spécial et du Conseiller spécial principal, un assistant administratif (Service mobile) affecté au personnel des services organiques, un responsable de la coordination de la protection et des mesures de sécurité (P-3), un chef d'équipe de sûreté rapprochée (Service mobile), un fonctionnaire d'administration (P-3), un assistant administratif (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

49. Pour le compte du Secrétaire général, l'Envoyé spécial (SGA) aidera les gouvernements de la région des Grands Lacs à régler les problèmes que posent, pour la paix et la sécurité, les activités des groupes armés encore présents dans l'est de la République démocratique du Congo. Il envisagera, en concertation avec ces gouvernements, en particulier ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda, des moyens de créer entre eux un climat de confiance et d'améliorer leurs relations bilatérales. Il établira un dialogue direct avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et, si nécessaire, avec les groupes armés étrangers et nationaux présents sur son territoire, afin d'éviter l'exacerbation des tensions dans la sous-région. En outre, il veillera à ce que les Nations Unies s'emploient activement à réaliser ces objectifs et coordonnera les mesures prises dans ces domaines par les autres partenaires internationaux participant à l'effort diplomatique.

50. Dans le cadre du mandat que lui ont aussi confié l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial jouera aussi le rôle de cofacilitateur, aux côtés de l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, dans le cadre du processus de règlement des conflits auquel sont associés tous les acteurs régionaux sous la présidence du Président du Kenya, actuel Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

51. Pour réaliser ces objectifs, l'Envoyé spécial aidera les acteurs concernés de la région à élaborer une stratégie globale et concertée prenant en compte les accords et dispositifs existants et destinée à régler les problèmes posés par les groupes armés étrangers présents en République démocratique du Congo. Il participera à l'élaboration de mesures d'urgence visant à empêcher l'exacerbation et la propagation des tensions dans la sous-région. Par ailleurs, il encouragera les dirigeants de la sous-région, en particulier ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda, à rester mobilisés et à poursuivre leur dialogue. À cette fin, il interviendra auprès des dirigeants de la région qui ont de l'influence sur les groupes armés intérieurs ou extérieurs, afin qu'ils usent de leur influence et de leur autorité morale pour leur faire respecter les obligations qui leur incombent en vertu des accords existants, en particulier des processus de Goma et de Nairobi. Il assurera la coordination étroite de ses activités et de celles du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et de l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur. Il organisera des consultations avec les acteurs régionaux et internationaux, notamment l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux et coordonnera leurs activités, et représentera le Secrétaire général dans diverses enceintes, si cela présente un intérêt dans le cadre de son mandat. Il formulera

également, à l'intention du Secrétaire général, des dirigeants de la région ou de la communauté internationale, des recommandations sur les mesures envisagées pour l'avenir. Il rendra régulièrement compte au Secrétaire général de l'exécution de son mandat et informera le Conseil de sécurité, l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur les progrès accomplis et sur l'exécution de son mandat.

52. Le Conseiller spécial principal de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (SSG) prodiguera assistance et conseils à l'Envoyé spécial afin qu'il aide les acteurs régionaux à mettre en place une stratégie globale visant à régler les problèmes posés par les groupes armés étrangers et nationaux présents en République démocratique du Congo. En particulier, il interviendra directement auprès des groupes armés étrangers et nationaux de la République démocratique du Congo afin d'empêcher l'exacerbation des tensions dans la sous-région. Il aidera l'Envoyé spécial à surveiller l'application des accords sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, conclus au sommet de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu en novembre 2008, et le conseillera sur la stratégie de médiation à adopter, ainsi que sur le dialogue entre les dirigeants de la sous-région, en particulier ceux de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Il l'aidera aussi à élaborer l'ordre du jour touchant à des questions de fond et le calendrier des processus de médiation organisés sous les bons offices de l'Envoyé spécial, à définir une stratégie régionale globale et à coordonner ses activités et celles du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, de l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et des autres envoyés et représentants concernés. Enfin, il formulera à l'intention du Secrétaire général et des dirigeants régionaux des recommandations sur les mesures envisagées pour l'avenir, en concertation avec l'Union africaine.

53. Le spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), qui assumera aussi les fonctions d'assistant spécial de l'Envoyé spécial lors de ses visites et de ses activités dans la région, sera chargé d'aider ce dernier dans l'exécution de son mandat, de proposer des solutions aux problèmes politiques, de suivre l'évolution de la situation et des initiatives politiques en cours, de tenir l'Envoyé spécial informé de la situation sur le terrain et dans la région en entretenant une étroite collaboration avec les représentants des institutions publiques, des partis politiques, des organisations de la société civile et des milieux religieux, ainsi qu'avec la MONUC et le Siège de l'ONU. Par ailleurs, il fournira des avis éclairés sur les grandes questions relevant du mandat de l'Envoyé spécial et rédigera la correspondance, ainsi que d'autres documents, tels que des notes en vue des exposés destinés au Conseil de sécurité, à l'Union africaine et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des rapports de synthèse, des comptes rendus de réunions, des discours, des notes d'information et des télégrammes. Il accompagnera l'Envoyé spécial aux consultations organisées dans la région des Grands Lacs, afin de trouver des terrains d'entente et d'arrêter une stratégie régionale commune avec les chefs d'État. Il prodiguera à l'Envoyé spécial des conseils et un appui en temps réel et rendra immédiatement compte de leurs travaux aux principales parties intéressées.

54. Le spécialiste des questions politiques (P-4), qui assumera aussi les fonctions d'assistant spécial du Conseiller spécial principal lors de ses visites et de ses activités dans la région, sera chargé d'aider ce dernier dans l'exécution du mandat de l'Envoyé spécial à Nairobi, où a eu lieu le dialogue national, et lors des

consultations confidentielles avec les groupes armés rebelles dans l'est de la République démocratique du Congo. Il entretiendra des contacts avec les interlocuteurs concernés dans le cadre de ces consultations, avec la MONUC et avec d'autres acteurs internationaux, notamment des responsables politiques. Il aidera également à élaborer des mesures et des stratégies visant à régler les problèmes politiques et à poursuivre la médiation, et rédigera la correspondance, les comptes rendus des réunions, les discours, les notes d'information et les télégrammes pour le Conseiller spécial principal.

55. Le Chef de cabinet (P-5) prendra en charge la direction et la gestion de toutes les activités du Bureau, conformément aux orientations stratégiques et aux directives fixées par l'Envoyé spécial. Il définira les grandes lignes de l'activité, coordonnera les travaux au sein du Bureau et servira d'intermédiaire entre l'Envoyé spécial et le reste du Bureau. Il sera également responsable de tous les besoins du Bureau en matière d'encadrement, de personnel et de ressources budgétaires et financières et veillera à ce que l'Envoyé spécial ait toujours les moyens d'assumer ses fonctions. Il veillera à coordonner les avis et informations transmis par les responsables du Bureau habilités à le faire avant de les communiquer à l'Envoyé spécial et servira d'interlocuteur s'agissant des communications avec le Siège de l'ONU, en contrôlant la correspondance chiffrée et en coordonnant les réponses aux demandes en provenance du Siège et d'autres partenaires des Nations Unies. Il servira d'interface entre le Bureau de l'Envoyé spécial et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies chargés de fournir un appui administratif et logistique au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, tels que l'Office des Nations Unies à Nairobi, la MONUC et le Siège de l'ONU, pour toutes les questions relatives au personnel. Il s'occupera par exemple du recrutement d'urgence de personnel pour le Bureau, en respectant les impératifs en matière d'égalité des sexes, et de la réaffectation provisoire du personnel de la MONUC, selon les besoins, en liaison avec la Mission. Il supervisera l'équipe de sûreté rapprochée, coordonnera les travaux liés au projet de budget du Bureau et élaborera des cadres de budgétisation axée sur les résultats qui correspondent exactement au mandat de la Mission. Enfin, il consultera le fonctionnaire du protocole détaché par le Gouvernement du Kenya pour les questions de protocole et lui fournira des orientations sur la préparation et la coordination des visites officielles.

56. Le spécialiste des questions politiques et responsable de la remontée de l'information (P-3) sera chargé de rassembler, trier et analyser les informations relatives à l'exécution du mandat de l'Envoyé spécial contenues dans les communications et les publications reçues de diverses sources, y compris de la presse. Il mettra à jour les informations concernant les événements liés à des questions politiques, en particulier à des questions touchant à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs; il se tiendra informé des dernières tendances et des derniers développements observés dans la région des Grands Lacs et rédigera des notes de synthèse à l'intention de l'Envoyé spécial et de ses collaborateurs. S'appuyant sur son travail de veille et d'analyse, il rédigera des rapports et des notes en vue des exposés destinés au Siège de l'ONU, au Conseil de sécurité, à l'Union africaine et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et fournira des avis aux plus hauts responsables et aux spécialistes des affaires politiques et assistants spéciaux qui leur sont affectés. En outre, il rendra compte des problèmes concernant les négociations en cours, pièces justificatives à l'appui. Il contribuera à l'exécution du mandat de

l'Envoyé spécial par un appui technique et fonctionnel, entretiendra des contacts avec les organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux et les autorités nationales pour les questions de coordination et de politique générale, assurera le suivi des mesures prises par les groupes intergouvernementaux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions publiques et les organisations non gouvernementales, s'agissant de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, et tiendra à jour une base de données contenant les informations recueillies.

57. L'assistant personnel (Service mobile) sera affecté à la fois à l'Envoyé spécial, au Conseiller spécial principal et au cofacilitateur, en fonction des besoins. Il sera chargé de gérer les demandes d'information et d'assurer le suivi des questions nécessitant l'intervention de l'Envoyé spécial et du Conseiller spécial principal. Il rédigera des réponses, si nécessaire, préparera les documents et les dossiers en vue des voyages officiels et des réunions de travail, tiendra à jour la correspondance chiffrée sur les décisions confidentielles et les dossiers sur la gestion générale et assumera d'autres fonctions, selon que de besoin. Il sera en rapport avec les cabinets des ministres, les partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les diplomates.

58. Le fonctionnaire d'administration (P-3) fournira l'appui nécessaire aux services organiques du Bureau afin de s'assurer que le mandat de l'Envoyé spécial est exécuté dans de bonnes conditions et dans le respect des règles et des procédures de l'ONU. Il coordonnera les dispositifs logistiques et financiers avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Siège de l'ONU, la MONUC et d'autres entités, le cas échéant. Il prendra des mesures dans le domaine de la gestion des ressources humaines, de l'administration financière et de l'informatique de gestion, et en assurera la coordination.

59. Sous la direction du fonctionnaire d'administration, un assistant administratif (Service mobile) aidera le personnel des services organiques à préparer les documents d'information, les communiqués, les rapports, les points de discussion et la correspondance. Il aidera aussi à élaborer les documents de référence, à faire des recherches et à collecter des renseignements de base et des données techniques sur des sujets en rapport avec l'exécution du mandat. Un autre assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) aidera le fonctionnaire d'administration dans diverses tâches d'ordre administratif, logistique, financier et personnel. Il est également proposé de créer 4 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national), afin de permettre à tout moment à l'Envoyé spécial, à ses collaborateurs et au cofacilitateur de se déplacer à Nairobi.

60. Le responsable de la coordination de la protection et des mesures de sécurité (P-3) encadrera le personnel des services de sécurité affecté à l'Envoyé spécial et à d'autres responsables du Bureau, coordonnera l'ensemble des mesures de sécurité, procédera à des évaluations des risques en matière de sécurité et mettra au point les plans des opérations, en coopération avec les conseillers pour les questions de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, au Kenya et dans les autres pays que visitera l'Envoyé spécial. Il signalera les incidents liés à la sécurité et enquêtera à leur sujet, élaborera le plan de sécurité du Bureau, le mettra en œuvre et exercera ses compétences techniques, si nécessaire. Il suivra l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité en étroite collaboration avec le Conseiller en chef pour la sécurité du Kenya et participera aux réunions de la cellule de sécurité. Il

supervisera les dispositifs de protection prévus pour l'Envoyé spécial et le cofacilitateur et veillera à faire appliquer les principes et procédures de l'ONU.

61. Sous l'autorité du responsable de la coordination de la protection et des mesures de sécurité, le Chef de l'équipe de sûreté rapprochée (Service mobile) mettra en œuvre les dispositifs de protection prévus pour l'Envoyé spécial et le cofacilitateur et supervisera le travail des agents de protection rapprochée affectés au Bureau de l'Envoyé spécial, s'assurant qu'ils respectent les procédures opérationnelles. Il coordonnera les mesures de protection en concertation avec les autorités du pays hôte et la MONUC et accompagnera l'Envoyé spécial dans ses déplacements officiels, si nécessaire.

62. Enfin, l'Envoyé spécial bénéficiera de l'assistance de différents partenaires, outre celle des effectifs proposés dans le présent rapport. Le cofacilitateur nommé lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenu le 7 novembre 2008 à Nairobi, et financé conjointement par les Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et du Kenya, et son assistant travailleront avec l'Envoyé spécial et ses collaborateurs et un assistant sera mis à la disposition de l'Envoyé spécial par le Gouvernement du Nigéria. Le Gouvernement du Kenya fournira à l'Envoyé spécial un fonctionnaire du protocole chargé de l'accompagner dans ses déplacements au Kenya lors des sessions du dialogue national. La MONUC fournira un officier de liaison et un spécialiste des questions d'égalité des sexes, si nécessaire, désignera au sein de la Mission une personne chargée d'assurer la liaison avec l'Envoyé spécial et fournira, au besoin, un appui logistique et politique à Goma.

### **Composante 3 : réforme du secteur de la sécurité**

63. La composante 3, relative à la réforme du secteur de la sécurité, comprend l'appui aux services de l'armée, de la police, de la justice et du système pénitentiaire et l'assistance fournie au Gouvernement de la République démocratique du Congo, en coopération avec des partenaires internationaux et des organismes des Nations Unies, pour soutenir une réforme complète du secteur de la sécurité. Pour l'exercice 2009/10, les principales priorités resteront d'aider le Gouvernement congolais dans la planification initiale de la réforme du secteur de la sécurité; d'apporter des conseils techniques, sur demande, pour l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la défense nationale; de développer les capacités de la Police nationale congolaise et des autres institutions de maintien de l'ordre, en menant des activités d'assistance technique, de formation et de mentorat; et de conseiller le Gouvernement sur le renforcement de la capacité des systèmes judiciaire et pénitentiaire, en particulier de la justice militaire. Il importera notamment d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à élaborer et mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, une stratégie complète de réforme des forces armées, dans le cadre plus large d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité conforme aux dispositions de la Constitution et respectueuse de la primauté du droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire; d'élaborer un plan complet de réforme des structures d'administration et de commandement des FARDC; et de créer un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clés dans les forces armées. Parallèlement, la MONUC continuera de fournir aux FARDC un soutien renforcé en matière de formation, de mentorat, de suivi et d'appui logistique pour des opérations conjointes. La Mission voit le soutien qu'elle apporte dans le cadre des opérations

en cours comme une composante initiale de projets plus vastes portant sur la réforme du secteur de la sécurité. L'appui aux FARDC sera maintenu, en tenant compte des deux objectifs principaux : a) faire face aux menaces extérieures (les groupes armés étrangers) en menant des opérations conjointes avec les FARDC, tout en assurant un mentorat auprès de celles-ci ainsi qu'un suivi de leurs activités; b) faire face aux menaces intérieures (groupes armés congolais) en soutenant les mesures de séparation des forces et de désarmement, démobilisation et réintégration et brassage.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Progrès dans la création de forces armées compétentes et responsables en République démocratique du Congo

3.1.1 Mise en œuvre par le Gouvernement d'une stratégie et d'un plan d'action détaillés pour la réforme du secteur de la défense au niveau national

3.1.2 Réduction du nombre de cas de violations des droits de l'homme attribuées aux FARDC (2007/08 : 316; 2008/09 : 580; 2009/10 : 464)

3.1.3 Maintien du nombre de bataillons des FARDC formés et du même nombre de bataillons déclarés « pleinement opérationnels » (2007/08 : 12; 2008/09 : 12; 2009/10 : 12)

3.1.4 Application par le Ministère de la défense de la réforme du secteur dont il a la charge, en particulier des structures d'administration et de commandement

3.1.5 Création et mise en place par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et par les FARDC d'un mécanisme de contrôle préalable à la sélection de candidats à des postes clés dans les forces armées

---

*Produits*

- Conseils sur la réforme du secteur de la défense fournis à l'occasion des réunions hebdomadaires des groupes de travail du Gouvernement de la République démocratique du Congo chargés d'étudier la question
- Consultations mensuelles avec les partenaires internationaux et le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de coordonner les activités liées à la réforme du secteur de la défense et de promouvoir une politique cohérente pour la réforme du secteur de la sécurité
- Conseils aux autorités nationales et provinciales concernant la coordination de la réforme de la justice militaire, placée sous la direction du Gouvernement de la République démocratique du Congo
- Préparation et organisation de 6 programmes de formation en matière de justice militaire destinés à 300 membres de la police militaire aux niveaux national et provincial
- Formation aux compétences individuelles de base et aux compétences collectives assurée pour 16 bataillons des FARDC
- Tenue de 24 réunions bihebdomadaires avec des officiers d'état-major pour signaler les fautes, crimes et exactions commis par des membres des FARDC, y compris les crimes commis contre des enfants, et donner des conseils à ce sujet
- Élaboration, sous la direction des FARDC, d'une nouvelle méthode de formation et de suivi, en coordination

avec la Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD CONGO), le Programme des Nations Unies pour le développement et des partenaires bilatéraux

- Évaluation conjointe des compétences, aux niveaux individuel et collectif, des membres des brigades des FARDC ayant reçu une formation

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.2 Progrès dans la création d'une police nationale compétente et responsable

3.2.1 Adoption par le Gouvernement d'une stratégie à long terme de réforme et de restructuration de la Police nationale congolaise (PNC)

3.2.2 Augmentation du nombre total de membres de la Police nationale congolaise déployés ayant été formés aux compétences de base (2007/08 : 49 931; 2008/09 : 67 614; 2009/10 : 85 297)

3.2.3 Baisse du nombre de violations des droits de l'homme attribuées à des membres de la Police nationale congolaise (2007/08 : 525; 2008/09 : 420; 2009/10 : 336)

---

*Produits*

- Conseils sur l'élaboration et l'application des huit recommandations du Comité de suivi de la réforme de la police, notamment celles qui deviendront des lois ou des décrets, donnés au Gouvernement et aux hauts responsables de la police nationale par des conseillers de police des Nations Unies présents dans les bureaux de la Police nationale congolaise, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo
- Participation aux travaux du Comité de suivi de la réforme de la police
- Organisation de 45 cours de remise à niveau pour 17 683 membres de la Police nationale congolaise répartis dans 14 lieux, portant sur les opérations antiémeutes, la police judiciaire, les équipes spéciales de lutte contre la criminalité, les techniques d'enquête, la négociation et les méthodes de maintien de l'ordre non létales
- Organisation d'un séminaire d'une semaine destiné à 150 officiers de police de la PNC, portant sur les activités de recensement et de validation des compétences prévues au sein de la PNC
- 48 mois de patrouille mobile d'unités de police constituées (4 unités de police constituées x 12 mois)
- Tenue de 24 réunions avec des officiers de police de haut rang pour signaler les fautes, crimes et exactions commis par des membres de la Police nationale congolaise, y compris les crimes dont sont victimes des enfants, et donner des conseils à ce sujet

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.3 Progrès dans la mise en place d'une justice et d'un système pénitentiaire opérationnels et indépendants

3.3.1 Adoption par le Gouvernement du plan d'action pour la réforme de la justice et du système pénitentiaire en tant qu'élément du plan stratégique d'ensemble pour la réforme du secteur de la sécurité

3.3.2 Augmentation du nombre de tribunaux mobiles présents dans l'est de la République démocratique du Congo (2008/09 : 10; 2009-10 : 12)

3.3.3 Création par le Gouvernement d'une stratégie pour la réforme, la remise en état et la gestion des



prisons, devant aider à améliorer les conditions de détention en République démocratique du Congo

3.3.4 Adoption par le Gouvernement de tous les sept décrets ministériels complémentaires nécessaires à la pleine application de la loi sur la protection de l'enfance

#### *Produits*

- Conseils fournis au Comité de suivi de la réforme de la justice sur la mise au point de stratégies pour les réformes judiciaire et pénitentiaire, tenant compte des sexospécificités et comprenant des dispositions concernant les mineurs, les violences sexuelles et les crimes graves
- Organisation de 88 séances de formation destinées à 500 magistrats et autres fonctionnaires de l'administration judiciaire, sur les enquêtes et les poursuites pénales concernant les crimes graves, dont la violence sexuelle
- Organisation de 44 séances de formation destinées à 300 fonctionnaires de justice et membres du personnel d'appui des tribunaux, portant sur l'administration et la gestion des tribunaux
- Création d'une base de données sur les prisons qui sera transmise aux autorités congolaises
- Nomination de juges des enfants dans quatre régions : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Katanga

*Facteurs externes* : Politiques de la République démocratique du Congo; fonds dégagés par les donateurs pour la justice militaire et le système pénitentiaire, les programmes relatifs à la police et les programmes relatifs à la justice

Tableau 4

#### **Ressources humaines : composante 3, réforme du secteur de la sécurité**

<i>Catégorie de personnel</i>											<b>Total</b>
<i>I. Police des Nations Unies</i>											
Effectif approuvé 2008/09											<b>391</b>
Effectif proposé 2009/10											<b>391</b>
Variation nette											–
<i>II. Unités de police constituées</i>											
Effectif approuvé 2008/09											–
Effectif proposé 2009/10											<b>500</b>
<b>Variation nette</b>											<b>500</b>
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>											
<i>Volontaires des Nations Unies</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>			<b>Total</b>
<b>Groupe de la réforme du secteur de la sécurité</b>											
Postes approuvés 2008/09											<b>3</b>
Postes proposés 2009/10											<b>4</b>
<b>Variation nette</b>											<b>1</b>

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
<b>Bureau de l'état de droit</b>											
Postes approuvés 2008/09	–	1	8	9	1	–	–	<b>19</b>	16	–	<b>35</b>
Postes proposés 2009/10	–	1	8	9	1	–	–	<b>19</b>	16	–	<b>35</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, personnel civil</b>											
Postes approuvés 2008/09	–	2	8	10	2	–	–	<b>22</b>	16	–	<b>38</b>
Postes proposés 2009/10	–	2	9	10	2	–	–	<b>23</b>	17	1	41
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Total (I à III)</b>											
Effectif autorisé 2008/09											<b>429</b>
Effectif proposé 2009/10											<b>932</b>
<b>Variation nette</b>											<b>503</b>

<sup>a</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

64. Il est proposé de créer un poste de conseiller adjoint pour la réforme du secteur de la sécurité (P-4) et un poste d'attaché de liaison (Volontaire des Nations Unies) et de transférer, depuis la Section du transport, un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

65. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité a été créé durant l'exercice 2008/09 pour assurer les fonctions suivantes : fournir au Gouvernement des conseils d'experts concernant la préparation d'une stratégie pour la sécurité et d'un programme de réforme du secteur de la sécurité; coordonner la stratégie de réforme du secteur de la sécurité au sein de la MONUC; contribuer à la coordination d'ensemble de l'aide internationale à la réforme du secteur de la sécurité; et mobiliser des contributions volontaires pour les programmes de réforme du secteur de la sécurité menés par la Mission. Le Groupe travaille en liaison étroite avec un nombre croissant d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires internationaux et nationaux, en veillant à assurer une coordination efficace et cohérente des activités. À cette fin, il a participé à la création de mécanismes de coordination officiels ou officieux, dont le Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité, qui réunissent des représentants de différents bureaux de la Mission, d'organisations internationales et de partenaires nationaux. Le Groupe devrait à terme s'agrandir et intégrer des partenaires bilatéraux. Pour permettre au Groupe d'élargir et d'approfondir la coordination, conformément au mandat de la Mission, le conseiller adjoint pour la réforme du secteur de la sécurité dont il est proposé de créer le poste

(P-4), qui serait basé à Kinshasa, aiderait à créer et maintenir des contacts de travail avec les représentants du Gouvernement, les fonds et programmes des Nations Unies, et les régions militaires des provinces et la Police nationale congolaise; préparerait pour évaluation des notes d'information, des points de discussion, des rapports de situation ponctuels et des notes de synthèse sur les activités de réforme du secteur de la sécurité; compilerait et résumerait la documentation de fond sur la mise en œuvre globale des accords de paix du programme Amani; appellerait l'attention sur de nouveaux problèmes politiques; et proposerait des solutions possibles. Le titulaire effectuerait aussi des visites de sites aux fins d'évaluer l'état des installations de formation; établirait des rapports sur l'état des centres de brassage, de formation et de regroupement, comprenant notamment des statistiques sur les membres de groupes armés suivant des formations; aiderait le Chef du Bureau et les composantes organiques de la Mission à exposer des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité; et serait l'interlocuteur au sein de la Mission pour l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui comprend des représentants de toutes les entités des Nations Unies qui mènent des activités de réforme du secteur de la sécurité. D'autre part, le titulaire aiderait ses collègues des services organiques et administratifs et participerait à la gestion quotidienne du Groupe, notamment en répondant aux demandes des hauts responsables de la Mission, en rédigeant des rapports et des points de discussion et en préparant des budgets.

66. Il est proposé de créer un poste d'attaché de liaison (Volontaires des Nations Unies) qui serait basé à Goma et aiderait à créer et maintenir des contacts de travail avec des représentants des régions militaires des provinces et avec la Police nationale congolaise sur des questions relatives à la formation; assurerait la promotion et le suivi des actions d'intégration menées par l'armée et de la formation dispensée dans les centres de brassage; coordonnerait les visites effectuées dans les centres de brassage et de formation par le Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité et par d'autres fonctionnaires du Groupe, afin de faire en sorte que les FARDC reçoivent un soutien adéquat; analyserait et intégrerait dans les travaux du bureau régional de la Mission les contributions fournies par les différentes sections régionales; aiderait à garantir que les partenaires internationaux et nationaux, d'une part, et leurs interlocuteurs au sein de la Mission spécialistes des questions militaires, de police et de l'état de droit, d'autre part, coordonnent étroitement leurs activités, communiquent régulièrement et échangent des informations actualisées; compilerait et résumerait la documentation de fond sur la mise en œuvre globale des accords de paix du programme Amani; mènerait des opérations conjointes de désarmement, démobilisation et réintégration pour différents groupes armés congolais et assurerait le rapatriement de groupes armés étrangers; appellerait l'attention sur de nouveaux problèmes politiques et proposerait des solutions possibles.

67. Enfin, il est proposé de créer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) afin de fournir un appui au Groupe, en transférant un poste depuis le service du transport.

#### **Composante 4 : institutions démocratiques et droits de l'homme**

68. La composante 4, institutions démocratiques et droits de l'homme, couvre l'appui à la consolidation des institutions et des processus démocratiques aux niveaux national, provincial, régional et local, la promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance, la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue

politique interne, l'appui au renforcement de la société civile, et l'aide à la promotion et à la défense des droits de l'homme, notamment au moyen d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme visant à comprendre les causes de la violence et à mettre fin à l'impunité, y compris pour ce qui est du viol et des autres formes de violence sexuelle, ainsi que l'organisation, la préparation et la conduite des élections locales. Pendant la période 2009/10, on s'attachera en priorité à fournir des avis politiques et un appui technique aux autorités congolaises, à accroître la sensibilisation et la coordination au sein de la communauté internationale des donateurs, sur des questions transversales influant sur le processus de démocratisation et la bonne gouvernance, à renforcer les institutions constitutionnelles clefs ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de textes de loi portant notamment sur l'état de droit, les questions économiques liées à la gouvernance, les élections locales et la décentralisation. On s'emploiera en outre à promouvoir le dialogue politique et intercommunautaire à tous les niveaux par des missions de bons offices et le règlement pacifique ou la gestion des conflits locaux, ainsi qu'à observer et appuyer les élections locales qui doivent avoir lieu en 2009. Étant donné que les élections directes sont prévues pour juin 2009, l'aide fournie pendant la période considérée portera principalement sur les activités d'après scrutin, telles que le décompte des bulletins de vote, le règlement des différends électoraux, l'annonce des résultats, le retrait du matériel électoral et le rapport final. Par la suite, les élections locales indirectes au sein des institutions élues, prévues pour octobre 2009, nécessiteront un appui technique limité de la part de la MONUC. Enfin, la Commission électorale recevra pour organiser les élections locales une aide qui lui permettra de passer du statut d'organe temporaire à celui d'organe permanent d'administration des élections.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

4.1 Tenue d'élections locales libres et transparentes en République démocratique du Congo

4.1.1 Certification officielle par les tribunaux locaux de l'élection directe de 7 000 conseillers

4.1.2 Certification officielle par les tribunaux locaux de l'élection indirecte de 1 904 conseillers

---

*Produits*

- Campagne d'information visant à bien faire accepter la tenue et les résultats des élections indirectes
- Avis fournis au Gouvernement, dans le cadre de 90 réunions, sur la mise en place d'un mécanisme transparent de règlement des différends électoraux
- Appui logistique au retrait du matériel électoral de 210 sites
- Rapports bimestriels sur l'évolution du processus électoral, destinés aux partenaires de l'ONU et aux donateurs
- Rapport final sur le déroulement des élections locales, destiné aux partenaires de l'ONU et du Gouvernement

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

4.2 Progrès dans le renforcement des institutions démocratiques et dans la réconciliation nationale en République démocratique du Congo

4.2.1 Mise en place de sept institutions décrites dans la Constitution comme essentielles à la réforme du système judiciaire

4.2.2 Adoption par le Gouvernement de la République démocratique du Congo des dernières lois clefs sur les relations entre le gouvernement central et les autorités provinciales

4.2.3 Création par le Gouvernement de la République démocratique du Congo de la Commission électorale nationale indépendante

---

*Produits*

- 40 réunions hebdomadaires avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement, sur l'élaboration des politiques et des mécanismes nécessaires à la création des 7 institutions prévues par la Constitution et les lois connexes
- 40 réunions à Kinshasa avec les représentants de la majorité et de l'opposition, visant à promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus
- 720 réunions au niveau provincial visant à offrir aux structures provinciales conseils et bons offices se rapportant au règlement des conflits locaux et aux relations entre le gouvernement central et les autorités provinciales
- 3 séances de formation sur des questions clefs de l'administration électorale, destinées aux membres de la Commission électorale nationale indépendante
- 45 réunions destinées à fournir à la Commission électorale nationale indépendante des conseils sur la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'archivage de l'information, afin d'assurer l'accès aux documents portant sur les activités électorales menées de 2005 à 2009

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

4.3 Progrès dans la lutte contre l'impunité et pour le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo

4.3.1 Augmentation du nombre de poursuites menées par l'État pour violations graves des droits de l'homme et recrutement d'enfants et aboutissant à des condamnations (2007/08 : 292; 2008/09 : 551; 2009/10 : 606)

4.3.2 Adoption de la loi sur les droits de l'homme portant application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

---

*Produits*

- 10 enquêtes menées conjointement avec le système judiciaire national en vue de poursuivre les auteurs de violations graves des droits de l'homme
- 60 missions d'enquêtes spéciales sur des violations flagrantes des droits de l'homme commises dans l'est de la République démocratique du Congo
- 20 consultations avec les autorités nationales et provinciales, visant à promouvoir et appuyer la création d'un mécanisme de protection des témoins
- 60 réunions avec les procureurs militaires sur les cas graves de violations des droits de l'homme
- 12 réunions mensuelles avec des organisations non gouvernementales locales, le Ministère de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, destinées à échanger des informations et à promouvoir la sécurité et le règlement des questions relatives aux droits des femmes

- Présentation des rapports bimestriels et annuels prévus par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Progrès dans la poursuite des auteurs de violences sexuelles et dans l'aide aux victimes

4.4.1 Augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles recevant une aide pluridisciplinaire, notamment médicale, juridique et de réintégration psychosociale (2008/09 : 13 230; 2009/10 : 14 000)

4.4.2 Adoption d'un code de conduite sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des FARDC et de la PNC

*Produits*

- Réunions bimensuelles destinées à conseiller les Ministères de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, de l'intérieur et de la justice en vue de définir une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle
- Réunions bimensuelles du groupe de travail sur la violence sexuelle avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs
- Création d'une banque de données centralisée sur la violence sexuelle
- 10 réunions avec les ministères de l'égalité des sexes, de la famille et de l'enfance, de l'intérieur et de la justice, en vue de la création d'un code de conduite sur la violence sexuelle destiné aux FARDC et à la PNC
- 10 réunions avec les autorités judiciaires, portant sur la nomination de femmes magistrats et l'indemnisation des victimes de violences sexuelles
- 19 séances de formation sur la violence sexuelle, pour 600 agents de la Police nationale civile
- Réunions bimensuelles destinées à conseiller la Police nationale civile et d'autres partenaires de la réforme du secteur de la sécurité et de la police; aide à la spécialisation de 20 sections de la Police nationale civile en vue de la lutte contre la violence sexuelle dans l'est de la République démocratique du Congo
- 12 séances de formation destinées à 136 agents de la police judiciaire, sur le droit pénal, le droit pénal spécialisé et la procédure pénale

*Facteurs externes* : Politiques des autorités de la République démocratique du Congo; évolution de la situation politique en République démocratique du Congo; ressources fournies par le Gouvernement et les donateurs

Tableau 5

**Ressources humaines : composante 4, institutions démocratiques et droits de l'homme**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-1</i>	<i>P-5-4</i>	<i>P-3-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Service de sécurité<sup>a</sup></i>				
<b>Division des affaires politiques</b>											
Effectif approuvé 2008/09	–	2	16	24	1	4	–	<b>47</b>	23	4	<b>74</b>
Effectif proposé 2009/10	–	2	16	24	5	–	–	<b>47</b>	23	4	<b>74</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>4</b>	<b>(4)</b>	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité <sup>a</sup>				
<b>Bureau de l'information</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	9	22	13	6	-	51	142	8	201
Effectif proposé 2009/10	-	1	9	20	18	-	-	48	145	8	201
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(2)	5	(6)	-	(3)	3	-	-
<b>Section de l'égalité des sexes</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	2	1	-	1	-	4	4	2	10
Effectif proposé 2009/10	-	-	2	1	1	-	-	4	4	2	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-
<b>Division de l'assistance électorale</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	13	8	-	7	-	29	35	67	131
Effectif proposé 2009/10	-	-	10	5	3	-	-	18	5	25	48
<b>Variation nette</b>	-	(1)	(3)	(3)	3	(7)	-	(11)	(30)	(42)	(83)
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	8	47	-	-	-	55	12	73	140
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	1	3	36	4	-	-	44	42	73	159
<b>Variation nette</b>	-	1	(5)	(11)	4	-	-	(11)	30	-	19
<b>Total partiel, Division de l'assistance électorale</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	21	55	-	7	-	84	47	140	271
Effectif proposé 2009/10	-	1	13	41	7	-	-	62	47	98	207
<b>Variation nette</b>	-	-	(8)	(14)	7	(7)	-	(22)	-	(42)	(64)
<b>Bureau des droits de l'homme</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	7	24	-	10	-	42	31	20	93
Effectif proposé 2009/10	-	1	7	24	10	-	-	42	31	20	93
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	10	(10)	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	-	3	-	-	-	3	7	7	17
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	14
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	14
<b>Total partiel, Bureau des droits de l'homme</b>											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	7	24	-	10	-	42	31	20	93
Effectif proposé 2009/10	-	1	7	24	10	-	-	42	31	20	93
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	10	(10)	-	-	-	-	-

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Services généraux <sup>a</sup>				
<b>Variation nette</b>										
<b>Bureau des affaires civiles</b>										
Effectif approuvé 2008/09								4		
Effectif proposé 2009/10								4		
<b>Variation nette</b>										
<b>Section de la protection de l'enfance</b>										
Effectif approuvé 2008/09								5		
Effectif proposé 2009/10								5		
<b>Variation nette</b>										
<b>Groupe violence sexuelle</b>										
Effectif approuvé 2008/09								-		-
Effectif proposé 2009/10								-		2
<b>Variation nette</b>										
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Effectif approuvé 2008/09								1		1
Effectif approuvé 2008/09								0		0
Effectif approuvé 2008/09								7		7
Effectif proposé 2009/10								0		0
<b>Variation nette</b>										
<b>Postes de temporaire approuvés<sup>c</sup> 2008/09</b>										
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09								8		8
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09								0		0
<b>Postes de temporaire proposés<sup>c</sup> 2009/10</b>										
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10										



Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité <sup>a</sup>				

### Variation nette

#### Total

Effectif approuvé 2008/09

Effectif proposé 2009/10

### Variation nette

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ce chiffre tient compte de la transformation des postes approuvés d'agent des services généraux recruté sur le plan international en postes d'agent du Service mobile, à fonctions égales.

<sup>b</sup> Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique du personnel civil.

### Bureau de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes*

69. Conformément à la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'information fournit un appui direct aux campagnes de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, à la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit aux niveaux national, régional et local, au renforcement de la société civile, à la promotion des droits de l'homme et au renforcement des capacités nationales à assurer la durabilité de Radio Okapi.

70. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transformer deux postes de responsable de l'information (P-3) à Bunia et à Aru et un poste d'assistant d'information (Service mobile) à Kinshasa en postes d'agent recruté sur le plan national. L'agent en poste à Aru serait chargé de produire des programmes radiophoniques dans deux langues nationales et de rédiger des articles pour les sites Web de la Mission et de Radio Okapi. L'agent en poste à Bunia serait chargé de mener des activités de sensibilisation en swahili, de produire des programmes radiophoniques dans deux langues nationales au moins, de rédiger des articles pour les sites Web de la Mission et de Radio Okapi et de nouer et d'entretenir des liens avec les responsables élus. L'agent en poste à Kinshasa serait chargé de coordonner les programmes et les activités des stations régionales de Radio Okapi et des différents bureaux régionaux du Bureau de l'information.

### **Division de l'assistance électorale**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes et diminution nette de 9 postes de temporaire (augmentation de 6 postes et diminution de 17 postes)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 30 postes et augmentation de 30 postes de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 42 postes*

71. Quelque 30 millions d'électeurs (contre 24 millions environ en 2006) devraient se présenter dans 55 000 bureaux de vote (50 000 bureaux environ en 2006) répartis sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo à l'occasion des élections locales prévues pour la fin de juin 2009. Cependant, ces élections seront surtout beaucoup plus complexes que celles de 2006 en raison du grand nombre de circonscriptions (6 037 contre 385 en 2006) et de candidats (200 000 contre 22 500 en 2006). Cet état de choses influera fortement sur la charge de travail, la durée de la collecte des résultats et d'autres activités d'après scrutin telles que le règlement des différends, l'annonce des résultats, les campagnes d'information sur les résultats et le retour du matériel. Parallèlement aux élections locales, il faudra aussi préparer et organiser quatre élections indirectes et, pour celles-ci aussi, enregistrer les candidats, procéder au scrutin, régler des différends, annoncer les résultats définitifs, restituer le matériel et effectuer un bilan des enseignements tirés de l'expérience.

72. Les effectifs autorisés pour la Division de l'assistance électorale pour la période 2008/09 sont de 131 postes et 140 postes de temporaire. Il est proposé de supprimer 83 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 30 postes d'agent des service généraux recruté sur le plan national et 42 postes de Volontaire des Nations Unies) et 17 postes de temporaire (6 P-4 et 11 P-3) et de créer 36 postes de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 4 postes d'agent du Service mobile et 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), ce qui porterait les effectifs à 48 postes et 159 postes de temporaire pour la période 2009/10.

73. Il est proposé de supprimer 83 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 30 postes d'agent des service généraux recruté sur le plan national et 42 postes de Volontaire des Nations Unies) et 17 postes de temporaire (6 P-4 et 11 P-3) afin de commencer à programmer le départ du personnel électoral.

74. Il est proposé de créer 36 postes de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 4 postes d'agent du Service mobile et 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour une période de six mois, de juillet à décembre 2009. Le Chef de la Division (D-1), qui se trouverait à Kinshasa, serait chargé de finaliser l'aide générale destinée au bon déroulement des élections locales et à la tenue des élections indirectes. Il fournirait également les orientations nécessaires aux activités d'après scrutin, à la planification des élections futures et au transfert des responsabilités de la Commission électorale indépendante à la Commission électorale nationale indépendante. Le Directeur adjoint à la planification et aux opérations (P-5) serait chargé de la planification et de la coordination générales de la Division, tenant compte de tous les éléments politiques, techniques, logistiques et sécuritaires nécessaires au bon déroulement du processus électoral. Il assurerait la

coordination et le suivi de tous les aspects opérationnels de l'appui électoral, superviserait les relations avec l'extérieur et les donateurs, et veillerait à ce que le processus électoral et les lois et règlements électoraux reflètent une approche soucieuse de l'égalité des sexes. Quatre assistants administratifs (agents du Service mobile) basés à Kinshasa fourniraient un appui à l'ensemble du personnel du siège de la Division et des 15 sections électorales réparties sur le terrain. Trente chauffeurs-commis (agents des services généraux recrutés sur le plan national) basés à Kinshasa et dans l'ensemble des bureaux s'occupant des élections aideraient les équipes électorales à mener à bien les opérations sur le terrain.

75. Après les élections locales, le mécanisme consultatif comptant 48 postes ou postes de temporaire (1 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 3 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies) restera en place durant six mois pour faciliter la transition de la Commission électorale indépendante à la Commission électorale nationale indépendante et transférer la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités au Projet d'appui au cycle électoral du Programme des Nations Unies pour le développement. La Division de l'assistance électorale sera restructurée en fonction de ses tâches de renforcement des capacités. Le Chef de la Section électorale (P-5) à Kinshasa assurerait le suivi des besoins et des progrès pendant la transition de la Commission électorale indépendante à la Commission électorale nationale indépendante. Il serait aidé sur place par neuf conseillers électoraux (P-4), dans tous les domaines de la planification stratégique (égalité des sexes, questions juridiques, opérations, procédures, relations extérieures, formation, éducation civique, logistique et technologies de l'information). Cinq observateurs électoraux (P-3) également basés à Kinshasa, gèreraient l'unité administrative et aideraient les unités chargées des opérations, des questions juridiques, de l'éducation civique et des technologies de l'information à fournir des avis et un appui techniques à la Commission électorale nationale indépendante. Trois assistants administratifs (agents du Service mobile) fourniraient un appui à l'ensemble du personnel au siège de la Division et sur le terrain, et cinq commis-chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) assisteraient la Section électorale de la Division. Enfin, 14 assistants électoraux (Volontaires des Nations Unies) apporteraient leur concours aux autorités électorales locales en diffusant des programmes d'éducation civique et en entretenant le matériel électoral dans 14 sections électorales, et 11 autres, basés à Kinshasa, aideraient les unités opérationnelles et administratives de la Division.

76. Des 123 postes de temporaire restants, 59 (2 P-4, 22 P-3 et 35 Volontaires des Nations Unies) devraient appuyer les opérations des 14 sections électorales sur le terrain de juillet à décembre 2009, et 64 (14 P-3, 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 38 Volontaires des Nations Unies) les élections locales directes et les activités d'après scrutin, de juillet à décembre 2009 également.

#### **Bureau des droits de l'homme**

77. Le Bureau des droits de l'homme devrait conserver ses 17 postes de temporaire (3 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) pour la période de six mois allant de juillet à décembre 2009 afin de surveiller les violations des droits de l'homme et les abus après les élections, étant donné que les tensions politiques tendent à culminer après l'annonce officielle des résultats. Ces

agents surveilleraient le fonctionnement des nouvelles institutions et signaleraient tout facteur potentiel de violation des droits de l'homme après les élections. Leur présence sur l'ensemble du territoire renforcerait le respect de la tolérance politique et des principes démocratiques chez les dirigeants locaux et les membres des forces de sécurité. En outre, ils fourniraient des formations aux droits de l'homme et à la démocratie aux membres des nouvelles institutions des gouvernements locaux, des partis politiques et des organisations de la société civile afin d'assurer le bon fonctionnement de ces institutions.

### **Bureau des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes*

78. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 39 ci-dessus, quatre postes du Bureau des affaires civiles ont été prêtés temporairement afin de créer le Groupe de la stabilisation régionale. Il est proposé de supprimer ces quatre postes de spécialiste des affaires civiles.

79. Il est également proposé de créer 4 postes de spécialistes des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) à Goma, Bunia, Kindu et Kalemie. Après les élections, la Mission et le Gouvernement devront faire face au retour imminent de plus de 350 000 réfugiés et 1,3 million de personnes déplacées, et atténuer l'impact des opérations militaires menées contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda sur la situation humanitaire. Dans ce contexte, les spécialistes des affaires civiles aideraient à coordonner les activités des équipes conjointes de protection civile, formées par le Bureau des droits de l'homme, la Section de la protection de l'enfance, le Bureau des affaires civiles et le Bureau de l'information afin que la Mission soit mieux à même, au plan militaire et civil, de protéger les populations locales et d'interagir avec elles. Ils appuieraient les retours volontaires de personnes déplacées et de réfugiés, renforceraient les provinces de l'est et les capacités du personnel local en menant des activités de sensibilisation auprès de la population locale et organiseraient toute une série de missions et de visites sur le terrain ou s'y associeraient, afin de contrôler la gouvernance, le rétablissement de l'autorité de l'État et les activités de gestion des conflits au niveau des districts et des territoires. En étroite collaboration avec les sections militaires et organiques de la Mission, les autorités locales, la société civile, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ils répondraient aussi aux besoins de protection, notamment contre la violence sexuelle, encourageant toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, créant des réseaux pour améliorer la communication avec les populations locales, fournissant à la demande des conseils en la matière, analysant l'évolution de la situation politique et sociale pour planifier la protection, anticipant les besoins et veillant à ce que les mesures appropriées soient prises.

## **Groupe violence sexuelle**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes*

80. Il est proposé de créer un Groupe violence sexuelle qui relèverait directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de l'état de droit. Situé à Kinshasa, ce groupe comprendrait un conseiller principal (P-5), un administrateur de programme (P-4), un responsable de l'action de proximité et de la sensibilisation (P-3), un administrateur de bases de données (Volontaires des Nations Unies), un conseiller pour les droits de l'homme (Volontaires des Nations Unies) et un assistant administratif (agent du Service mobile).

81. À la suite des résolutions 1756 (2007), 1794 (2007) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, la question de la violence sexuelle est devenue une question politique de première importance en République démocratique du Congo. Ces résolutions appellent la communauté internationale, et en particulier la MONUC et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à prendre des mesures pour créer et mettre en œuvre un cadre juridique permettant de traduire les responsables en justice et d'assurer aux victimes l'accès à la justice. La création du Groupe répondrait au besoin d'apporter une assistance ciblée aux victimes de violences sexuelles et à celui de proposer aux différents intervenants un mécanisme de coordination clair; elle contribuerait à la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. La MONUC a élaboré un projet de stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo afin que toutes les entités engagées dans cette lutte disposent d'un cadre et d'un programme d'action commun. Ce texte a été élaboré à l'issue de longues consultations avec les principaux acteurs de la lutte contre la violence sexuelle, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la MONUC, les organisations non gouvernementales internationales, le Groupe de travail sur les violences sexuelles (regroupant essentiellement les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la MONUC) et les cellules humanitaires du Gouvernement de la République démocratique du Congo (ministères de la justice, de l'intérieur, de l'égalité des sexes et de la santé).

82. Agissant en coordination avec des interlocuteurs congolais et internationaux de haut rang, les fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs et les autres bureaux de la Mission pour tout ce qui touche à la violence sexuelle, le conseiller principal (P-5) fournirait des orientations générales et stratégiques dans les domaines politique, social et des droits de l'homme, et coordonnerait la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence sexuelle, pour les Nations Unies et le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Il serait aussi chargé de la gestion des affaires courantes du Groupe.

83. Sous la supervision du conseiller principal, l'administrateur de programme (P-4) coordonnerait les activités des Nations Unies visant à mettre en œuvre la stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo. Il aiderait le conseiller principal à mener des actions globales et coordonnées pour prévenir les actes de violence sexuelle en situation de conflit et lutter contre ces actes, et ferait de sorte que le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillent de manière harmonisée. Il fournirait aussi une assistance technique et des orientations stratégiques

aux partenaires et aux donateurs, se concentrant sur les quatre axes de la stratégie – lutte contre l’impunité, protection et prévention, réforme du secteur de la sécurité et assistance multisectorielle pour la mise en œuvre de la stratégie et d’un plan de travail. Il aiderait à élaborer les principaux messages de sensibilisation sur la violence sexuelle et remplacerait le conseiller principal en son absence. Enfin, il aiderait ce dernier, qui présiderait également le Groupe de travail sur les violences sexuelles, à fournir des orientations techniques et stratégiques pour l’utilisation, la distribution et la gestion des ressources du Fonds central d’intervention pour les urgences humanitaires, du Fonds commun et d’un éventuel fonds commun d’affectation spéciale.

84. Le responsable de l’action de proximité et de la sensibilisation (P-3) élaborerait la stratégie de communication et coordonnerait sa mise en œuvre ainsi que les activités de proximité, travaillerait avec les autorités et les associations de femmes afin d’assurer la participation de ces dernières et assurerait la liaison avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin de formuler un message cohérent destiné à l’ensemble de la République démocratique du Congo. L’administrateur de bases de données (Volontaire des Nations Unies) serait chargé de gérer une banque de données centralisée sur les violences sexuelles. Le logiciel, mis au point par le Bureau du Conseiller principal et coordonnateur de la lutte contre la violence sexuelle, permettra de gérer les données et d’établir les rapports relatifs à la violence sexuelle de manière automatisée. La banque de données permettra de mieux analyser les tendances de la violence sexuelle et de mieux identifier les zones sensibles ou qui pourraient le devenir, grâce à des indicateurs choisis avec soin. On y recensera : a) les incidents, victimes et auteurs; b) les mesures juridiques, médicales et psychologiques prises; c) la réintégration et les interventions; et d) les mécanismes de protection.

85. En collaboration avec l’administrateur de programme, le conseiller pour les droits de l’homme (Volontaire des Nations Unies) coordonnerait les activités des Nations Unies visant à mettre en œuvre la stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo et le plan de travail national, s’attachant en priorité à lutter contre l’impunité en matière de violence sexuelle. Ses tâches principales seraient les suivantes : a) renforcer les capacités des institutions judiciaires et élaborer une politique de justice pénale (centrée sur les victimes); b) améliorer l’accès des victimes à la justice; c) veiller à l’application effective des lois de 2006 sur la violence sexuelle; et d) veiller à ce que les victimes de violences sexuelles reçoivent réparation.

86. L’assistant administratif (agent du Service mobile) fournirait un appui logistique général, planifierait les rendez-vous, assurerait le suivi des demandes d’information, rédigerait la correspondance générale et aiderait à préparer les documents à distribuer, s’occuperait des arrangements et des formalités ayant trait aux voyages du personnel, tiendrait à jour les fichiers contenant les règles, règlements, instructions administratives et documents connexes et contribuerait au traitement et au suivi des décisions concernant l’administration des ressources humaines du Groupe.

### **Composante 5 : appui**

87. Pendant l’exercice, la composante appui de la Mission fournira des services efficaces et efficients de logistique, d’administration et de sécurité pour appuyer

l'exécution du mandat de la Mission par des produits pertinents, l'amélioration des services et un accroissement de l'efficacité. Cet appui sera fourni à l'effectif autorisé de 760 observateurs militaires, 19 815 membres des contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées et 14 agents fournis par des gouvernements, ainsi qu'au personnel civil, comprenant 1 251 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 915 agents recrutés sur le plan national et 678 Volontaires des Nations Unies. Tout l'éventail des services d'appui sera fourni : programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et programmes de lutte contre le VIH/sida, administration du personnel, services financiers, soins de santé, entretien et construction de locaux à usage de bureaux et de logements, technologie de l'information et des communications, opérations de transport aérien, maritime, fluvial et terrestre, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et services de sécurité pour toute la Mission. Pendant l'exercice 2009/10, la composante appui préparera les activités postélectorales, apportera un soutien aux FARDC dans le cadre d'opérations conjointes d'activités de formation, s'emploiera à renforcer l'utilisation des transports terrestres et dispensera aux régions un certain nombre de services d'appui (dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des transports et des finances) que fournissait précédemment le quartier général de la Mission à Kinshasa.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

5.1 L'appui fourni à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité est plus efficace.

5.1.1 Réduction de 6 % du délai entre l'approbation des demandes d'achat et l'émission des contrats (2007/08 : 90 jours dans 90 % des cas; 2008/09 : 85 jours dans 90 % des cas; 2009/10 : 80 jours dans 90 % des cas)

5.1.2 Matériel passé par profits et pertes écoulé dans les 175 jours suivant l'approbation (2007/08 : 180 jours; 2008/09 : 180 jours; 2009/10 : 175 jours)

5.1.3 Réduction de 5 % de la valeur d'inventaire des articles stockés depuis plus de 6 mois (2007/08 : 19 %; 2008/09 : 5 %; 2009/10 : 5 %)

5.1.4 Respect de 5 % des normes environnementales du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (2007/08 : 0 %; 2008/09 : 5 %; 2009/10 : 5 %)

---

*Produits*
**Amélioration des services**

- Publication de directives d'achats actualisées pour renforcer les mécanismes de contrôle interne
- Organisation de forums à l'intention de tous les fournisseurs afin que ceux-ci connaissent et comprennent mieux les règles et règlements de l'ONU en matière de passation de marchés et, partant, qu'ils participent davantage aux appels d'offres
- Installation d'un incinérateur pour traiter sur place certains types de déchets et ainsi éviter de devoir les transporter vers un site d'incinération à Bunia ou d'utiliser les services de prestataires locaux, dont les tarifs sont élevés

- Application d'un système de ratios afin de réduire le niveau des stocks stratégiques de la Mission

#### **Contingents, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 19 815 membres des contingents, 760 observateurs militaires, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres des unités de police constituées et 14 agents fournis par des gouvernements
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour 19 815 membres des contingents et 1 050 membres des unités de police constituées
- Stockage et fourniture de 7 615 725 jours-homme de rations de combat et de produits frais pour 19 815 membres des contingents et 1 050 membres d'unités de police constituées, dans 62 sites
- Administration de 4 828 membres du personnel civil, y compris les postes de temporaire (à l'exclusion du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs)
- Application d'un programme de déontologie et de discipline à tous les militaires, policiers et membres du personnel civil (formation, mesures de prévention et de contrôle et recommandations sur les mesures disciplinaires à prendre en cas de comportement répréhensible)

#### **Installations et infrastructure**

- Gestion de 123 stations d'épuration de l'eau (35 appartenant à l'ONU et 88 aux contingents) et de 9 installations de mise en bouteille
- Entretien de locaux et de matériel, notamment 1 293 groupes électrogènes (965 appartenant à l'ONU et 328 aux contingents), 7 879 climatiseurs, 674 blocs sanitaires et 2 158 unités de logement en dur
- Stockage et livraison de 16,9 millions de litres de carburant pour groupes électrogènes

#### **Transports routiers**

- Exploitation et entretien de 1 634 véhicules légers, 234 véhicules moyens et 654 véhicules lourds ou spéciaux
- Fourniture de 14,1 millions de litres de carburant

#### **Transport aérien**

- Exploitation et entretien de 25 avions et 64 hélicoptères, dont 50 de type militaire, et gestion des contrats de services d'aérodrome passés auprès d'entreprises commerciales
- Fourniture de 54,3 millions de litres de carburant

#### **Transports fluviaux ou maritimes**

- Exploitation et entretien de 4 pousseurs/barges et de 3 vedettes militaires

#### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire comprenant 4 stations terriennes pour les communications vocales, les télécopies et la transmission d'images vidéo et de données
- Services d'appui et d'entretien pour 67 microterminaux (VSAT), 78 centraux téléphoniques et 79 liaisons hertziennes

#### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 331 serveurs, 5 035 ordinateurs de bureau, 1 283 ordinateurs portatifs, 593 imprimantes et 488 émetteurs numériques, dans 71 sites
- Services d'appui et d'entretien pour le réseau local et le réseau sans fil



## Services sanitaires

- Fonctionnement et entretien de 16 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 53 dispensaires de niveau I appartenant à des contingents, de 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, d'un hôpital de niveau III appartenant à des contingents, d'un groupe de soins et de premiers secours appartenant à l'ONU, de 2 laboratoires appartenant à l'ONU et d'une unité de radiologie appartenant à l'ONU sur 16 sites, pour tout le personnel de la Mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale dans les cas d'urgence
- Entretien de dispositifs d'évacuation terrestres et aériens pour tous les sites de l'ONU, y compris 3 hôpitaux de niveau II appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant à des contingents, 1 hôpital de niveau III sous contrat à Kinshasa et 1 hôpital de niveau IV sous contrat à Pretoria, pour un total de 6 sites
- Fonctionnement et entretien de centres de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH/sida destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel de la Mission

## Sécurité

- 730 rapports d'enquête sur des accidents de la route, des vols de matériel de l'ONU et des pertes de documents d'identité
- Examen et actualisation des plans d'évacuation régionaux, pour toutes les régions
- Exercices d'évacuation incendie pour tout le personnel, tous les deux mois
- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Formation spécialisée de tout le personnel de sécurité (tir au pistolet, premiers secours et autres domaines spécialisés)
- Rédaction de 365 rapports quotidiens sur l'état de la sécurité, de 52 rapports d'évaluation hebdomadaires et de 4 rapports trimestriels sur l'état de la sécurité pour toute la Mission
- Contrôles de la sécurité et des bagages pour environ 14 000 passagers par mois

*Facteurs externes* : Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; les fournisseurs et les entrepreneurs livrent les biens et exécutent les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 6

### Ressources humaines : composante 5, appui

<i>Catégorie de personnel</i>	<b>Total</b>
<i>I. Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2008/09	<b>1 932</b>
Effectifs proposés 2009/10	<b>1 932</b>
<b>Variation nette</b>	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>											
Postes approuvés 2008/09	-	1	2	3	1	-	-	7	2	-	9
Postes proposés 2009/10	-	1	2	3	1	-	-	7	2	-	9
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	1	3	-	1	-	5	3	-	8
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	4	3	1	-	-	8	6	-	14
<b>Variation nette</b>	-	-	3	-	1	(1)	-	3	3	-	6
<b>Total partiel, Équipe Déontologie et discipline</b>											
Effectifs approuvés 2008/09	-	1	3	6	1	1	-	12	5	-	17
Effectifs proposés 2009/10	-	1	6	6	2	-	-	15	8	-	23
<b>Variation nette</b>	-	-	3	-	1	(1)	-	3	3	-	6
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>											
Postes approuvés 2008/09	-	-	4	13	77	14	-	108	381	5	494
Postes proposés 2009/10	-	-	4	13	91	-	-	108	381	5	494
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	14	(14)	-	-	-	-	-
<b>Division de l'appui aux missions</b>											
<b>Bureau du directeur<sup>d</sup></b>											
Postes approuvés 2008/09	-	1	5	9	5	3	-	23	11	1	35
Postes proposés 2009/10	-	1	5	9	9	-	-	24	11	1	36
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	4	(3)	-	1	-	-	1
<b>Bureau du Directeur adjoint<sup>e</sup></b>											
Postes approuvés 2008/09	-	1	10	16	39	17	-	83	495	18	596
Postes proposés 2009/10	-	1	11	15	55	-	-	82	558	18	658
<b>Variation nette</b>	-	-	1	(1)	16	(17)	-	(1)	63	-	62
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	(2)
<b>Total partiel, Bureau du Directeur adjoint</b>											
Effectifs approuvés 2008/09	-	1	10	16	41	17	-	85	495	18	598
Effectifs proposés 2009/10	-	1	11	15	55	-	-	82	558	18	658
<b>Variation nette</b>	-	-	1	(1)	14	(17)	-	(3)	63	-	60
<b>Services administratifs</b>											
Postes approuvés 2008/09	-	1	15	39	59	25	-	139	161	65	365

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
Postes proposés 2009/10	-	1	16	38	87	-	-	142	168	65	375
<b>Variation nette</b>	-	-	1	(1)	28	(25)	-	3	7	-	10
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	20
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	(20)
<b>Total partiel, Services administratifs</b>											
Effectifs approuvés 2008/09	-	1	15	39	59	25	-	139	171	75	385
Effectifs proposés 2008/09	-	1	16	38	87	-	-	142	168	65	375
<b>Variation nette</b>	-	-	1	(1)	28	(25)	-	3	(3)	(10)	(10)
<b>Services d'appui intégré</b>											
Postes approuvés 2008/09	-	1	26	83	269	75	-	454	1 343	388	2 185
Postes proposés 2009/10	-	1	28	83	353	-	-	465	1 411	415	2 291
<b>Variation nette</b>	-	-	2	-	84	(75)	-	11	68	27	106
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	-	-	40	-	-	40	98	100	238
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	(40)	-	-	(40)	(98)	(100)	(238)
<b>Total partiel, Services d'appui intégré</b>											
Effectifs approuvés 2008/09	-	1	26	83	309	75	-	494	1 441	488	2 423
Effectifs proposés 2009/10	-	1	28	83	353	-	-	465	1 411	415	2 291
<b>Variation nette</b>	-	-	2	-	44	(75)	-	(29)	(30)	(73)	(132)
<b>Total partiel, Personnel civil</b>											
Postes approuvés 2008/09	-	5	62	163	450	134	-	814	2 393	477	3 684
Postes proposés 2009/10	-	5	66	161	596	-	-	828	2 531	504	3 863
<b>Variation nette</b>	-	-	4	(2)	146	(134)	-	14	138	27	179
Postes de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2008/09	-	-	1	3	42	1	-	47	111	110	268
Postes de temporaire proposés <sup>c</sup> 2009/10	-	-	4	3	1	-	-	8	6	-	14
<b>Variation nette</b>	-	-	3	-	(41)	(1)	-	(39)	(105)	(110)	(254)
<b>Total partiel</b>											
Effectifs approuvés 2008/09	-	5	63	166	492	135	-	861	2 504	587	3 952
Effectifs proposés 2009/10	-	5	70	164	597	-	-	836	2 537	504	3 877
<b>Variation nette</b>	-	-	7	(2)	105	(135)	-	(25)	33	(83)	(75)

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile <sup>a</sup>	Services généraux <sup>a</sup>	Service de sécurité				
<b>Total général (I et II)</b>											
Effectifs approuvés 2008/09											<b>5 884</b>
Effectifs proposés 2009/10											<b>5 809</b>
<b>Variation nette</b>										<b>(75)</b>	

<sup>a</sup> Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, tient compte de la transformation de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international approuvés en postes d'agent du Service mobile, sans modification de fonctions.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Imputables sur le crédit prévu pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

<sup>d</sup> Y compris le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe de la coordination administrative.

<sup>e</sup> Y compris les bureaux administratifs régionaux et les antennes administratives locales, le Groupe de la Commission d'enquête, le Groupe de la gestion des marchés, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et les comités locaux de contrôle du matériel et d'examen des réclamations.

### Équipe Déontologie et discipline

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes de temporaire*

88. Il est proposé de créer six postes de temporaire pour des spécialistes de la déontologie et de la discipline (3 postes P-4 et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national) afin d'accroître la capacité de l'Équipe au niveau de trois bureaux sur le terrain (Goma, Bukavu et Bunia).

89. Actuellement, les effectifs de l'Équipe Déontologie et discipline sur le terrain sont insuffisants pour couvrir les nombreux sites dans lesquels des membres du personnel de la MONUC sont déployés et cette situation a freiné, depuis sa création en novembre 2005, les efforts déployés par l'Équipe pour traiter les affaires de comportement répréhensible concernant des membres du personnel de la Mission. Du fait du récent redéploiement du personnel de la Mission, de la nouvelle priorité accordée à l'est du pays et de l'augmentation du nombre de sites reculés, l'Équipe n'a pas pu, faute d'effectifs suffisants, surveiller correctement tous les sites dans lesquels des membres du personnel de la Mission sont déployés, et le risque de comportements répréhensibles, en particulier d'exploitation et d'abus sexuels, a donc augmenté. Le meilleur moyen de s'attaquer à ce problème consiste à veiller à ce que des mesures préventives appropriées soient en place, notamment s'assurer que des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées périodiquement et que l'Équipe organise régulièrement des cours de formation d'instructeurs à l'intention des contingents dans le mois suivant leur arrivée. Au cours des deux dernières années, l'Équipe a effectué des visites d'évaluation dans presque tous les bureaux sur le terrain, et elle dispense des formations dans tous les sites de la Mission depuis 2007. Les membres de l'Équipe, qui est basée à Kinshasa, se chargent d'élaborer les supports d'information et d'établir les budgets, les rapports

mensuels, trimestriels, semestriels et annuels et la correspondance destinée au Siège de l'ONU, d'assurer la coordination des réunions, tables rondes et visites de haut niveau, de maintenir la capacité de gestion de la base de données concernant les affaires au sein de la Mission, de définir l'orientation générale de l'Équipe, et s'occupent des activités de formation et d'information et de la coopération interinstitutions. Le personnel de l'Équipe à Kinshasa dessert déjà une grande partie de la zone de la Mission, notamment les bureaux de Kinshasa, Matadi, Bandundu, Kikwit, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Kananga ainsi que les bases d'équipes d'observateurs militaires des Nations Unies à Gbadolite et Muanda, et il n'est pas en nombre suffisant pour couvrir également les sites reculés, en particulier ceux situés dans l'est du pays.

90. Les titulaires des trois postes de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline de la classe P-4 exerceraient les fonctions de chef de bureau à Goma, Bukavu et Bunia, seraient membres de l'équipe de direction régionale et relèveraient directement du chef de l'Équipe Déontologie et discipline. Ils s'acquitteraient des tâches suivantes : coordonner les questions de déontologie et de discipline au niveau régional; fournir un appui régional et décentralisé à l'équipe de direction; assister le chef de l'Équipe en communiquant des données spécifiques à leur région de manière à garantir l'efficacité des politiques, directives générales et autres instructions à suivre pour traiter les affaires de comportement répréhensible; mettre au point des systèmes permettant de contrôler l'application de ces instructions au niveau régional et d'évaluer l'efficacité des actions menées et notamment mettre au point et exécuter des plans d'action régionaux et établir et gérer des réseaux régionaux de coordonnateurs chargés de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Les titulaires seraient également chargés de s'assurer que l'ensemble du personnel de la Mission est, en tout temps, bien informé des normes de conduite que l'on attend de lui.

91. Les titulaires des trois postes de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateurs recrutés sur le plan national) seraient chargés de veiller à l'application systématique des mesures destinées à prévenir les comportements répréhensibles au sein du personnel de la Mission et de celles devant permettre de mettre au jour de tels comportements et d'y donner les suites voulues, en effectuant des visites d'évaluation régulières et systématiques. Ils seraient aussi chargés de mettre au point une stratégie et des programmes régionaux efficaces avec la participation des responsables communautaires et des autorités locales et celle d'organisations non gouvernementales locales et internationales.

## **Division de l'appui à la mission**

### **Groupe du budget et du contrôle des coûts**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

92. Il est proposé de créer un poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile) à Kinshasa pour régulariser le poste qui est prêté à titre temporaire par les bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales. Les fonctions relatives au budget et au contrôle des coûts demeurent centralisées, mais du fait de l'augmentation du nombre de transactions dans l'est de la République démocratique du Congo et à la plate-forme logistique d'Entebbe, on a besoin d'une personne supplémentaire, d'où la demande de création d'un nouveau poste. Le titulaire de ce

poste s'acquitterait des tâches suivantes : suivre les dépenses mensuelles; effectuer avec les centres de coût le suivi des soldes en souffrance depuis longtemps; suivre les états de dépenses; établir deux fois par semaine des rapports à l'intention des responsables des comptes; examiner toutes les demandes de réajustement et de réallocation de fonds et établir les demandes de réallocation; et suivre et enregistrer les mouvements de personnel civil de la Mission.

### **Groupe de contrôle du matériel et des stocks**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

93. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks compte tenu de l'étendue et de l'importance des fonctions de gestion, de surveillance et de représentation que suppose la gestion des quelque 69 000 articles répertoriés dans les stocks, d'une valeur totale supérieure à 245 millions de dollars. Le matériel est réparti entre plus de 17 000 utilisateurs dans plus de 60 sites et 5 pays. De telles fonctions exigent une vaste expérience et un haut niveau de compétence et d'autorité, d'où la demande de reclassement du poste.

### **Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 63 postes (création de 70 postes et suppression de 7 autres)*

94. Il est proposé de supprimer à Kinshasa 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) qui est actuellement prêté au Groupe du budget et du contrôle des coûts, de créer 70 postes d'interprète/traducteur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de supprimer 7 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

95. Conformément au ratio recommandé d'un interprète pour 40 hommes, il est proposé de créer 70 postes d'interprète/traducteur, dont les titulaires assisteront les 2 785 militaires supplémentaires répartis en trois bataillons et les 300 nouveaux membres des unités de police constituées. Chaque bataillon formera quatre convois et en tout temps, 10 convois en moyenne seront en patrouille pour des périodes de 8 heures, jour et nuit. Les titulaires assureraient des services d'interprétation, notamment en swahili, lingala, chiluba, français et anglais, accompagneraient les militaires et les membres de la police dans les patrouilles de jour et de nuit et fourniraient un appui administratif aux bataillons.

96. Il est proposé de supprimer à Kananga, Kikwit, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Kinshasa sept postes d'assistant administratif qui sont actuellement prêtés à titre temporaire à la Section des ressources humaines et dont les titulaires continueront à exercer leurs fonctions de gestion des ressources humaines dans les mêmes sites. Les fonctions initiales des sept postes supprimés seront reprises par le personnel existant du Bureau.

## Section des ressources humaines

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (reclassement de 1 poste et création de 2 postes)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes*

97. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de spécialiste des ressources humaines à Goma. Le réaménagement de la Mission, dont le nombre de bureaux régionaux a été ramené de trois à deux (Kinshasa pour l'ouest et Goma pour l'est) a entraîné un redéploiement accru de personnel civil et militaire vers l'est de la République démocratique du Congo. L'installation du bureau régional à Goma a créé un supplément de responsabilités, notamment l'administration, la supervision et la coordination de l'ensemble des ressources humaines de la région est.

98. Il est également proposé de créer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) afin de renforcer le groupe chargé du recrutement international à Kinshasa et ainsi accélérer les recrutements et réduire le taux élevé de vacance de postes, qui retarde la mise en œuvre des programmes essentiels de la Mission. Le groupe chargé du recrutement international se compose actuellement d'un chef de groupe (P-3) secondé par une équipe de quatre personnes (1 P-2, 2 agents du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies). Cet effectif est insuffisant au regard de la charge de travail que suppose le recrutement sur le plan international de personnel pour pourvoir les 267 postes qui étaient vacants fin janvier 2009. Pour répondre à la nécessité impérieuse d'accélérer le processus de recrutement, un poste de la classe P-3 a été prêté à titre temporaire par le Bureau du Chef des services administratifs et également pourvu au moyen d'autres arrangements provisoires, qui ne peuvent pas être maintenus sur le long terme.

99. Afin d'appuyer la décentralisation en cours des services de gestion des ressources humaines vers divers bureaux en République démocratique du Congo, il est proposé de créer sept postes de commis au personnel (agent des services généraux recrutés sur le plan national) à Kananga, Kikwit, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi et Kinshasa. Les titulaires de ces postes travailleraient au sein des antennes administratives locales et s'acquitteraient de toutes les tâches liées au recrutement et à la gestion des avantages et prestations du personnel recruté sur le plan national, des vacataires et des journaliers. Dans le cadre des efforts que déploie la Mission pour améliorer les services décentralisés fournis par la Section des ressources humaines, ces postes sont actuellement prêtés par les bureaux administratifs régionaux et les antennes administratives locales.

## Section des achats

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

100. À la Section des achats, il est proposé de créer un poste d'assistant achats (agent du Service mobile) pour appuyer les activités liées aux achats qui se trouvent accrues en raison du déploiement de 3 085 militaires et membres des unités de police constituées. Un fonctionnaire chargé des achats (P-4) et un commis aux achats sont actuellement en poste à Goma. Compte tenu de l'accroissement prévu des activités de passation de marchés, un poste supplémentaire d'assistant achats permettrait de compléter les effectifs actuels afin : a) de créer une base de données fiable sur les fournisseurs pour la région est; b) de mener des études de marché en vue des contrats de location de locaux pour accueillir le personnel militaire et de

police nouvellement déployé; c) de lancer des appels à la concurrence pour mettre en place des services ou des systèmes locaux aux fins des besoins en bâtiments, en matériaux, pièces détachées et fournitures générales pour des ouvrages de génie civil et en services de transport en autobus; et d) de procéder à des appels d'offres pour la rénovation ponctuelle des aéroports de la région est.

### **Section des approvisionnements**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 17 postes  
(création de 13 postes et redéploiement de 4 postes)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 7 postes  
(création de 6 postes et redéploiement de 1 poste)*

101. Il est proposé de créer 2 postes d'inspecteur alimentaire (agent du Service mobile) et 1 poste de superviseur carburant (agent du Service mobile), en raison de l'augmentation des besoins opérationnels liés au déploiement de 3 085 militaires et membres des unités de police constituées. La section assure actuellement l'effectif rationnaire de 8 729 militaires et membres des unités de police constituées. Avec l'arrivée de nouveaux militaires et membres des unités de police constituées, la charge de travail devrait s'accroître de 30 %, ce qui représente environ 346 tonnes de rations à inspecter et à livrer, au moins cinq nouveaux lieux de livraison pour la distribution de 43 190 boîtes de ration de combat et 126 000 bouteilles d'eau supplémentaires pour les stocks de réserve. Les titulaires des deux postes d'inspecteur alimentaire qu'il est proposé de créer, basés à Goma et à Bukavu, relèveraient du fonctionnaire principal chargé de l'évaluation assurance qualité pour la Mission, s'assureraient que les livraisons reçues correspondent aux conditions contractuelles, procéderaient à l'inspection des installations de stockage des contingents et dispenseraient des conseils en matière d'hygiène et d'hygiène alimentaire. L'inspecteur basé à Goma ferait en outre office d'adjoint au fonctionnaire principal chargé de l'évaluation assurance qualité et superviserait la mise en œuvre de toutes les procédures requises, comme l'échantillonnage aléatoire, l'inspection physique des aliments, le recensement des informations et l'établissement de rapports sur les discordances avec les contrats passés, et la conduite d'inspections physiques dans les installations des adjudicataires et des sous-traitants.

102. Le titulaire du poste de superviseur carburant (agent du Service mobile) serait basé à Goma et chargé de superviser le nouveau point de ravitaillement ouvert pour les troupes supplémentaires devant y être déployées, que les points de ravitaillement existants ne peuvent approvisionner en raison des contraintes de capacités et d'espace. Lorsque les troupes supplémentaires seront déployées dans la grande zone des Kivus entre Bukavu et Beni, de nouveaux points de ravitaillement devraient être créés et gérés par du personnel recruté sur le plan national. Le superviseur carburant serait chargé de superviser et de coordonner les opérations d'approvisionnement, y compris la réception, le stockage, l'allocation de carburant et le contrôle de la qualité sur ces sites.

103. Il est proposé de créer deux postes de commis aux rations (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), basés à Uvira et Goma, pour gérer la charge de travail que représentent les commandes et leur réception, la facturation



aux fournisseurs/entrepôts et la réception des factures, et la saisie des données. Les titulaires de ces postes veilleraient à ce que les quantités stipulées dans les contrats soient fournies et seconderaient les assistants rations dans leurs tâches quotidiennes.

104. Il est également proposé de créer 11 postes d'assistant pompiste (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seraient déployés à Beni, Bukavu et Goma. Les titulaires seraient chargés des opérations de ravitaillement des avions et des véhicules, conduiraient des camions-citernes et utiliseraient des véhicules et du matériel spécialisés. Ils prêteraient leur concours pour le ravitaillement des groupes électrogènes et des bateaux, la maintenance du matériel et des sites de stockage du carburant, conformément aux normes de sécurité établies, le chargement et le déchargement des tonneaux de carburant, la distribution du carburant aux véhicules autorisés, l'enregistrement de tous les problèmes liés au carburant, l'émission des bordereaux de livraison et de réception, la préparation et la manutention des lubrifiants sur les sites où se trouvent des moyens aériens supplémentaires, à savoir 2 avions et 18 hélicoptères utilitaires, pour appuyer les 3 085 militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires.

105. Il est en outre proposé de créer six postes de Volontaire des Nations Unies (1 poste d'inspecteur alimentaire, 1 poste d'assistant rations, 3 postes de superviseur carburant et 1 poste d'opérateur du Système électronique de comptabilisation des carburants). Il faudrait affecter un inspecteur alimentaire à Beni pour inspecter les livraisons avant leur distribution, procéder à l'inspection des installations de stockage des contingents et dispenser des conseils en matière d'hygiène et d'hygiène alimentaire. Cet inspecteur s'occuperait de toutes les questions liées à la livraison des rations par le fournisseur aux contingents. Un assistant rations serait déployé à Uvira pour s'assurer que les quantités de vivres livrées correspondent aux conditions contractuelles, coordonner les besoins en rations, les stocks de la mission et les besoins en repas tout prêts, et gérer les opérations au jour le jour pour les contingents. Trois superviseurs carburant seraient déployés à Beni, Bukavu et Goma, où ils seraient responsables des points de ravitaillement, de la réception et de l'allocation du carburant, du contrôle de la qualité, de la comptabilité, de l'établissement de rapports et de la prévision des besoins. Les superviseurs carburant seraient également d'entretenir le matériel et de superviser le personnel. L'opérateur du Système électronique de comptabilisation des carburants serait responsable de la saisie des données sur la réception du carburant en gros, la consommation de carburant pour les véhicules civils consignée dans les relevés quotidiens d'allocation de carburant et l'emplacement des groupes électrogènes. Il sera également chargé de suivre l'évolution de la consommation et de signaler les irrégularités détectées par le Système électronique de comptabilisation.

106. Conformément à la politique en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Section des communications et de l'informatique transfèrera à la Section des approvisionnements la responsabilité de la gestion et de la maintenance des photocopieuses dans toute la zone de la mission. Il est donc proposé de créer 4 postes (postes d'agent des Services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de technicien chargé du matériel de bureau destiné à un Volontaire des Nations Unies grâce au redéploiement de postes et de postes de personnel temporaire de la Section des communications et de l'informatique.

## Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 32 postes*

107. Il est proposé de reclasser 1 poste d'ingénieur aérodrome de la classe P-3 à la classe P-4. L'élargissement des domaines d'activité de la Mission s'est traduit par l'augmentation du nombre d'aérodromes. Le titulaire du poste serait chargé de veiller à ce que 13 aérodromes soient utilisables, ainsi que de la gestion de multiples projets de rénovation de pistes et de la construction de nouveaux aérodromes et hélistations dans toute la République démocratique du Congo. Il serait également chargé d'assurer la liaison avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et les autorités nationales pour ce qui touche aux aspects opérationnels, en coordination avec la Section de la sécurité aérienne et de l'aviation. En raison de l'ampleur des responsabilités et de la complexité des fonctions associées à ce poste, il est proposé de le reclasser de P-3 à P-4.

108. Il est également proposé de créer 32 postes (postes d'agent des Services généraux recruté sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés de différentes activités d'appui logistique aux 3 085 militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires (construction de bâtiments en dur, installation et entretien de la plomberie dans les stations d'épuration et les blocs sanitaires, raccordements électriques, installation des groupes électrogènes et entretien régulier des installations des camps, notamment la gestion et l'évacuation des eaux usées) sur 4 nouveaux sites (Kanyabayonga, Rwindi, Lubero et Musake). Il s'agirait de 11 postes d'électricien (2 à Goma, 2 à Bukavu, 2 à Bunia, 1 à Dungu, 1 à Beni, 1 à Kamina, 1 à Lubero et 1 à Musake), 11 postes de mécanicien (2 à Goma, 2 à Bukavu, 2 à Bunia, 1 à Dungu, 1 à Beni, 1 à Kalemie, 1 à Rwindi et 1 à Kanyabayonga), 4 postes de technicien chargé de l'approvisionnement en eau (2 à Goma et 2 à Bukavu), 2 postes de commis à la gestion des installations et du camp (1 à Goma et 1 à Dungu), 2 postes de contremaître (1 à Bunia et 1 à Dungu), 1 poste de plombier à Bukavu et 1 poste de chauffeur de camion et de véhicule lourd à Beni.

## Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste*

*(création de 2 postes et redéploiement de 1 poste)*

109. La MONUC assure actuellement la gestion d'un site multimissions pour la reprise après sinistre et la continuité des opérations à l'échelle régionale, installé dans la plate-forme logistique d'Entebbe et opérationnel depuis juillet 2008. Ce site permet d'appuyer et d'assurer la reprise après sinistre et la continuité des opérations de la MONUC, de la MINUAD, de la MINUS, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et du BINUB. Compte tenu des responsabilités accrues liées à l'installation, au fonctionnement et à la maintenance du deuxième niveau de cette infrastructure, il est proposé de créer un poste de technicien chargé de la sécurité des systèmes informatiques (poste de Volontaire des Nations Unies) et un poste de technicien transmissions satellites (postes de Volontaire des Nations Unies) pour assurer la maintenance décentralisée des divers réseaux et un appui rapide à la MONUC et aux cinq autres missions. Le technicien chargé de la sécurité des systèmes informatiques fournirait un appui à la

plate-forme logistique d'Entebbe pour ce qui touche à la sécurité des données et à l'infrastructure du réseau, serait chargé de la maintenance et des réparations de l'infrastructure du réseau informatique et veillerait aussi à son fonctionnement optimal. Il serait en outre chargé d'installer, d'entretenir, de réparer et de programmer le pare-feu ISA pour la sécurité de l'Internet et l'accélération de l'accès, dont dépend le système de sécurité périmétrique de la plate-forme logistique. Il serait également responsable de l'installation et de la configuration des commutateurs CISCO, des plate-formes pour les réseaux virtuels privés, du domaine de protocole de raccordement au réseau local virtuel, répertoire actif des réseaux locaux et des réseaux étendus, du logiciel Websense de surveillance de l'utilisation d'Internet, et de la maintenance du réseau mobile pour la plate-forme logistique. Le technicien transmissions satellites apporterait l'appui nécessaire aux microterminaux VSAT et serait chargé de la maintenance et des réparations des stations terriennes, y compris le dépannage et la programmation des différentes composantes des stations terriennes, l'amplificateur à faible bruit utilisé dans les stations terrestres de transmission par satellite, l'émetteur-récepteur, les modems pour la transmission de données par satellite, le routeur CISCO et l'interface E1.

110. Conformément à la politique en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Section des communications et de l'informatique transfèrera à la Section des approvisionnements la responsabilité de la gestion et de la maintenance des photocopieuses dans toute la zone de la mission. Il est donc proposé de redéployer vers la Section des approvisionnement 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de technicien chargé du matériel de bureau (poste des Volontaire des Nations Unies).

### **Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes*

111. Il est proposé de créer 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes d'assistant à la cession des biens (postes de Volontaire des Nations Unies) pour renforcer les capacités de la Mission en matière de traitement des passations par pertes et profits et de vente commerciale, et sa capacité d'achever plus rapidement le processus de cession du matériel.

112. Les activités liées à la cession du matériel devraient s'accroître en ce qui concerne la plate-forme logistique d'Entebbe, en raison du recensement de plus de 2 500 articles destinés à être sortis des stocks en 2008/09. En 2009/10, le nombre d'articles concernés devrait doubler et il faudra donc augmenter les effectifs actuels de la Section (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux) en créant un poste supplémentaire d'assistant à la liquidation des biens (poste de Volontaire des Nations Unies).

113. On a constaté à Bukavu une importante accumulation de matériel et de matériaux destinés au rebut et passés par pertes et profit, en raison de la pénurie de personnel. Ce matériel et ces matériaux sont actuellement stockés dans l'espace de travail disponible, ce qui gêne les activités ordinaires du Groupe de la cession du matériel. Le nouveau poste d'assistant à la liquidation des biens (postes de Volontaire des Nations Unies) permettrait d'accélérer le processus de cession du fait de la quantité non négligeable de matériel dont la cession est recommandée ainsi

que de déchets accumulés. Le titulaire de ce poste serait secondé par le titulaire du poste d'assistant à la cession des biens (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) qu'il est proposé de créer, dont les fonctions consisteraient à apporter son assistance, à réceptionner les articles provenant des unités à comptabilité autonome et à procéder aux vérifications; à recenser, classer et trier les articles ayant des fonctions similaires; à stocker les articles et à actualiser la base de données relative à l'emplacement des bennes; à procéder régulièrement à des inspections physiques des biens aux fins de la tenue de la comptabilité matières; à aider à entrer les données lorsque de nouveaux articles sont reçus; à regrouper les articles dont la vente est recommandée; à utiliser des élévateurs à fourche pour déplacer les articles; à veiller à ce que l'entrepôt et les locaux de stockage restent propres et organisés; à participer à la surveillance quotidienne de l'entrepôt et des zones de stockage et à signaler immédiatement les incidents.

### **Section du contrôle des mouvements**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 16 postes*

*Volontaires des Nations Unies : création de 4 postes*

114. Il est proposé de supprimer 1 poste d'administrateur du contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et de créer 1 poste d'administrateur du contrôle des mouvements recruté sur le plan national dans la plate-forme logistique d'Entebbe, de créer 7 postes de commis au contrôle des mouvements (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 8 postes de chauffeur (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et 4 postes d'assistant au contrôle des mouvements (postes de Volontaire des Nations Unies).

115. Le titulaire du poste d'administrateur du contrôle des mouvements recruté sur le plan national qu'il est proposé de créer pour la plate-forme logistique d'Entebbe serait responsable de tous les mouvements de fret dans la zone de la mission et depuis celle-ci; ferait office d'agent de dédouanement auprès de l'Administration douanière ougandaise pour toutes les cargaisons de l'ONU à l'arrivée; et faciliterait le traitement des documents d'exportation de toutes les cargaisons entrant en République démocratique du Congo. La complexité et l'ampleur de la charge de travail du titulaire de ce poste devraient s'accroître à mesure que le rôle de plate-forme logistique d'Entebbe en matière d'appui à d'autres opérations de maintien de la paix de la région s'élargira. L'expérience et la connaissance requises des règles et règlements en vigueur au niveau local exigent que le titulaire ait rang d'administrateur.

116. Pour accroître le recours à de nouvelles solutions en matière de transport autre que le transport aérien, la Mission a créé le Groupe poids lourds, basé à Entebbe et constitué de 2 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 10 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 5 Volontaires des Nations Unies et 8 vacataires. Le Groupe organise les convois à destination de la République démocratique du Congo et à l'intérieur du pays. Il est également proposé de créer 8 postes de chauffeurs (postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national), les fonctions requises ayant un caractère continu et étant actuellement occupées par des vacataires.

117. Il est proposé de créer 7 postes de commis au contrôle des mouvements (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et 4 postes d'assistant au contrôle des mouvements (poste de Volontaire des Nations Unies) pour apporter une assistance et veiller à ce que les 3 085 militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires reçoivent de le Groupe le soutien voulu. Les 7 postes de commis au contrôle des mouvements (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) qu'il est proposé de créer seraient déployés de la manière suivante : 1 à Bukavu, 2 à Beni, 2 à Goma et 1 à Bunia. Les titulaires aideraient le personnel en place pour accueillir les passagers et assurer la manutention du fret, et pour traiter les documents et les comparer aux manifestes. Les 4 postes d'assistant au contrôle des mouvements (postes de Volontaire des Nations Unies) permettraient d'appuyer le déploiement des 2 785 militaires et des 300 membres des unités de police constituées supplémentaires vers l'est de la République démocratique du Congo, essentiellement à Bukavu, Goma, Beni et Bunia. Les titulaires fourniraient un appui au contrôle des mouvements multimodes et contribueraient à la planification, à la coordination, à l'exécution et au suivi de toutes les tâches liées au mouvement des militaires et des membres des unités de police constituées.

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

118. Il est proposé de redéployer 2 postes de chauffeurs (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) : 1 vers le Groupe de la stabilisation régionale et l'autre vers le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, comme expliqué aux paragraphes 46 et 67 du présent rapport.

### **Section des transports aériens**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes (reclassement de 1 poste et création de 9 postes)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 13 postes*

119. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef du Groupe de la conformité technique et de créer 30 postes/postes de temporaire (2 postes de P-2, 7 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 13 postes de Volontaire des Nations Unies).

120. Le Chef du Groupe de la conformité technique est responsable de la gestion stratégique et de la supervision du Groupe, qui compte 27 spécialistes de la conformité technique. Il est également responsable de la coordination des activités de contrôle technique des opérations aériennes et surveille l'exploitation, sur le plan technique et sur le plan de la sécurité, de plus de 70 appareils affectés à 10 zones aériennes en République démocratique du Congo et à une zone aérienne en Ouganda. Le Chef du Groupe serait également chargé de surveiller la mise en œuvre de 24 accords de services aériens de l'ONU concernant un avion et un hélicoptère, ainsi que de 7 lettres d'attribution relatives à des pays fournisseurs de contingents et concernant la fourniture d'hélicoptères militaires, en veillant à ce que le matériel et le personnel fournis correspondent aux termes et aux conditions stipulés dans les contrats. Le titulaire du poste superviserait en outre toutes les activités touchant au

contrôle de la qualité et à la gestion des risques; gérerait les ressources financières liées aux contrats de services aériens, d'une valeur totale supérieure à 150 millions de dollars; et élaborerait les rapports sur l'utilisation des 24 avions et des 48 hélicoptères.

121. Compte tenu du déploiement des 3 085 militaires et membres des unités de police constituées supplémentaires, 20 aéronefs militaires additionnels (2 avions et 18 hélicoptères) seraient déployés pour accroître la mobilité opérationnelle de la Mission. Pour renforcer les moyens aériens, il est proposé de créer 2 postes de fonctionnaire chargé des opérations aériennes/responsable de terminal aérien (P-2), l'un à Goma et l'autre à Bunia. Les titulaires de ces postes veilleraient à ce que les services d'aérodrome nécessaires soient fournis aux moyens aériens conformément aux normes et pratiques en vigueur à l'ONU et à l'échelle internationale, et à ce que toutes les activités aériennes soient conformes aux réglementations des autorités de l'aviation civile du pays hôte. Les services d'aérodrome incluent la surveillance des services météorologiques, les interventions d'urgence, la manutention au sol des appareils, l'accueil des passagers et la manutention du fret. Les titulaires de ces postes superviseraient en outre l'avitaillement, le stationnement, les manœuvres des appareils et l'établissement des plans de vol, et surveilleraient et inspecteraient les appareils et les équipages pour s'assurer du respect des contrats de services aériens.

122. Il est proposé de créer 9 postes/postes de temporaire pour des assistants à la planification (5 postes d'agent du Service mobile et 4 postes de Volontaire des Nations Unies) qui seront déployés dans les zones aériennes de Goma, Bunia, Bukavu, Kisangani et Kinshasa. Les titulaires seraient chargés de planifier, coordonner, programmer et publier les heures de vols des 20 appareils supplémentaires, et surveilleraient les lacunes en matière de sûreté aérienne en étroite coopération avec le spécialiste de la sécurité aérienne. Ils devraient également être en contact avec divers bureaux de la Mission, des fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales de manière à coordonner les besoins, et veiller à ce que tous les vols soient effectués conformément aux normes et aux règlements aériens. Il est proposé de créer 3 postes d'assistant aviation (2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) qui seraient déployés à Goma et à Bunia. Les titulaires coordonneraient les opérations de recherche et sauvetage et seraient responsables des radiocommunications et de la tenue des registres de vol de la Mission. Il est en outre proposé de créer 2 postes de spécialiste de la conformité technique (postes d'administrateur recruté sur le plan national) et 4 postes d'assistant (1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) pour assurer les services nécessaires aux vols militaires qui devront être effectués par les 20 appareils supplémentaires. Les titulaires seraient déployés à Goma et Bunia et chargés de vérifier les rapports sur l'utilisation des appareils établis par les pilotes militaires en charge. Ils feraient rapport sur les heures de vols effectivement effectuées à chaque sortie, le carburant consommé et les passagers et le fret transportés. Il est proposé de créer 8 postes d'assistant terminal aérien (1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies), dont les titulaires seraient responsables de la manutention au sol de l'appareil supplémentaire déployé dans la zone aérienne de Kinshasa, à Entebbe et à Goma, conformément aux règles et règlements de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des autorités

aériennes civiles locales et de l'ONU. Un poste d'assistant à la lutte contre l'incendie (Volontaire des Nations Unies) serait nécessaire aux fins des services d'aérodromes commerciaux et militaires dans les zones aériennes où seraient basés les appareils supplémentaires. Enfin, il est proposé de créer un poste d'assistant (budget) (Volontaire des Nations Unies) à Kinshasa, dont le titulaire serait chargé de suivre l'évolution des obligations financières additionnelles relatives aux 20 appareils supplémentaires.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant alloué (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	43 326,3	43 095,8	47 846,7	4 750,9	11,0
Contingents	392 308,5	389 467,9	464 913,0	75 445,1	19,4
Police civile	16 842,2	16 135,8	20 243,5	4 107,7	25,5
Unités de police constituées	18 333,1	17 655,2	26 527,2	8 872,0	50,3
<b>Total partiel</b>	<b>470 810,1</b>	<b>466 354,7</b>	<b>559 530,4</b>	<b>93 175,7</b>	<b>20,0</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	147 613,3	157 237,7	174 416,2	17 178,5	10,9
Personnel recruté sur le plan national	39 379,3	44 770,4	63 181,4	18 411,0	41,1
Volontaires des Nations Unies	25 929,2	31 473,3	26 455,7	(5 017,6)	(15,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 449,5	9 345,9	8 138,6	(1 207,3)	(12,9)
<b>Total partiel</b>	<b>215 371,3</b>	<b>242 827,3</b>	<b>272 191,9</b>	<b>29 364,6</b>	<b>12,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	841,0	841,0	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	853,7	76,9	673,3	596,4	775,6
Voyages	8 021,7	6 300,1	10 077,1	3 777,0	60,0
Installations et infrastructures	88 116,3	93 909,6	132 169,9	38 260,3	40,7
Transports terrestres	28 642,0	20 810,4	38 865,5	18 055,1	86,8
Transports aériens	184 542,3	274 082,9	296 998,8	22 915,9	8,4
Transports maritimes ou fluviaux	1 162,5	1 734,4	1 785,0	50,6	2,9
Communications	32 147,0	32 740,5	42 986,1	10 245,6	31,3
Informatique	8 078,2	9 035,6	12 670,1	3 634,5	40,2
Services médicaux	14 728,2	18 976,4	17 567,7	(1 408,7)	(7,4)
Matériel spécial	4 524,3	6 676,8	7 051,9	375,1	5,6
Fournitures, services et matériel divers	13 550,9	13 150,8	28 760,9	15 610,1	118,7

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant alloué (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Projets à effet rapide	940,3	1 000,0	1 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>385 307,4</b>	<b>478 494,4</b>	<b>591 447,3</b>	<b>112 952,9</b>	<b>23,6</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 071 488,8</b>	<b>1 187 676,4</b>	<b>1 423 169,6</b>	<b>235 493,2</b>	<b>19,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	20 659,0	23 999,2	27 518,5	3 519,3	14,7
<b>Total net</b>	<b>1 050 829,8</b>	<b>1 163 677,2</b>	<b>1 395 651,1</b>	<b>231 973,9</b>	<b>19,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	4 153,4	3 426,9	4 953,9	1 527,0	44,6
<b>Total</b>	<b>1 075 642,2</b>	<b>1 191 103,3</b>	<b>1 428 123,5</b>	<b>237 020,2</b>	<b>19,9</b>

<sup>a</sup> Contribution de la Fondation Hironnelle à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUC.

## B. Contributions non budgétisées

123. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	2 948,6

**Total**

<sup>a</sup> Correspond à la valeur estimative de la location du siège des bureaux locaux, des logements des membres des contingents, des bases de soutien logistique et des aérodromes et terminaux à Kinshasa, Bukavu, Goma, Kalémie, Kindu, Kisangani, Mbandaka, dans la région d'Ituri, à Kananga et Kasese (Ouganda) et à Kigoma (République-Unie de Tanzanie).

## C. Gains d'efficacité

124. Les dépenses prévues pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes, qui visent à réaliser des gains d'efficacité :



(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports aériens	1 924,0	Suppression d'un avion (IL-76) suite à un recours accru aux transports routiers et fluviaux
	7 680,1	Suppression de 582 heures de vol sur les opérations aériennes ordinaires de la MONUC suite à un recours accru aux transports routiers et fluviaux, d'où des économies de 116 400 dollars sur les frais de location et les frais de fonctionnement, et des économies connexes sur les frais de carburant et lubrifiants pour un total de 7 563 700 dollars
<b>Total</b>	<b>9 604,1</b>	

## D. Taux de vacance de postes

125. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectifs 2007/08</i>	<i>Taux budgétisés 2008/09</i>	<i>Taux prévus 2009/10</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	5	6	6
Contingents	2	2	7
Police des Nations Unies	28	32	23
Unités de police constituées	1	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18	17	15
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	30	37	30
Agents des services généraux	4	5	5
Volontaires des Nations Unies	7	5	7
Postes de temporaire <sup>a, b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	(46)	17	10
Personnel recruté sur le plan national	9	6	5
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–

<sup>a</sup> Financés au moyen de fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions.

<sup>b</sup> Non compris les taux de vacance applicables aux postes de temporaire proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

126. Les montants prévus à ce titre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 160 704 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	71 470,1
Unités de police constituées	4 895,6
<b>Total partiel</b>	<b>76 365,7</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructure	44 285,3
Communications	18 317,6
Services médicaux	14 683,6
Matériel spécial	7 051,9
<b>Total partiel</b>	<b>84 338,4</b>
	<b>• 16</b>
	<b>07</b>
<b>Total</b>	<b>04,</b>
	<b>1</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 <sup>er</sup> janvier 2004
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

## F. Formation

127. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
------------------	----------------------

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Consultants en formation	195,0
Voyages	
Voyages, formation	863,4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	570,7

**Total**

128. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et le nombre de participants effectif au cours des exercices précédents s'établissent comme suit :

(En nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif en 2007/08</i>	<i>Nombre prévu en 2008/09</i>	<i>Nombre proposé en 2009/10</i>	<i>Nombre effectif en 2007/08</i>	<i>Nombre prévu en 2008/09</i>	<i>Nombre proposé en 2009/10</i>	<i>Nombre effectif en 2007/08</i>	<i>Nombre prévu en 2008/09</i>	<i>Nombre proposé en 2009/10</i>
Internes	528	2 187	1 324	327	6 467	1 681	–	450	64
Externes <sup>a</sup>	155	305	102	6	35	–	3	2	–
<b>Total</b>	<b>683</b>	<b>2 492</b>	<b>1 426</b>	<b>333</b>	<b>6 502</b>	<b>1 681</b>	<b>3</b>	<b>452</b>	<b>64</b>

<sup>a</sup> Y compris la Base de soutien logistique de Brindisi et hors de la zone de la Mission.

129. Les activités de formation prévues en interne pour l'exercice 2009/10 consisteront à poursuivre les programmes de formation de la Mission (formation professionnelle, formation technique et développement des capacités), c'est-à-dire à assurer une formation continue dans différents lieux d'affectation en vue de développer les connaissances de base, les connaissances techniques et les compétences du personnel recruté sur le plan national et du personnel recruté sur le plan international. L'apprentissage des langues officielles de l'ONU, en plus des langues locales, continuera d'être assuré afin de permettre au personnel de développer ses connaissances linguistiques, de faciliter la communication et de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle. Des formations seront aussi assurées dans les domaines suivants : affaires civiles, opérations aériennes, contrôle des mouvements, sécurité, droits de l'homme, gestion du matériel et des stocks,

soins médicaux, questions relatives au VIH/sida, déontologie et discipline, et gestion des ressources humaines. Du personnel de la Mission sera formé à la Base de soutien logistique et dans d'autres lieux, dans les domaines suivants : génie, achats, transports aériens, contrôle des mouvements, sécurité, sécurité aérienne, état de droit, questions relatives au VIH/sida et soins médicaux. Les activités de formation, qui s'adresseront aux diverses catégories de personnel, permettront d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et d'assurer un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

130. Les montants prévus au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et au titre du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	36,9
Services collectifs de distribution	5,4
Aménagement et rénovation des locaux	4,4
	12,
Services d'entretien	0
	80,
Fournitures d'entretien	0
Transports terrestres	
	38,
Location de véhicules	4
Carburant et lubrifiants	5,4
Fournitures et services médicaux	
Services	6,0
	12,
Fournitures	0
Fournitures, services et matériel divers	
	20,
Impression et reproduction	0
	56,
Rations	0
Autres services	180

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
	,0

**Total**

131. Les montants prévus correspondent au coût opérationnel des activités de démobilisation ainsi que de rapatriement dans leur pays d'origine de 4 000 ex-combattants étrangers, plus les personnes à leur charge, qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils permettraient de financer les éléments suivants : location, pour de courtes durées, des terrains nécessaires pour un maximum de 18 zones de rassemblement de base destinées à accueillir les ex-combattants et les personnes à leur charge et pour des zones de rassemblement temporaires mobiles (pour les cas probables d'opérations militaires contre les groupes armés étrangers); location de locaux à usage de bureau pour le personnel civil de la Mission qui administrera les programmes; services collectifs de distribution connexes; location de camions pour le transport vers leur pays d'origine des ex-combattants qui se trouvent encore à Goma; eau et nourriture pour sept jours par personne; assistance, services et fournitures médicaux pour les ex-combattants, en particulier pour les femmes, les personnes à charge et les enfants; production de brochures et de dépliants rédigés en langues nationales sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement; et engagement d'interprètes/formateurs pour de courtes durées pour informer sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement. Les produits correspondant aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réinstallation sont énumérés dans le cadre de budgétisation de la composante 2 (Sécurité du territoire de la République démocratique du Congo).

## H. Services de détection des mines et de déminage

132. Les montants prévus au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	5187,5

133. Au cours de l'exercice 2009/10, la MONUC conservera la même capacité de lutte antimines que celle dont elle disposait pour l'exercice 2008/09. Les montants prévus correspondent au coût contractuel des services que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets rendra au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'aider à accroître ses capacités de

déminage. À cet effet, le Bureau effectuera un levé des sites de déploiement, des voies d'approvisionnement et des aérodromes pour y détecter les mines et les engins non explosés, procédera au déminage et éliminera les engins non explosés. Il veillera en outre à assurer la cohérence des activités de lutte antimines dans le pays en organisant des réunions de coordination mensuelles avec les autorités nationales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales nationales, les entreprises sans contrat, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; encouragera l'application de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel; mènera des campagnes d'information sur les dangers des mines, en y sensibilisant l'opinion par des émissions diffusées sur des stations de radio locales et sur Radio Okapi et par la publication de bulletins d'information; conseillera le Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la constitution d'une structure nationale de lutte antimines et de la promulgation d'une législation nationale antimines; et assurera la formation d'une équipe nationale de direction de la lutte antimines.

## I. Projets à effet rapide

134. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et les montants alloués au cours des exercices précédents au titre des projets à effet rapide sont les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008 (montant et nombre effectifs)	940,3	112 achevés, 19 en cours
1 <sup>er</sup> juillet 2008-30 juin 2009 (montant et nombre approuvés)	1 000,0	125
1 <sup>er</sup> juillet 2009-30 juin 2010 (montant et nombre proposés)	1 000,0	122

135. Sur la base d'un examen et d'une évaluation détaillés des besoins, effectués en septembre 2008, la Mission a établi qu'il demeure nécessaire de mener des projets à effet rapide pendant l'exercice 2009/10 pour maintenir et améliorer ses relations avec les communautés locales. L'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo nuit à la confiance que la population place dans la Mission. Le fait que l'attention internationale se soit portée sur la région de l'est donne par ailleurs le sentiment que les provinces plus stables sont négligées. Il est urgent de mieux faire connaître le mandat, le rôle et les responsabilités de la Mission afin de gagner la confiance des populations locales. Les objectifs du programme de projets à effet rapide, sur le court et le moyen terme, sont les suivants : mettre en évidence les progrès du processus national de relèvement; améliorer l'accès aux régions rurales et isolées; apporter un appui aux fins du bon fonctionnement de la société de droit, des autorités provinciales et des autorités des districts, ainsi que de la société civile; et créer des possibilités d'emploi à court terme dans les communautés vulnérables, en particulier dans les zones où on attend le retour d'un grand nombre de personnes. Ces programmes doivent contribuer à créer des conditions devant permettre aux autorités et aux institutions d'assurer les services voulus à la population, en particulier au niveau des provinces et des districts, et inciter les

communautés d'accueil à recevoir les personnes qui rentreront chez elles et à les intégrer en leur sein.

136. Les projets à effet rapide viseront les objectifs suivants : renforcement de l'état de droit (postes de police, tribunaux, établissements pénitentiaires); extension des institutions démocratiques (petits travaux de remise en état et matériel de base à l'intention des administrations des provinces et des districts ainsi que de la société civile); aide aux groupes vulnérables, y compris les ex-combattants, et réintégration de ces groupes (programmes de formation et création d'activités productrices de revenus); et meilleur accès aux services de base (dispensaires, écoles, eau et assainissement). Ces projets permettront de mieux faire connaître l'action de la Mission auprès des populations locales, de faciliter la coordination entre les militaires et les organismes humanitaires et ceux œuvrant pour le développement, et de mettre en place des capacités locales de gestion des fonds des donateurs.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Explication*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	4 750,9	11,0 %

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

• **Paramètres budgétaires : augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

137. La variation est due principalement à une augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions) applicables en République démocratique du Congo. Ces taux sont passés de 234 à 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 144 à 164 dollars par jour après 30 jours.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	75 445,1	19,4 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

138. La variation est due principalement à l'augmentation temporaire des effectifs militaires autorisés pour la MONUC (2 785 hommes en plus, au maximum). Le montant demandé a été calculé compte tenu d'un abattement pour délai de recrutement de 2 % pour les 17 030 militaires dont le déploiement était déjà autorisé et de 36 % pour l'effectif supplémentaire. Ces pourcentages ont été établis sur la base du calendrier de déploiement le plus récent. Le montant supplémentaire demandé comprend les dépenses au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents à prévoir pour les nouvelles unités qui devraient être déployées après le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La variation est également due à une augmentation du coût unitaire des rations (6,98 dollars par personne et par jour prévu pour 2009/10, contre 5,64 dollars en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	4 107,7	25,5 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

139. La variation est due principalement à une augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions) applicables en République démocratique du Congo. Ces taux sont passés de 234 à 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 144 à 164 dollars par personne et par jour après 30 jours. La variation s'explique aussi par le fait qu'on a appliqué un taux d'abattement pour délai de recrutement de 23 %, calculé compte tenu des constatations faites lors de l'exercice en cours, au lieu de 32 % pour 2008/09.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	8 872,0	50,3 %

• **Mandat : modification de la portée du mandat**

140. La variation est due principalement au fait qu'il a été décidé de renforcer temporairement les unités de police constituées en leur adjoignant 300 hommes supplémentaires (nombre maximum). Elle s'explique aussi par l'augmentation du coût des voyages effectués au titre de la relève (1 566 dollars en moyenne par voyage aller pour 2009/10, contre 925 dollars en 2008/09) et du coût unitaire des



rations (6,98 dollars par personne et par jour pour 2009/10, contre 5,64 dollars en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	17 178,5	10,9 %

• **Paramètres budgétaires : application du nouveau régime des engagements**

141. La variation est due principalement à des dépenses supplémentaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel, l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 63/250, l'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'un nouveau régime des engagements, régi par un seul et même règlement du personnel. L'augmentation des crédits demandés tient aussi à la création de 15 postes supplémentaires à l'appui du renforcement temporaire des effectifs militaires et des unités de police constituées. Elle est en partie compensée par la suppression des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	18 411,0	41,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. La variation est due principalement aux éléments suivants : a) création proposée de 130 postes supplémentaires à l'appui de l'augmentation temporaire des effectifs des contingents et des unités de police constituées; b) révision des barèmes des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2008; c) utilisation d'un nouvel échelon de référence pour la détermination du traitement moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national (GS-3/échelon VII pour 2009/10 au lieu de GS-3/échelon IV en 2008/09) et les administrateurs recrutés sur le plan national (NOB-II pour 2009/10 au lieu de NOA-I en 2008/09), suite à une étude générale visant à aligner les classes et les fonctions; et d) application de la série 100 du Règlement du personnel au personnel recruté sur le plan national (au lieu de la série 300).

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(5 017,6)	(15,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

143. La baisse des ressources demandées à cette rubrique est due essentiellement à la suppression proposée de 152 postes de Volontaire des Nations Unies, dont 110 postes provisoires qui avaient été créés pour aider au bon déroulement des élections locales.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(1 207,3)	(12,9 %)

• **Paramètres budgétaires: application du nouveau régime des engagements**

144. La variation est due principalement aux éléments suivants : a) suppression des crédits nécessaires pour l'indemnité de subsistance (missions) due au personnel recruté sur le plan international; b) suppression de 42 postes de temporaire d'agent du Service mobile, qui avaient été approuvés pour l'exercice 2008/09 pour une durée de six mois aux fins de l'appui aux élections locales; et c) suppression proposée de 17 postes de temporaire (6 P-4 et 11 P-3) à la Division de l'assistance électorale. Elle est en partie annulée par les crédits supplémentaires qui seraient nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel pour le personnel international, l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 63/250, l'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'un nouveau régime des engagements, régi par un seul et même règlement du personnel.

145. Le montant demandé comprend les dépenses afférentes à 16 nouveaux postes de temporaire (1 secrétaire général adjoint, 1 sous-secrétaire général, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	841,0	-

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

146. Le montant demandé à cette rubrique, pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu en 2008/09, doit permettre de financer 14 spécialistes des questions pénitentiaires auparavant inclus dans l'effectif autorisé de la Police des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	596,4	775,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

147. La variation est due principalement à la mise à disposition du bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de 10 consultants (4 interprètes, 2 rédacteurs de procès-verbaux, 2 traducteurs et 2 agents d'appui technique) pour une durée de 4 mois et demi.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	3 770,0	60,0 %

• **Paramètres budgétaires : application du nouveau régime des engagements**

148. La variation est due principalement à l'incidence de la mise en application du nouveau régime des engagements, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines. L'indemnité de subsistance (mission) pour le personnel international étant supprimée, ce personnel, lorsqu'il voyage dans la zone de la mission, touchera une indemnité journalière de

subsistance à taux plein qui sera fonction du lieu de destination, à la place de l'indemnité de subsistance (mission), en vigueur jusqu'au 30 juin 2009.

149. Le montant demandé au titre des voyages a été calculé sur la base d'une indemnité journalière de subsistance d'un montant moyen de 158 dollars par jour pour toutes les destinations à l'intérieur de la zone de la mission. Pour l'exercice 2008/09, aux taux de cet exercice, le montant avait été calculé sur la base d'une indemnité moyenne de 74 dollars par jour pour la partie couvrant les frais d'hébergement, d'où une variation. À celle-ci s'ajoute un montant supplémentaire qui serait nécessaire pour financer les voyages et frais connexes du personnel du bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	38 260,3	40,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

150. La variation est due principalement au fait que des montants supplémentaires sont à prévoir pour les postes de dépense suivants : a) bâtiments préfabriqués, en dur et à parois souples, groupes électrogènes, matériel d'épuration de l'eau, réservoirs d'eau et fosses septiques, réservoirs et pompes à essence, location de locaux, services collectifs de distribution, services d'entretien, de sécurité et de construction, fournitures et pièces détachées, fournitures pour la défense des périmètres, carburant et lubrifiants, et soutien logistique autonome, pour 3 085 hommes supplémentaires (contingents et unités de police constituées); b) aménagement des nouvelles structures préfabriquées, et entretien et remise en état des aérodromes en vue d'améliorer la sécurité aérienne et de permettre la circulation d'appareils plus gros; et c) carburants et lubrifiants, en raison d'une augmentation du coût moyen du diesel (1,05 dollar le litre, contre 0,95 dollar en 2008/09). Le montant supplémentaire demandé couvrirait aussi les frais de location de locaux, de services collectifs de distribution, d'aménagement et de rénovation, de services de sécurité et de services et fournitures d'entretien pour le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à Nairobi.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	18 055,1	86,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

151. La variation est due principalement aux éléments suivants : a) remplacement de 259 véhicules de divers types, comme prévu par le cycle de remplacement standard; b) achat de 140 nouveaux véhicules (véhicules légers et véhicules lourds), dont 83 à l'appui des 3 085 hommes supplémentaires (contingents et unités de police constituées) et 48 à garder en réserve conformément aux directives à ce sujet; c) augmentation du coût moyen du diesel (1,05 dollar le litre, contre 0,95 dollar en 2008/09); et d) fourniture de carburant et de lubrifiants à l'appui des opérations menées avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et des activités de formation du personnel des FARDC (443 200 dollars prévus pour 2009/10, contre 148 600 dollars en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	22 915,9	8,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. La variation est due principalement à l'ajout de 2 avions Hercules C-130 et de 18 hélicoptères MI-17, plus 353 heures de vol supplémentaires pour un Learjet HS-125, suite au déploiement de 2 785 militaires supplémentaires. Cette augmentation serait en partie compensée par la suppression d'appareils (29 hélicoptères et 6 avions) déployés en 2008/09 à l'appui des élections locales. Le montant demandé permettrait aussi de financer 147 heures de vol aux fins des voyages qu'effectuera dans la région l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Il comprend également 13 197 000 dollars devant permettre d'assurer 960 heures de vol d'avion à l'appui des opérations conjointes avec les FARDC et des activités de formation du personnel des FARDC.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	10 245,6	31,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

153. La variation est due principalement à une augmentation des dépenses prévues au titre du matériel de radio à très haute et ultra-haute fréquence, du matériel de communication téléphonique et pour communication par satellites, et des services de communication par réseaux commerciaux pour les 3 085 hommes supplémentaires (contingents et unités de police constituées).

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	3 634,5	40,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

154. La variation est due principalement aux éléments suivants : a) achat de 369 articles pour l'équipement de 3 085 hommes supplémentaires (contingents et unités de police constituées), y compris des ordinateurs, des imprimantes, des serveurs, des expéditeurs numériques, des routeurs et des pare-feu pour la sécurité informatique; b) remplacement de 1 752 articles obsolètes ou endommagés (contre 1 441 en 2008/09); et c) engagement de 8 techniciens contractuels de plus pour apporter un appui à divers bureaux locaux ainsi qu'aux effectifs militaires et policiers supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(1 408,7)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

155. La variation est due principalement à une réduction du montant demandé au titre des services médicaux, compte tenu des dépenses récentes. Le crédit demandé comprend un montant de 716 520 dollars qui doit permettre de couvrir les services

médicaux à assurer à l'appui des opérations menées avec les FARDC et des activités de formation du personnel des FARDC.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	375,1	5,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

156. La variation est due principalement à des dépenses supplémentaires à prévoir au titre du soutien logistique autonome du fait de l'augmentation temporaire des effectifs des contingents et des unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	15 610,1	118,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

157. La variation est due principalement à la fourniture de rations à 19 920 membres des FARDC pendant 8 mois, c'est-à-dire pendant la durée des opérations conjointes, et à 16 800 membres des FARDC pendant 4 mois, c'est-à-dire pendant la durée des activités de formation du personnel des FARDC, ce qui représente au total un montant de 15 344 200 dollars.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

158. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 423 169 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010;**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 711 584 800 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009;**

c) **Mise en recouvrement d'un montant de 711 584 800 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, à raison de 118 597 467 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/256 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et à celles du Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 61/276)

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

**Section II : établissement et présentation des budgets**

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les décisions de gestion les plus importantes figurent à la section I.B du rapport.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Le présent rapport contient des informations sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité; les stratégies futures consisteront notamment à rationaliser les transports et le mouvement des cargaisons, grâce à un recours plus fréquent au transport de surface dans la mesure du possible.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Les prévisions de dépenses reposent sur des hypothèses budgétaires qui sont affinées de manière à refléter les taux de vacance de postes, les abattements pour déploiement différé et les ratios les plus réalistes.

Au vu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs dans plusieurs missions, exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 6)

La MONUC a exercé un contrôle plus efficace sur les engagements en procédant à un examen mensuel des engagements non réglés et elle liquide ceux qui ne sont plus nécessaires.

**Section III : budgétisation axée sur les résultats**

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La composante appui est représentée au sein de l'équipe de préparation de la mission intégrée, qui contribue à la planification stratégique de la Mission, conformément à la préparation des missions intégrées. Il est rendu compte des grands concepts d'opérations militaires et civiles qui en résultent, ainsi que de la composante appui administratif connexe dans les cadres de

budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent rapport. Des liens étroits avec les étapes en cours de planification et de mise en œuvre stratégiques continueront à être maintenus au cours de l'exercice 2009/10.

## **Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes**

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Un plus large recours à du personnel recruté sur le plan national fait partie intégrante de la stratégie de retrait à long terme de la Mission; au cours de l'exercice 2008/09, 13 postes ont été pourvus par des fonctionnaires recrutés sur le plan national et pour le budget de l'exercice 2009/10, la MONUC a désigné 4 postes qui seront pourvus sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Pour que les postes soient pourvus rapidement, la Mission exige que les directeurs de programmes désignent plus d'un candidat ayant le profil de l'emploi, de façon à ne pas avoir à reprendre à zéro la procédure de recrutement, au cas où le candidat favori rejeterait l'offre.

La Mission a également mis en place des jurys d'entretien permanents pour les postes vacants essentiels, afin d'accélérer le recrutement.

La Mission a également renforcé son groupe de recrutement international en déployant provisoirement des membres du personnel appartenant à d'autres divisions de la Section des ressources humaines. Il est proposé également dans le présent rapport de créer 2 postes d'assistant à la gestion des ressources humaines (Service mobile) pour renforcer le Groupe.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La Mission examine constamment sa dotation en effectifs, afin de configurer au mieux les ressources humaines et d'optimiser l'efficacité opérationnelle.

L'accent ayant été mis récemment sur la stabilisation du pays et l'extension de l'autorité de l'État, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, les composantes militaire et organique de la Mission ont été restructurées de manière à accroître les ressources humaines dans l'est.

Il en a été de même pour les fonctions d'appui qui, dans le cadre d'une nouvelle décentralisation, ont été scindées en deux régions et ont été restructurées pour apporter un appui optimal dans l'est du pays.

**Section IX : formation**

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)

La MONUC s'emploie sans cesse à accroître les possibilités de perfectionnement pour le personnel recruté sur le plan national. Au cours de l'exercice 2007/08, le personnel recruté sur le plan national représentait 38 % des stagiaires en formation interne, comparé à 22 % au cours de l'exercice 2006/07. Lors de l'exercice 2008/09 et dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, l'accent est mis sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

**Section XIII : transports aériens**

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

La présentation des ressources nécessaires aux opérations aériennes a été améliorée dans le présent rapport de sorte que ces ressources correspondent mieux aux besoins opérationnels effectifs.

Le principal facteur de surestimation des besoins était la non-acquisition de biens et de services, du fait de la lourdeur du processus de passation des marchés, ce qui a poussé la Mission à éliminer certaines ressources non essentielles telles que les hélicoptères de la police.

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)

La Mission a mis en place un vaste réseau d'opérations aériennes pour appuyer son mandat et ses opérations militaires, étant donné que les opérations logistiques sont entravées par une infrastructure limitée, des routes pratiquement inexistantes, des réseaux de transport déficients et des voies d'eau mal équipées et mal entretenues, qui ne sont pas adaptées au transport de cargaisons non urgentes.

Par conséquent, les opérations de transport par avion de cargaisons lourdes, moyennes et légères, ainsi que des contingents, des unités de police et des membres du personnel civil se poursuivront, de même que l'organisation de vols spéciaux supplémentaires tels que les évacuations de blessés ou de malades, le transport de dignitaires et les vols de liaison pour la Mission et les autres fonds et programmes des Nations Unies.

En outre, son mandat relevant du Chapitre VII, la MONUC peut prendre, lors du déploiement de ses bataillons d'infanterie et dans la mesure de ses capacités, les mesures nécessaires pour protéger le personnel, les installations et le matériel, ainsi que les civils qui sont sous la menace imminente de violences physiques. Le mandat veille également à la sécurité et à



Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

la liberté de mouvement du personnel de la MONU. Par conséquent, la création d'unités de l'aviation militaire et leur intégration dans les opérations civiles ont constitué une évolution fondamentale.

Le Groupe des normes et de l'assurance qualité du transport aérien a procédé à des audits internes d'assurance qualité dans les zones aériennes d'Entebbe, de Bunia, de Kinshasa et de Kisangani.

Les résultats de ces audits ont été communiqués aux zones aériennes, pour que soient respectées les normes du Manuel des opérations aériennes applicables au Siège de l'ONU.

### Section XIX : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Les frais généraux résultant directement des projets à effet rapide en 2007/08 se rapportent à un administrateur de programme (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) recruté sur le plan national et à un auxiliaire recruté sur le plan national.

Le personnel de la Mission existant appuie l'exécution des projets à effet rapide dans l'ensemble du pays. Un spécialiste des affaires civiles fait fonction de directeur du programme de projets à effet rapide et en assure la gestion, la surveillance et la supervision générales.

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La demande de financement de projets à effet rapide pour l'exercice en cours et les deux derniers exercices a été formulée sur la base d'une étude portant sur l'utilisation des fonds et l'évaluation des besoins des années précédentes, qui a été effectuée au cours de missions d'observation avec les chefs des services et sections où sont exécutés des projets à effet rapide. En septembre 2008, la Mission a procédé à une analyse de l'exécution des projets à effet rapide des années précédentes. L'évaluation des besoins sur la base de cette analyse figure aux paragraphes 135 et 136 du présent rapport.

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD sont invités aux réunions du Comité d'examen des projets. La Mission y est représentée par un responsable de la Section des affaires civiles et un administrateur chargé de la coordination civile et militaire, qui assure la liaison avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement.

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou des activités de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Les spécialistes des affaires civiles sont membres de comités regroupés et font office d'observateurs dans le fonds commun, veillant à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement d'activités entre la Mission et les partenaires humanitaires ou les partenaires de développement.

Le Comité d'examen des projets réfère souvent les propositions d'ordre humanitaire ou dans le domaine du développement aux fonds et programmes des Nations Unies, aux donateurs bilatéraux et aux autres partenaires, qui sont présents dans le secteur, en vue d'un financement.

### **Section XXI : coordination régionale**

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

L'instauration de conditions de sécurité stables en République démocratique du Congo a d'importantes implications régionales. À cet égard, la MONUC, qui conservera des bureaux de liaison à Pretoria, Kigali et Kampala, s'est dotée de ressources spécifiques pour les relations régionales à la Division des affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général continue d'encourager la tenue de rencontres régulières avec les

missions de maintien de la paix et les missions politiques des environs, ainsi qu'avec les bureaux intégrés au Soudan, au Tchad, en République centrafricaine et au Burundi. En collaboration avec les autres signataires, la Mission facilitera et contrôlera en outre la mise en application du Communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007. Des initiatives continueront d'encourager l'utilisation commune du centre de transit aérien d'Entebbe par les autres opérations des Nations Unies dans la région.

### **Section XXII : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées**

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Dans la perspective du retrait et du passage à terme à une présence des Nations Unies postérieure au maintien de la paix, la MONUC a incorporé, par l'intermédiaire de son bureau intégré, ses plans et activités dans le cadre d'assistance au pays. Ce cadre stratégique commun associe l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et 19 donateurs bilatéraux à une approche stratégique commune de l'assistance à la République démocratique du Congo conforme au Document stratégique national de réduction de la pauvreté pour 2007-2010 et au programme connexe du Gouvernement.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Une équipe intégrée de planification de la Mission a également été constituée en 2008/09, dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin d'intensifier la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, notamment la préparation et la gestion du plan d'exécution du mandat de la MONUC en vue du retrait, de la transition et du transfert à terme à une présence postérieure à la MONUC en République démocratique du Congo.

(Résolution 62/256)

*Décision/demande**Mesures prises*

L'Assemblée a prié le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour pourvoir tous les postes vacants au sein de la Section de la protection de l'enfance (par. 11).

En réponse à cette demande, la Mission a consacré l'essentiel de ses ressources au recrutement rapide du personnel de la Section de la protection de l'enfance, ce qui lui a permis de recruter au total 4 administrateurs P-3 (2 engagés et 2 en cours de recrutement) et un administrateur P-2.

Toutefois, la Mission a eu du mal à repérer un nombre suffisant de candidats ayant le profil demandé, en particulier pour ce qui est de la maîtrise du français.

Elle a porté cette pénurie de candidats qualifiés à l'attention du Siège avec qui elle s'emploie, de concert, à trouver d'autres candidats ayant le profil voulu.

L'Assemblée a noté avec préoccupation que la Mission continuait de connaître des taux élevés de vacance de postes et de renouvellement du personnel et prié instamment le Secrétaire général de veiller à pourvoir rapidement tous les postes nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission, notamment en vue des prochaines élections (par. 12).

Si le taux de vacance de postes est actuellement élevé à la MONUC, c'est en partie lié au nombre important de postes de temporaires affectés à l'appui électoral.

La rotation du personnel a également été importante, de nombreux fonctionnaires quittant la MONUC pour des missions voisines récemment créées.

Toutefois, des progrès notables ont été accomplis dans le recrutement des agents électoraux (au 1<sup>er</sup> mars 2009, 51 postes étaient occupés sur un total de 84 postes/postes de temporaires soumis à recrutement international dont la création avait été approuvée et 3 postes sur un total de 47 postes d'agent recruté sur le plan national dont la création avait été approuvée). La Mission ne doute pas que les mesures visant à renforcer sa capacité de recrutement permettront de réduire sensiblement le pourcentage de postes vacants.

L'Assemblée a insisté sur le fait que les postes de temporaires requis pour les élections locales seraient affectés à cette seule tâche et que le déploiement du

En raison de la nécessité de mettre à jour les listes électorales, le scrutin a été repoussé au second semestre 2009 et les activités liées à cette mise à jour ont

personnel devrait être aligné sur le calendrier des élections (par. 17).

L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'assurer une coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de veiller à l'intégration des actions qui seraient menées à l'appui des élections locales devant se tenir prochainement en République démocratique du Congo (par. 18).

commencé le 5 août 2008. La Division de l'assistance électorale de la MONUC appuie pleinement cette initiative, mais ne dispose pas du nombre de postes qui étaient prévus au budget au titre de l'appui électoral.

Le déploiement prend en compte le lancement des activités liées à la mise à jour des listes électorales.

La Division de l'assistance électorale de la MONUC consulte régulièrement l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du Projet d'appui au cycle électoral (PACE) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Division et le Projet d'appui au cycle électoral travaillent en étroite collaboration et définissent des stratégies communes d'appui aux élections locales, notamment un programme de renforcement des capacités à long terme.

La Division de l'assistance électorale organise également des réunions et des séances d'examen des progrès afin de maintenir la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires.

En outre, elle a tenu des consultations et des réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'examiner des questions intersectorielles liées au processus électoral, dont la situation des femmes et la sécurité, et un projet conjoint de création d'un dispositif de règlement des différends.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.8)

Les frais qu'encourra la MONUC au titre de l'assistance électorale sont estimés à 88 269 800 dollars (voir annexe III). Le Comité a été informé que les montants correspondants inscrits au projet de budget pour l'exercice 2008/09 avaient été calculés d'après l'hypothèse selon laquelle les élections se tiendraient au second semestre de 2008, et que leur report aurait des

incidences sur les ressources financières et humaines, notamment sur les dépenses opérationnelles, à prévoir. Le Comité consultatif compte que le Secrétariat suivra l'évolution de la situation et que ces montants seront

Les élections ont été repoussées au second semestre 2009 car il fallait ajouter l'inscription des électeurs au processus électoral.

Afin de remplir son objectif – organiser des élections, la MONUC a dû renforcer ses moyens opérationnels pour être en mesure de fournir l'appui voulu dans le cadre de cette opération complexe et délicate.

Les besoins et les dépenses sont suivis de près, notamment dans le cadre de réunions hebdomadaires avec tous les services concernés de la MONUC et avec les partenaires des Nations Unies, de réunions

*Demande/recommandation**Mesures prises*

engagés dans l'étroite perspective de la tenue des élections (par. 17).

Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur le projet de budget de la MONUC, la Mission a revu son organigramme et regroupé ses trois bureaux régionaux, n'en conservant que deux. Le bureau responsable de la région occidentale du pays demeurera à Kinshasa, tandis que les bureaux qui s'occupent de la région orientale, qui étaient situés à Bukavu et Bunia, respectivement, n'en formeront plus qu'un seul, implanté à Goma. Le Comité consultatif a été informé que l'idée était de renforcer la décentralisation dans l'est du pays. Le Comité consultatif a prié le Secrétariat de suivre de près les conséquences de cette réorganisation sur l'exécution du mandat de la Mission et de rendre compte à ce sujet lors de la prochaine présentation du budget de la MONUC, s'agissant notamment des gains d'efficacité obtenus et des économies réalisées (par. 19).

Le Comité consultatif constate avec inquiétude que, comme indiqué au paragraphe 132 du projet de budget, la MONUC continue d'afficher un taux élevé de renouvellement du personnel puisqu'environ 25 agents quittent la Mission chaque mois, quand celle-ci en recrute une trentaine dans le même temps.

Le Comité consultatif souligne que le Secrétariat doit collaborer étroitement avec la Mission pour recruter et conserver le personnel. Aussi demande-t-il au Secrétariat d'établir une analyse exhaustive des causes profondes du fort taux de renouvellement du personnel enregistré à la MONUC et dans d'autres missions, de sorte que l'Assemblée générale puisse tenir compte des conclusions de l'étude lorsqu'elle examinera les questions relatives aux ressources humaines à la partie principale de sa soixante-troisième session.

Le Comité consultatif insiste une fois de plus sur le fait que les efforts de recrutement de nouveaux agents pour la Mission doivent viser notamment à recruter des candidats possédant les compétences linguistiques voulues (A/62/781, par. 35). Il note à cet égard que la MONUC continue de chercher des candidats

francophones, sans beaucoup de succès, toutefois, car elle se trouve en concurrence avec d'autres missions déployées dans des pays francophones, dont la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

quotidiennes sur les achats et de rapports bimensuels sur les progrès accomplis dans le processus électoral qui sont soumis aux partenaires.

La décentralisation est en cours et Goma aura une importance capitale dans le cadre des activités qu'il est prévu de mener dans l'est de la République démocratique du Congo. Les activités menées visent principalement à appuyer les accords de paix signés en janvier 2008 et le programme Amani; elles ont donné lieu à d'importants mouvements non seulement des troupes de la MONUC mais aussi de celles des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). En outre, l'effectif des bureaux fonctionnels de Goma a été accru pour leur permettre de se rapprocher encore de leur clientèle. La décentralisation de la gestion des ressources de la Division de l'appui à la mission dans l'est du pays ayant amélioré la coordination et la capacité d'ajustement, il est devenu plus aisé d'apporter un soutien direct aux contingents et aux bureaux fonctionnels de la Mission.

La MONUC travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat pour élaborer et mettre en place un plan détaillé concernant les ressources humaines, afin d'attirer et de retenir le personnel le plus compétent et le plus expérimenté.

(MINUSTAH), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINURCAT (voir A/62/755, sect. V.B). Le Comité invite le Secrétariat et la Mission à redoubler d'efforts sur ce point (par. 23).

Il est proposé de créer au total 417 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour aider à la tenue des élections locales. Sur ces 417 postes, 363 seront nouveaux (93 postes d'agent recruté sur le plan international, 108 postes d'agent recruté sur le plan national et 162 Volontaires des Nations Unies). Le Comité consultatif fait remarquer que des capacités nationales en matière d'organisation d'élections seront toujours nécessaires et, à cet égard, souligne la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités. On peut considérer que les activités associées à la tenue des élections locales et le personnel recruté à cette fin contribuent au renforcement des capacités nationales. Par conséquent, le Comité n'émet aucune objection à la création des 363 postes de personnel temporaire demandés en appui aux élections locales. Le Comité veut espérer que le calendrier de déploiement de ce personnel tiendra compte de l'évolution de la situation (voir par. 17 ci-dessus) (par. 26).

Il est proposé de créer une Cellule de planification stratégique, qui comprendrait 1 spécialiste hors classe de la planification (P-5) transféré de la Division des affaires politiques, 2 spécialistes de la planification (P-3) et 1 assistant administratif. Ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget (A/62/755, par. 16), conformément à la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, la MONUC devra réaménager ses activités et arrêter des critères et un calendrier indicatif pour son retrait progressif (par. 27).

En ce qui concerne la constitution de la Cellule de planification stratégique, le Comité consultatif reconnaît que la Mission doit resserrer la coordination avec l'équipe de pays et réaménager ses activités durant cette phase de transition et n'émet donc pas d'objection à ce qu'une entité du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général soit désignée pour exercer cette importante fonction.

En conséquence, le Comité recommande que la création de la Cellule de planification stratégique et les effectifs correspondants proposés soient approuvés. Le Comité compte que le Secrétaire général informera l'Assemblée

Le renforcement des capacités joue un rôle déterminant dans toutes les activités menées au titre de l'assistance électorale.

Par le passé, la Division des élections a fourni un appui en intégrant pleinement les agents recrutés sur les plans national et international; les responsabilités sont progressivement transférées aux homologues nationaux.

Donner à la Commission électorale nationale indépendante, institution qui détiendra la capacité d'organiser des élections à l'échelon national, les moyens d'organiser les futures élections en bénéficiant d'une assistance minimale est un objectif spécifique de l'action menée par la Division de l'assistance électorale. Au 1<sup>er</sup> mars 2009, 51 postes étaient occupés sur un total de 84 postes/postes de temporaire soumis à recrutement international dont la création avait été approuvée et 3 postes sur un total de 47 postes d'agent recruté sur le plan national dont la création avait été approuvée.

En application de la résolution 1756 (2007) du Conseil de sécurité, la Cellule de planification stratégique a été créée en 2008; elle est composée d'un P-5 (chef de la Cellule de planification stratégique) et recrute actuellement 2 P-3 et 1 assistant administratif, son objectif étant d'aider à réaménager les activités de la Mission et d'arrêter des critères et un calendrier indicatif pour son retrait progressif. À cet égard, la Mission se fonde sur le dispositif de préparation des missions intégrées, qui prévoit une coordination plus étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour ses activités de planification stratégique et l'élaboration des cadres budgétaires axés sur les résultats.

La Cellule poursuivrait ce processus jusqu'au retrait de la Mission en procédant à des examens et à des mises à jour, en élaborant des plans et en proposant des restructurations pour la période de transition. Le chef

*Demande/recommandation*

générale, lors de la présentation du prochain budget pour la MONUC, de l'action menée par la Cellule s'agissant de répondre aux besoins exprimés au paragraphe 16 du projet de budget pour 2008/09 (par. 28).

*Mesures prises*

de la Cellule de planification, qui a été recruté en janvier 2008, a été posté à Goma, dans l'est du pays, avec le chef d'état-major, afin d'y établir les structures nécessaires et d'assurer la coordination des dispositifs d'application de la stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et de faciliter et de surveiller l'application des « Actes d'engagement » et du Communiqué de Nairobi. Des structures de coordination telles que les équipes de planification de la Mission intégrée ont été créées aux échelons provincial et régional dans les 5 provinces visées dans la Stratégie (le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, Maniema et le nord du Katanga), avec la participation des fonds et des programmes des Nations Unies, qui contribuent à l'application de la Stratégie. L'exécution du projet de stabilisation, dans le cadre de la Stratégie, a commencé en janvier 2008, par des projets du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets relatifs à l'infrastructure routière et à l'autorité de l'État.

Le chef de la Cellule de planification a été rappelé au quartier général de la MONUC en juillet 2008 afin d'entamer l'élaboration d'un cadre budgétaire axé sur les résultats pour l'exercice 2009/10 et de préparer le plan de mise en œuvre de la mission. Le plan est prêt et a été soumis à l'approbation des hauts responsables de la Mission.

Le plan de mise en œuvre de la mission qui a été élaboré est intégré, prend en compte les composantes militaires et de police, les éléments essentiels et la composante appui de la Mission et fait en sorte que le processus de planification de la Mission soit en harmonie avec la préparation des missions intégrées en vigueur à l'ONU et conforme au budget de la Mission, notamment ses cadres de budgétisation axée sur les résultats. L'équipe de planification établira ensuite des repères en prévision de la phase de retrait de la Mission, du suivi de l'application du plan de mise en œuvre de la Mission et du plan d'action sectoriel et représentera les capacités des parties prenantes, qui joueront un rôle important dans la phase transitoire de consolidation de la paix, dans différents domaines thématiques, en vue de la transmission des activités à l'équipe de pays des Nations Unies et de leur réorganisation.

Le Comité consultatif note que l'Équipe Déontologie et discipline compte actuellement 13 agents. De l'avis du Comité, il est logique de déplacer certains spécialistes

L'Équipe Déontologie et discipline a déjà réaffecté 4 des 13 postes autorisés dans les nouveaux bureaux de Goma, Bunia et Bukavu.

de la déontologie et de la discipline à l'est en même temps que les membres du personnel et des contingents qui y seront affectés. En conséquence, le Comité consultatif recommande que certains membres du personnel de l'Équipe Déontologie et discipline soient réaffectés à Bunia, Goma et Bukavu. Si à l'avenir d'autres spécialistes de la déontologie et la discipline s'avéraient nécessaires, une demande étayée par les justifications voulues devrait en être faite dans le prochain projet de budget. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la demande de création de trois postes de temporaire (par. 37).

Dans l'optique de la décentralisation régionale de certains services financiers essentiels et du renforcement de la gestion de ces activités, le Secrétaire général propose de créer 20 postes à la Section des finances. Le Comité approuve la création de ces postes, mais demande au Secrétariat de suivre de près l'impact de la décentralisation des services financiers en question

et de faire rapport à ce sujet dans le prochain budget de la MONUC (voir également le paragraphe 19) (par. 38).

Le Comité consultatif est favorable au renforcement des Services d'appui intégré proposé par le Secrétaire général aux paragraphes 87 à 124 du projet de budget (A/62/755, par. 87 à 124). Il espère à cet égard que la gestion des avoirs de la MONUC sera améliorée conformément aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes à ce sujet (voir A/62/5 (Vol. II) et A/62/823, par. 7) (par. 39).

### **Formation et voyages**

En réponse aux questions qu'il avait posées, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation importante des ressources prévues au titre de la formation pour 2008/09 s'expliquait principalement par la réduction des activités de formation les deux dernières années en raison de la forte participation du personnel de la

Il est recommandé dans le rapport sur l'audit interne sur les questions de déontologie et de discipline daté du 13 février 2009, qui s'intitule « Audit de la déontologie et de la discipline », que des fonds supplémentaires soient affectés aux formateurs dans le nouveau budget car l'organisation de stages de déontologie et de discipline à l'intention des fonctionnaires, récemment recrutés et en poste, a pris du retard. On estime que ne pas disposer de la capacité de formation nécessaire fait courir de grands risques à l'Organisation. Il est proposé dans le présent rapport de créer 3 postes P-4 supplémentaires.

La décentralisation des services de la Section des finances a contribué à améliorer la réalisation du mandat de la Mission, en particulier en accélérant la prestation de services au personnel de la Mission et à ses clients par les bureaux sur le terrain. Dans un pays aussi vaste que la RDC et dépourvu d'infrastructures opérationnelles telles les banques, les routes, les

chemins de fer et les réseaux téléphoniques, si tous ces services n'étaient pas décentralisés et devaient être assurés depuis le quartier général de la Mission, cela supposerait des lenteurs considérables. Les fournitures et les services sont désormais achetés et payés rapidement et les traitements du personnel sont préparés et payés par les bureaux régionaux et sectoriels.

La MONUC a achevé l'inspection physique des avoirs de la Mission le 31 décembre 2008. Le pourcentage des avoirs recensés pendant l'inspection est passé à 99,6 % et 176 avoirs d'une valeur de 690 000 dollars à l'inventaire n'ont pu être localisés. La Mission examine actuellement ce problème en répertoriant les écarts mensuels afin de faire concorder les inventaires.

Consciente que la formation interne (sur le lieu de travail) est plus économique que lorsqu'elle est menée à l'extérieur, la MONUC a affecté des fonds proportionnellement plus importants aux programmes de formation sur le lieu de travail au titre du budget formation pour l'exercice 2009/10.



MONUC aux activités liées aux élections. Le Comité fait observer que l'organisation des élections locales qui doivent avoir lieu au cours du prochain exercice sera plus complexe que celle des élections nationales tenues au cours des exercices précédents (voir A/62/781/Add.8, par. 16). Il semble donc peu probable que la Mission puisse reprendre les programmes de formation qui ont été différés. Le Comité a également appris que l'augmentation des frais de voyage liés à la formation s'expliquait principalement par la nécessité de former du personnel nouveau en raison du taux élevé de renouvellement du personnel (par. 43).

Le Comité consultatif encourage la Mission à organiser les programmes de formation nécessaires dans la zone de la Mission ou sur le plan régional dans la mesure du possible (par. 44).

### Transports aériens

Les ressources prévues au titre des transports aériens s'élèvent à 274 082 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 43 529 700 dollars (soit 18,9 %) par rapport au montant réparti pour 2007/08. Comme il est indiqué au paragraphe 157 du projet de budget pour

2008/09, l'augmentation tient essentiellement au déploiement de 6 avions et 29 hélicoptères supplémentaires qui seront nécessaires pour transporter le matériel et articles divers, personnel et observateurs électoraux à destination des localités où se dérouleront les élections. Les estimations comprennent également des crédits à hauteur de 5 432 600 dollars pour 1 800 heures de vol d'hélicoptère permettant d'apporter un appui aux FARDC lors d'opérations conjointes avec la MONUC. Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre des transports aériens en relevant cependant que les changements apportés au calendrier électoral pourraient avoir un impact sur les montants prévus (voir A/62/781/Add.8, par. 17) (par. 46).

### Gestion des carburants

Le Comité consultatif a été informé que la Mission disposait de capacités limitées pour le stockage des carburants et qu'elle recourait de plus en plus à des entreprises privées pour les transporter et les stocker, encore que dans un certain nombre de localités situées dans des régions reculées où il n'y avait pas de fournisseurs, elle continuait à assurer elle-même tous

La Mission réfléchit actuellement à la possibilité de renforcer les moyens de formation de la plate-forme logistique d'Entebbe pour y intégrer des programmes de formation qui seront menés conjointement avec d'autres missions de la région, telles que la MINUAD, la MINUS, le BINUB et la MINURCAT. Des programmes de formation communs ont déjà été organisés, ce qui a permis des économies considérables.

La MONUC veillera à ce que les montants prévus pour les élections soient étroitement contrôlés et qu'ils ne soient utilisés qu'en cas de nécessité.

La MONUC transporte désormais le carburant par route, rail et bateaux jusqu'aux localités isolées. En outre, elle examine régulièrement les solutions permettant d'augmenter le nombre de localités desservies par ces voies. La Mission compte faire l'acquisition de cinq conteneurs portables aux normes ISO en 2008/09 et a inscrit 10 autres conteneurs au

ces services. Le Comité consultatif engage la Mission à continuer de superviser la chaîne de gestion des carburants, à chercher la solution la plus efficace et la plus économique au problème du transport des carburants (voir A/62/781, par. 47) et à prendre des mesures pour réduire tous les risques qui y sont associés (voir A/62/781, par. 47) (par. 49).

### Information

Le Comité consultatif note que des contributions volontaires budgétisées d'un montant de 3 426 900 dollars, se rapportant à une contribution de la Fondation Hirondelle à l'appui des services de radiodiffusion de la MONUC, sont inscrites au projet de budget pour 2008/09 (voir A/62/755, sect. II.B).

Le Comité souligne l'importance des activités d'information et de sensibilisation pour le bon déroulement des élections locales et note le rôle important que la station Radio Okapi, qui est gérée conjointement par la MONUC et la Fondation Hirondelle, peut jouer à cet égard (par. 50).

budget de l'exercice 2009/10.

Pour réduire les risques de perturbations fréquentes de la gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs de carburant, la Mission a augmenté sa capacité de stockage dans ses principaux sites et dans ceux où les fournisseurs fournissent l'assistance voulue.

De plus, dans certains sites, la Mission a commencé à créer un stock de réserve de carburant, qui sera suffisant pour lui permettre de fonctionner pendant un total de 30 jours. Cette réserve sera stockée par des fournisseurs avec lesquels la Mission a passé un contrat et auxquels elle peut accéder en toutes circonstances.

Des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'un montant de 4 953 900 dollars se rapportant à une contribution de la Fondation Hirondelle sont inscrites au projet de budget pour 2009/10.

## C. Comité des commissaires aux comptes

[(A/62/5 (Vol. II)]

### Indicateurs de succès

Deux composantes étaient associées à des indicateurs de succès qui n'étaient pas mesurables. Il y avait donc un risque que l'on ne puisse pas suivre véritablement les progrès accomplis en vue d'aboutir aux réalisations escomptées. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à ce que tous les indicateurs de succès et les produits retenus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient clairs, mesurables et assortis d'éléments de comparaison et de cibles pour l'exercice en cours et l'exercice suivant en vue de faciliter le suivi

Outre les directives qu'elle a publiées concernant le cadre de budgétisation axée sur les résultats, la MONUC a organisé, à l'intention des directeurs de programme, un atelier d'orientation sur la méthodologie du cadre de budgétisation. L'accent a été mis, lors de l'élaboration du budget 2009/10, sur la nécessité de formuler des cadres précis, mesurables, réalisables et assortis de délais.

et l'établissement de rapports (par. 79 et 80).

### Dossiers de justificatifs

La MONUC n'était pas dotée formellement de mécanismes de collecte de l'information devant lui permettre de suivre de façon régulière les résultats effectivement obtenus compte tenu des modalités de budgétisation axée sur les résultats. Le Comité recommande que l'Administration veille : a) à ce que les résultats dont il est fait état soient dûment étayés; b) à ce que l'information figurant dans le dossier de justificatifs soit certifiée par les responsables des centres de coûts et validée au cas par cas par le Bureau des services de contrôle interne (par. 83 et 84).

### Comptes de tiers

La MONUC ne surveillait pas activement les sommes à recevoir, contrairement à ce qui était demandé au paragraphe 10 du Guide des procédures financières à l'usage des missions. Au 30 juin 2007, les créances totalisaient 4 220 000 dollars, dont 819 000 dollars

étaient en attente de recouvrement depuis plus d'un an, contre 747 000 dollars pendant l'exercice 2005/06, soit une augmentation de 9,65 %. Le Comité recommande que la MONUC se dote des contrôles voulus pour suivre véritablement le recouvrement des sommes à recevoir (par. 91 et 92).

### Niveau des stocks

La MONUC n'avait pas fixé les quantités minimales et maximales à stocker pour les pièces de rechange et ne se servait pas de la fonction de réapprovisionnement automatique de Galileo déclenchée en fonction d'un seuil d'alerte, qui lui aurait permis de veiller à la reconstitution des stocks. Galileo était également dépourvu d'une fonction de suivi de la demande, pourtant indispensable pour déterminer le niveau des stocks. Le Comité a recommandé à nouveau à l'Administration, qui a accepté, de mettre en œuvre un système de gestion des stocks bien conçu, notamment pour ce qui était des niveaux des stocks, des délais de réapprovisionnement et des quantités à commander (par. 107 et 108).

Tous les directeurs de programme et les responsables des centres de coûts ont été priés de présenter des dossiers de justificatifs et de se porter garant des informations présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08.

Une équipe spéciale au sein de la Section des finances, composée du Chef du service financier, du Chef de la comptabilité et d'un assistant financier, a été créée pour examiner et suivre chaque mois le recouvrement des sommes à recevoir.

Le solde d'ouverture de 4 220 000 dollars a été ramené à 3 750 000 dollars au 30 juin 2008, soit une diminution de 11 %.

Des demandes de passation par pertes et profits d'un montant total de 44 813,63 dollars ont été soumises au Contrôleur, et des créances d'un montant de 26 469,78 dollars relatives au personnel militaire ont été transmises pour recouvrement aux missions permanentes concernées à New York, par l'entremise du Siège.

Il est pris note de cette observation. Il est important de noter que la fonction de réapprovisionnement de Galileo n'est pas automatique mais manuelle. Étant donné les stocks considérables de biens non durables, notamment de pièces de rechange, qui existent dans les missions, un calcul manuel du seuil de réapprovisionnement de chaque article n'est pas réaliste. Cette question concernant toutes les missions, c'est au niveau du Siège qu'elle devrait être réglée.

### **Inventaire physique et inventaire comptable**

À la MONUC, les écarts entre les inventaires physiques et les données portées dans Galileo s'expliquaient par la sortie de stocks de pièces de rechange qui n'avait pas été reportée immédiatement dans Galileo.

L'emplacement physique de certaines pièces de rechange ne correspondait pas non plus à celui indiqué dans Galileo. Le Comité recommande que les missions susmentionnées : a) procèdent à un inventaire physique de tous les biens non durables qu'elles détiennent en divers endroits et corrigent les écarts existant entre les quantités effectivement dénombrées et les quantités portées dans Galileo; b) mettent à jour Galileo sans tarder chaque fois qu'il y a des mouvements de stocks; c) veillent à ce que l'emplacement indiqué dans Galileo corresponde à l'emplacement physique du matériel (par. 112 et 116).

### **Biens durables**

Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer le processus d'évaluation des biens durables dans toutes les missions afin de déterminer des quantités réalistes pour le niveau des stocks et de prendre des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique des Nations Unies, ou s'en défaire (par. 123).

### **Passations par profits et pertes et cessions**

À la MONUC, des décalages allant de 122 jours (4 mois) à 1 344 jours (45 mois) ont été relevés dans la procédure de cession entre la date à laquelle la passation par profits et pertes a été approuvée et celle à laquelle les biens ont été effectivement cédés. Le Comité recommande à la MONUC et à la MINUL de déterminer les causes des retards qui interviennent dans la procédure de cession des biens durables et de prendre des dispositions appropriées pour l'accélérer (par. 134 et 135).

### **Vérification physique et comptabilisation**

À la MONUC, le rapport établi par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks indiquait que 818 articles en service évalués à 4 850 000 dollars ne pouvaient pas être vérifiés et que 512 autres articles

La MONUC a achevé l'inspection physique du matériel de la Mission le 31 décembre 2008. Le pourcentage du matériel recensé physiquement lors de l'inspection est passé à 99,6 %, mais il n'a pas été possible de retrouver 176 pièces dont la valeur d'inventaire s'élevait à 690 000 dollars. La Mission suit cette question grâce à des rapports mensuels sur les écarts constatés dont l'analyse doit lui permettre de rétablir la concordance entre l'inventaire physique et le stock comptable.

Recommandation appliquée. Les biens considérés comme pouvant être excédentaires, y compris ceux qui, tout en restant utilisables, faisaient partie des stocks depuis plus de six mois, ont été classés parmi les biens excédentaires dans le système de gestion d'inventaire Galileo.

En outre, la procédure de passation par pertes et profits a été engagée dans le cas du matériel inutilisable.

Par rapport à l'exercice 2006/07, le Groupe de la cession du matériel a sensiblement réduit le volume du matériel ancien en attente de cession. Les retards observés précédemment sont imputables en partie à la création du Groupe. Celui-ci a dû non seulement procéder aux cessions de matériel, mais aussi mettre en place des procédures à usage interne et externe. S'appuyant sur les données disponibles grâce au module Galileo de passation par pertes et profits, le Groupe traite maintenant très rapidement la plus grande partie des demandes dans le délai de six mois fixé comme objectif.

Recommandation appliquée. Une inspection physique du matériel a été menée tous les six mois par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks. La MONUC a achevé l'inspection physique des stocks le 31 décembre

en attente de passation par profits et pertes, évalués à 620 000 dollars, ne pouvaient pas être localisés. Le Comité réitère ses recommandations antérieures selon lesquelles l'Administration devrait s'assurer que :

- a) les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions; b) les écarts font rapidement l'objet d'une analyse; et c) des mesures correctives sont prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas (par. 138 et 139).

### Délais de passation des commandes

Le Comité a noté que 246 commandes avaient été passées entre 91 et 360 jours après la date d'approbation. Il recommande que l'Administration, de concert avec la MONUC, détermine les causes des retards intervenus dans la passation des commandes et adopte des mesures visant à faire en sorte que toutes les commandes soient passées dans un laps de temps raisonnable après l'approbation des demandes connexes (par. 183 et 184).

### Évaluation des prestations des fournisseurs et dommages-intérêts

Le Comité a noté que des garanties de bonne fin n'avaient pas été obtenues dans huit cas. Il recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonne fin et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats (par. 200 et 203).

### Rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs

Le Comité recommande que l'Administration prenne des mesures afin d'assurer que toutes les missions se conforment strictement aux dispositions énoncées dans le Manuel des achats en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs (par. 208).

2008. En outre, l'équipement et le matériel à usage collectif mis à la disposition des contingents en vertu de mémorandums d'accord font l'objet d'une vérification tous les trois mois. Des rapports mensuels sur les écarts d'inventaire sont envoyés au service à comptabilité autonome et au Groupe de contrôle du matériel et des stocks pour qu'ils fassent le point chaque semaine de la mise en concordance des comptes.

La cause principale des retards constatés dans la passation des commandes est la pénurie chronique de personnel chargé des achats. La MONUC s'efforce actuellement de régler le problème mais elle est en concurrence avec d'autres missions, fonds et programmes des Nations Unies. La Section des achats est actuellement en train de recruter un fonctionnaire afin d'aider à la mise en place de systèmes et à l'établissement de rapports qui permettront de vérifier si les délais fixés pour les opérations d'achat sont respectés.

Recommandation appliquée à tous les nouveaux contrats. La section 9.9.13 du Manuel des achats ne comporte pas de disposition imposant une garantie de bonne fin, mais considère qu'il peut s'agir d'une initiative « prudente ». La décision d'exiger ou non une garantie de bonne fin est fondée sur l'évaluation des risques (comparaison entre le coût et la perception du risque) et sur la réputation et la compétence des fournisseurs. En novembre 2007, tout le personnel s'occupant des achats a été informé de la procédure à suivre, dans des directives stipulant que les garanties de bonne fin sont nécessaires et donnant des instructions quant à leur gestion et au suivi de leur date d'expiration.

La MONUC se conforme aux dispositions relatives à l'évaluation des prestations des fournisseurs. Une procédure de suivi est en cours et, le cas échéant, des rappels ont été envoyés aux acheteurs pour leur demander de procéder à cette évaluation.

### Personnel chargé des achats et système de classement

Le taux de vacance de postes dans la Section des achats représentait 27 % de l'effectif autorisé au 30 juin 2007, contre 18 % au 30 juin 2006. Il a été relevé que l'insuffisance des effectifs compromettrait la capacité de la Mission à recevoir en temps voulu et au moindre coût les marchandises et les services. Il a également été noté que les fonctionnaires n'avaient pas été relevés périodiquement de manière à éviter une collusion possible avec les fournisseurs. Certains fonctionnaires étaient demeurés dans le même poste pendant plus de sept ans. En outre, le système de classement requis et les règles de conservation concernant toutes les pièces pertinentes n'avaient pas été respectés. Par ailleurs, 10 fichiers de recrutement n'avaient pas été présentés aux fins d'audit. Le Comité recommande que

l'administration de la MONUC prenne des mesures visant à : a) pourvoir tous les postes vacants dans la Section des achats; b) mettre en application un plan de rotation applicable à tout le personnel chargé des achats; et c) améliorer le système de documentation et de classement des dossiers (par. 217 et 218).

### Stockage des rations

Il n'avait pas été tenu de dossiers adéquats pour permettre de surveiller quotidiennement la température des rations stockées par les contingents, comme le disposaient le paragraphe 2.9.79 du Manuel de soutien opérationnel ainsi que le paragraphe 98 des instructions permanentes à l'intention des missions. Le Comité recommande que la MONUC, de concert avec les contingents et les unités de police constituées, fasse en sorte que : a) des contrôles quotidiens soient effectués pour s'assurer que les rations soient entreposées à la température voulue; b) des registres adéquats de ces contrôles quotidiens soient tenus (par. 233 et 234).

Sept postes (2 P-4 et 5 P-3) ont été pourvus. Les entretiens d'embauche pour le poste de chef du service des achats (P-5) et d'un fonctionnaire chargé des achats ont eu lieu et le processus d'approbation des candidats retenus est en cours. La procédure de recrutement est engagée pour 3 autres postes (2 P-3 et 1 agent du Service mobile).

De nouvelles procédures ont été mises en place pour le classement des pièces relatives aux opérations d'achat. Des directives et des instructions précises ont été publiées en novembre 2007. Le Directeur de l'appui à la mission a chargé le Chef des services d'appui intégrés de fournir un espace réservé aux dossiers relatifs aux opérations d'achat.

La réaffectation du personnel d'une mission à l'autre ne peut s'effectuer conformément aux règles applicables à la gestion des ressources humaines qu'au terme de longues formalités. Il faut noter à cet égard que l'ONU a établi une politique de mobilité (voir l'instruction administrative ST/AI/2002/4, telle que modifiée par l'instruction administrative ST/AI/2005/8) exigeant qu'au bout d'un certain nombre d'années le personnel des lieux d'affectation permanents soit muté latéralement à un nouveau lieu d'affectation ou à un poste offrant de nouvelles responsabilités. Cette politique de mobilité pourrait s'appliquer aux missions sur le terrain, en particulier au personnel s'acquittant de fonctions d'achat.

À la fin de juillet 2008, environ 90 % des contingents avaient installé des thermomètres et environ 60 % des contingents tenaient des registres des contrôles effectués. À ce jour, des visites de contrôle ont été effectuées dans 65 % des sites de stockage du Sud-Kivu; des visites sont également prévues dans les sites du Nord-Kivu.

Les effectifs actuels (7 inspecteurs alimentaires et 1 fonctionnaire chargé des approvisionnements militaires) sont insuffisants pour permettre de procéder à des contrôles quotidiens à l'échelle de la Mission. L'effectif rationnaire actuel est de 17 339 hommes et les 67 bases sont approvisionnées par 7 entrepôts, il est donc difficile d'effectuer des contrôles quotidiens à l'échelle

### Voyages à bord d'avions appartenant à l'ONU

Sur les 1 142 passagers à bord des 15 vols de retour inclus dans l'échantillon, 341 ne travaillaient pas pour l'ONU. Le Comité estime que le nombre de vols pourrait être réduit si le nombre de personnes ne travaillant pas pour l'ONU qui voyagent sur des appareils de la Mission faisait l'objet de restrictions. En outre, aucun mécanisme efficace n'est en place à la Mission pour obtenir le remboursement partiel ou total, par les passagers ne travaillant pour l'ONU, des coûts afférents à leur voyage. Le Comité recommande que la MONUC :

a) procède à une analyse pour déterminer la mesure dans laquelle le nombre de vols effectués par ses appareils pourrait être réduit si des restrictions étaient imposées à leur utilisation par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU; b) examine la possibilité de demander le remboursement partiel ou total des coûts afférents aux voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation (par. 262 et 263).

### Plans d'intervention d'urgence

Les plans d'intervention d'urgence concernant certains aéroports n'ont pas été mis à jour. La MONUC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'accélérer la mise à jour périodique de tous les plans d'intervention d'urgence (par. 268 et 270).

de la Mission.

La Section du contrôle des mouvements utilise désormais le système électronique de gestion des demandes de transport (e-CMR) pour le suivi des réservations, la planification et le contrôle des mouvements de passagers, ce qui s'est traduit par une meilleure gestion des transports de passagers et une réduction du nombre de sièges vides. Ce système permet également de suivre les différentes catégories de passagers, à savoir : le personnel de la Mission et les personnes ne travaillant pas pour l'ONU.

La Mission approuve les recommandations tendant à imposer des restrictions à l'utilisation d'avions appartenant à l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation dans le cas des liaisons également assurées par des opérateurs commerciaux nationaux, mais constate que le nombre de demandes de voyage à bord d'avions appartenant à la MONUC a augmenté aux lendemains des accidents survenus récemment.

S'agissant du remboursement des coûts afférents aux voyages effectués par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU, il a été recommandé d'établir des tableaux qui indiquent les dépenses correspondant à chaque liaison aérienne, montants qui pourraient ensuite être intégrés dans le système électronique de gestion des mouvements de personnel.

Les coûts pourraient ainsi être présentés, en dollars des États-Unis, par catégorie ou organisation, aux fins des demandes de remboursement ultérieures. Toutefois, le remboursement des coûts afférents aux voyages effectués par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation est reporté jusqu'à nouvel ordre.

Parallèlement à la mise en place d'une série d'exercices, le Groupe de la sécurité aérienne a mis à jour les plans d'intervention d'urgence concernant six aéroports (Kananga, Mbandaka, Bunia, Bukavu, Kisangani et Kindu) au cours de l'exercice 2008/09. La mise à jour des plans d'intervention d'urgence est achevée pour tous les aéroports, à l'exception de celui de Kinshasa, qui sera mis en œuvre prochainement.

### Plan de continuité des opérations

La MONUC n'avait pas achevé l'élaboration de son plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre. Si des plans accompagnés des documents voulus n'étaient pas diffusés et mis à l'essai, il était à craindre que les usagers auraient beaucoup de mal à se remettre d'un sinistre informatique majeur. De plus, la Mission était dépourvue de directives et de procédures concernant la politique de gestion du changement. Le Comité recommande que la MONUC : a) mette en œuvre un plan de reprise après sinistre étayé par tous les documents voulus; b) applique la politique de gestion du changement (par. 275 et 277).

Dès mars 2008, la MONUC a donné suite aux recommandations du Comité ayant trait à : a) la mise en œuvre d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations étayé par tous les documents voulus; b) la politique de gestion du changement.

### Contrôle des accès

Les consignes relatives aux mots de passe et aux mécanismes de contrôle d'accès utilisés pour le système d'exploitation MS Windows, le système Sun (applications financières) et Galileo (système de gestion des biens) n'étaient pas appliquées de façon rigoureuse. Il y avait donc des risques d'intrusion. Le Comité recommande que la MONUC applique les pratiques de référence en ce qui concerne les mots de passe et les mécanismes de contrôle d'accès et veille à ce que les mots de passe soient alphanumériques (par. 281 et 283).

La MONUC applique strictement les normes des systèmes Sun et Galileo, conformément aux instructions des administrateurs de système. La Mission a également pris les mesures suivantes :

- a) Révision de la politique de contrôle de l'accès pour les technologies de l'information et des communications (TIC);
- b) Mise en place d'une politique relative aux noms d'utilisateurs et mots de passe;
- c) Mise en place de mots de passe pour contrôler l'accès aux comptes utilisateurs et aux écrans dans Windows.

### Plan de gestion des ressources humaines

La MONUC n'avait pas encore de plans pour la gestion des ressources humaines, en particulier pour la planification des successions. Le Comité réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 284 et 285).

La Mission prévoit d'établir au sein du Groupe du recrutement un sous-groupe des statistiques, chargé de mettre au point divers indicateurs relatifs à l'équilibre entre les sexes, à la représentation géographique et aux taux de vacance qui servent de points de référence au plan d'action Ressources humaines, et d'aider les hauts responsables à prendre des décisions judicieuses en matière de planification des successions. Les campagnes de recrutement répondront à des critères précis en matière de taux de vacance, d'équilibre entre les sexes et de répartition géographique et seront contrôlées en fonction de ces critères. Une fois opérationnel, le sous-groupe des statistiques établira des rapports mensuels et trimestriels, sur la base desquels les hauts responsables devront élaborer des plans d'action.

### Taux de vacance de postes



Le taux global de vacance de postes au 30 juin 2007 était de 9 %. Pour certaines catégories de personnel, cependant, il dépassait les 10 %. Le Comité a également noté que la durée du processus de recrutement, de la date de publication de l'avis de vacance de postes jusqu'à l'approbation de la nomination, se situait entre 6 et 16 mois. Le Comité recommande que l'Administration accélère le processus de recrutement aux postes vacants dans toutes les missions (par. 290 et 293).

Les retards constatés s'expliquent essentiellement par le fait qu'un nombre insuffisant de candidats figurent sur le fichier du personnel à disposition pour certains groupes professionnels, en particulier ceux pour lesquels le français est exigé. De plus, la formation préalable au déploiement que tout candidat sélectionné doit suivre à la Base de soutien logistique des Nations Unies retarde l'arrivée à la Mission du personnel recruté, étant donné qu'il n'y a que deux sessions de formation par mois. Il est actuellement envisagé de mettre en place une formation préalable au déploiement pour la MINUAD, la MINURCAT, la MINUS, le BINUB et la MONUC, ce qui devrait accélérer le déploiement des nouvelles recrues.

### Équilibre entre les sexes

Le Comité a noté que le ratio global était de 72 hommes pour 28 femmes, mais aux échelons supérieurs, il était de 81 hommes pour 19 femmes. Le Comité recommande que l'Administration continue de formuler et de mettre en œuvre des stratégies et des objectifs dans les plans de gestion des ressources humaines en vue d'atteindre l'objectif d'équilibre entre hommes et femmes dans toutes les missions (par. 299 et 302).

La Mission s'efforce en permanence, au moyen de campagnes de sensibilisation, de recenser davantage de candidates qualifiées susceptibles de figurer dans le fichier du personnel à disposition.

### Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires

Le Comité a noté que 9,6 % des rapports devant être présentés au titre du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) en ce qui concerne les régions 1 à 3 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007 n'étaient pas prêts au 31 août 2007. En outre, le Comité de supervision, chargé de vérifier la cohérence des résultats entre les diverses sections, n'avait pas encore été créé. Le Comité recommande que la MONUC : a) respecte les délais fixés pour la présentation et la mise au point définitive des rapports d'évaluation et de notation par tous les fonctionnaires; b) crée un comité de supervision, conformément aux dispositions du Manuel de gestion des ressources humaines (par. 304 et 305).

Des candidats ont été proposés pour le comité de supervision, conformément aux dispositions du Manuel de gestion des ressources humaines, qui a été approuvé par les hauts responsables de la Mission.

Dans certains cas, la migration vers le système e-PAS s'est heurtée à des problèmes techniques qui sont actuellement traités au niveau du terrain et du Siège. Des sessions de formation à l'e-PAS ont été dispensées aux hauts responsables et à d'autres catégories de personnel à l'état-major de la Mission et dans les régions, afin de leur présenter la procédure et d'insister sur les conséquences de tout manquement.

La Mission envisage actuellement d'accorder des jours de relâche pour permettre aux responsables de se concentrer sur les activités d'évaluation en vue de respecter les délais impartis.

### Coordination interinstitutions

La MONUC n'a pas conclu de mémorandum d'accord avec les autres organismes des Nations Unies pour assurer le remboursement des dépenses au titre de

L'Équipe de gestion des opérations a, en concertation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, recensé plusieurs domaines

l'utilisation de services communs. Le Comité recommande que la MONUC étudie la possibilité de mettre en place un système de recouvrement des coûts relatifs aux services communs utilisés par d'autres organismes des Nations Unies et prenne des mesures pour que le mémorandum d'accord nécessaire soit préparé et signé par toutes les parties concernées (par. 317 et 318).

### Exécution des projets

Pour l'exercice 2006/07, 78 des 134 projets à effet rapide, soit une proportion de 58 %, n'avaient pas été achevés dans les délais. Au 31 août 2007, les retards allaient de cinq à huit mois.

Le Comité recommande qu'en collaboration avec la direction des missions l'Administration élabore des stratégies permettant de s'assurer que : a) les projets à effet rapide sont exécutés dans les délais convenus; b) des contrôles physiques sont effectués pour veiller à ce que la qualité des travaux exécutés soit acceptable (par. 334 et 338).

### Activités d'audit

Dans son précédent rapport, le Comité avait relevé qu'en raison de vacances de poste à la Section des auditeurs résidents, des audits planifiés n'avaient pas pu être effectués. Le Comité a noté que, durant la période visée par l'audit, la situation ne s'était pas améliorée en ce qui concernait la MONUC. À la MONUC, le taux de vacance de postes était de 33 % au 30 juin 2007. En conséquence, des domaines à haut risque tels que les technologies de l'information et des communications (TIC) et les dossiers justificatifs à l'appui du rapport d'exécution n'avaient pas été audités. Le Comité recommande que le BSCI : a) accélère le pourvoi de

tous les postes d'auditeur résident afin d'assurer un audit effectif de toutes les missions; b) contrôle soigneusement les plans de travail des services d'audit résidents afin de veiller à ce que les audits soient exécutés et achevés dans les délais (par. 343, 344 et

d'intervention dans lesquels une collaboration est envisageable entre la Mission et les fonds et programmes. La MONUC a élaboré un projet de mémorandum d'accord pour la fourniture de services médicaux, qui a été soumis à l'examen des services juridiques compétents et présenté aux fonds et programmes. En attendant la mise au point définitive du mémorandum d'accord, un cadre et des consignes permanentes ont été établis aux fins de la fourniture de services médicaux au personnel de l'ONU.

Le Groupe des projets à effet rapide présente un rapport sur l'état d'avancement des projets à tous les chefs de bureau et tous les coordonnateurs des projets à effet rapide le 7 de chaque mois au plus tard. Les chefs de bureau tiennent des réunions sur les projets à effet rapide pour examiner l'état d'avancement des projets en cours le 15 de chaque mois au plus tard. Les minutes des débats, recommandations et mesures à prendre sont établies par les sections concernées qui assurent également le suivi. Toutes les visites de contrôle doivent faire l'objet d'un rapport. Un modèle de contrôle a été établi pour aider les sections à appliquer cette recommandation. En outre, le personnel technique des Services administratifs fournit son appui en fonction des besoins (ainsi, la Section du génie facilite les inspections à mi-parcours et finales pour les projets de reconstruction).

Le BSCI a pourvu tous les postes vacants à la Section des auditeurs résidents de la MONUC. Au 28 février 2009, la Section des auditeurs résidents comptait un poste d'auditeur résident (P-3) vacant du fait de la démission d'un fonctionnaire en janvier 2009.

Depuis le début de 2008, le programme d'audit des opérations de maintien de la paix fait l'objet d'un examen bimensuel qui est l'occasion de faire le point des missions d'audit prévues, afin qu'elles soient menées à bien dans les meilleurs délais.

---

*Demande/recommandation*


---

*Mesures prises*


---

347).

## D. Bureau des services de contrôle interne

(A/62/281, Part. II)

---

*Demande/recommandation*


---

*Mesures prises*


---

Un audit de l'approvisionnement en eau de boisson à la MONUC a révélé qu'il n'y avait pas de politiques ni de directives administratives clairement établies concernant la distribution d'eau de boisson au personnel militaire, ce qui entraînait de grandes disparités de situation. Par exemple, dans certains secteurs, l'approvisionnement se faisait à raison d'une bouteille d'eau et de trois litre d'eau en citerne par homme, alors qu'ailleurs les militaires n'avaient droit qu'à de l'eau en citerne. On constatait aussi des disparités dans les quantités distribuées aux travailleurs journaliers occasionnels. Les journaliers qui travaillaient en plein air ou dans les aéroports recevaient de l'eau, les autres non.

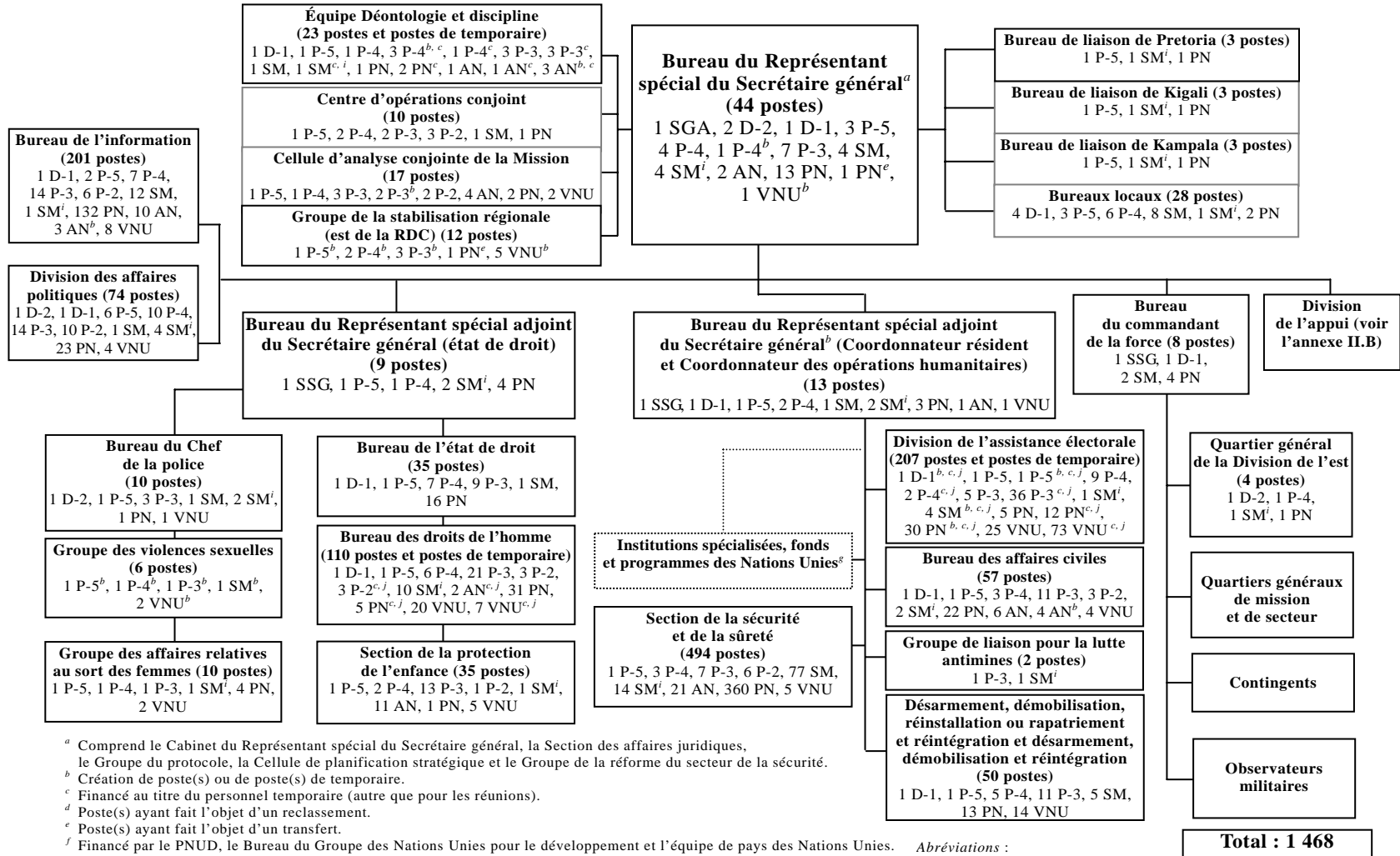
La MONUC a entrepris d'élaborer des directives concernant la distribution d'eau de boisson mais au moment de l'audit celles-ci en étaient encore au stade de projets. Ces directives étant essentielles pour que l'on sache ce à quoi chacun avait droit, le BSCI a recommandé qu'elles soient publiées dans les meilleurs délais. La Mission est convenue de publier les directives (par. 65).

---

Un projet de directives a été élaboré, il sera prochainement examiné par la direction de la Mission.

## Organigrammes

## A. Services organiques



<sup>a</sup> Comprend le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général, la Section des affaires juridiques, le Groupe du protocole, la Cellule de planification stratégique et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité.

<sup>b</sup> Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

<sup>c</sup> Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement.

<sup>e</sup> Poste(s) ayant fait l'objet d'un transfert.

<sup>f</sup> Financé par le PNUD, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies.

<sup>g</sup> PNUD, Banque mondiale, UNESCO, UNICEF, UNOPS, OIT, FAO, FNUAP, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Haut-Commissariat pour les réfugiés, FMI, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, ONUSIDA, OIM.

<sup>h</sup> Y compris le Groupe des projets à effet rapide.

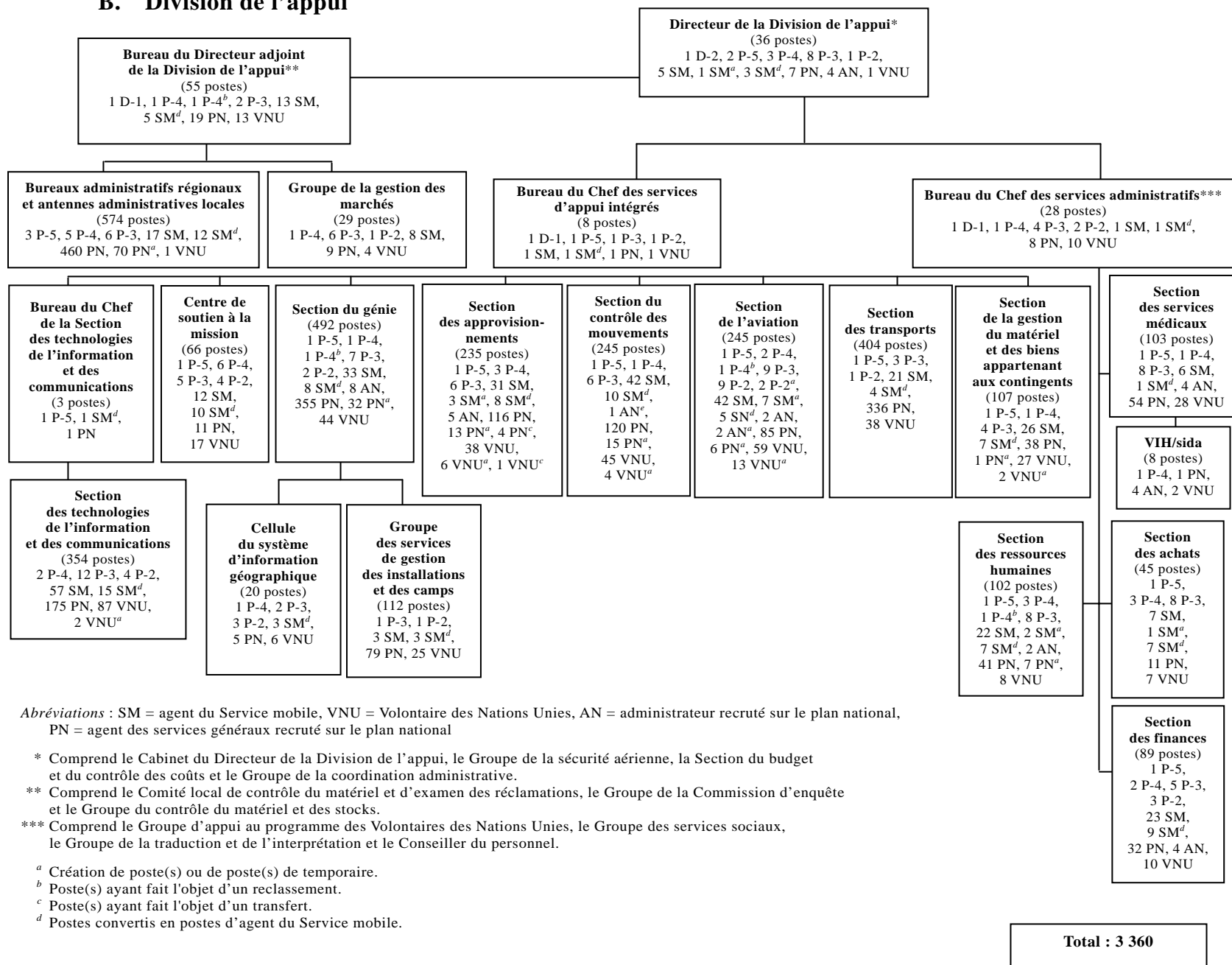
<sup>i</sup> Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.

<sup>j</sup> Postes de temporaire dans les activités d'appui électoral.

## Abréviations :

SM = agent du Service mobile  
VNU = Volontaire des Nations Unies  
AN = administrateur recruté sur le plan national  
PN = agent des services généraux recruté sur le plan national

## B. Division de l'appui



*Abréviations* : SM = agent du Service mobile, VNU = Volontaire des Nations Unies, AN = administrateur recruté sur le plan national, PN = agent des services généraux recruté sur le plan national

\* Comprend le Cabinet du Directeur de la Division de l'appui, le Groupe de la sécurité aérienne, la Section du budget et du contrôle des coûts et le Groupe de la coordination administrative.

\*\* Comprend le Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations, le Groupe de la Commission d'enquête et le Groupe du contrôle du matériel et des stocks.

\*\*\* Comprend le Groupe d'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, le Groupe des services sociaux, le Groupe de la traduction et de l'interprétation et le Conseiller du personnel.

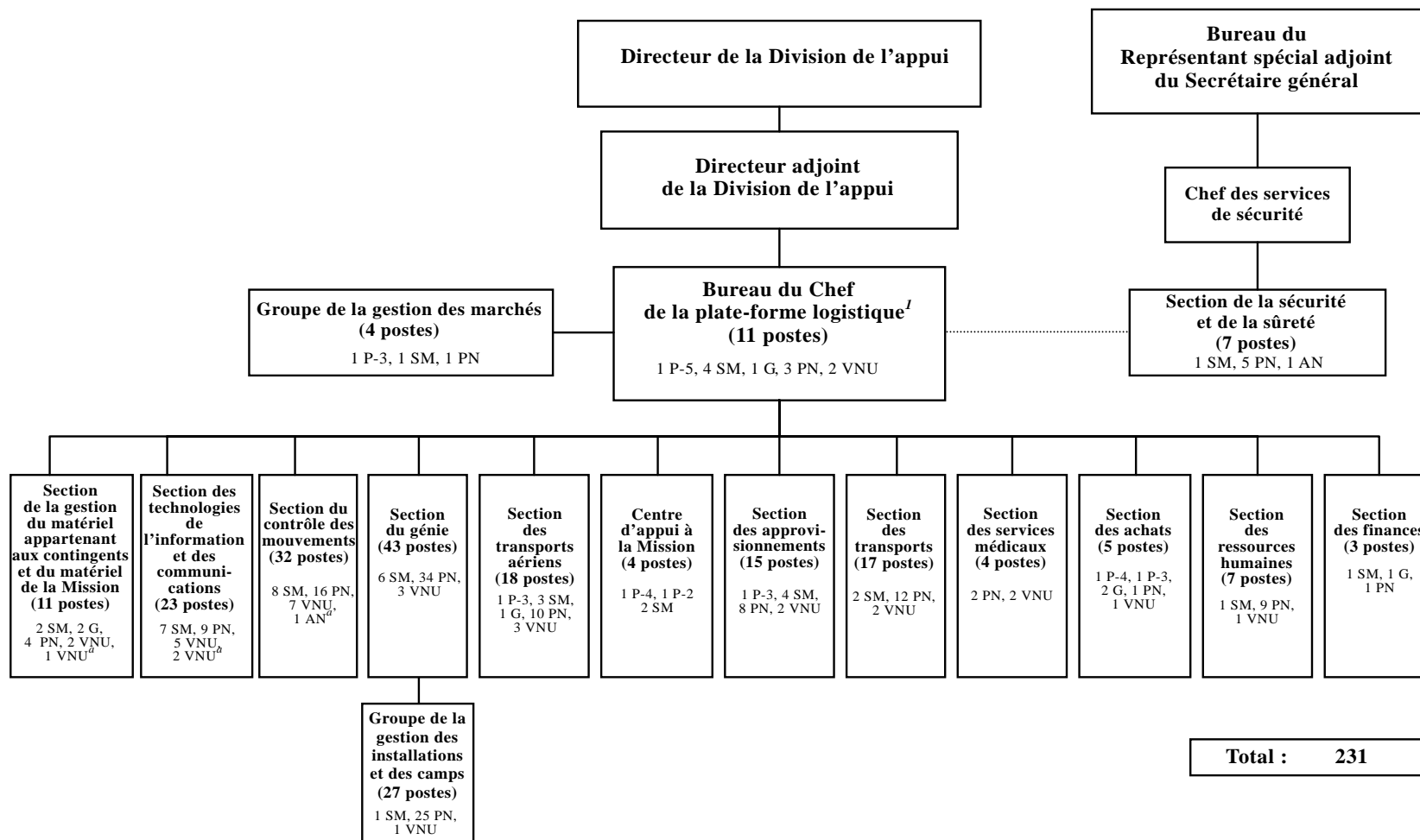
<sup>a</sup> Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

<sup>b</sup> Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement.

<sup>c</sup> Poste(s) ayant fait l'objet d'un transfert.

<sup>d</sup> Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.

## C. Plate-forme logistique d'Entebbe



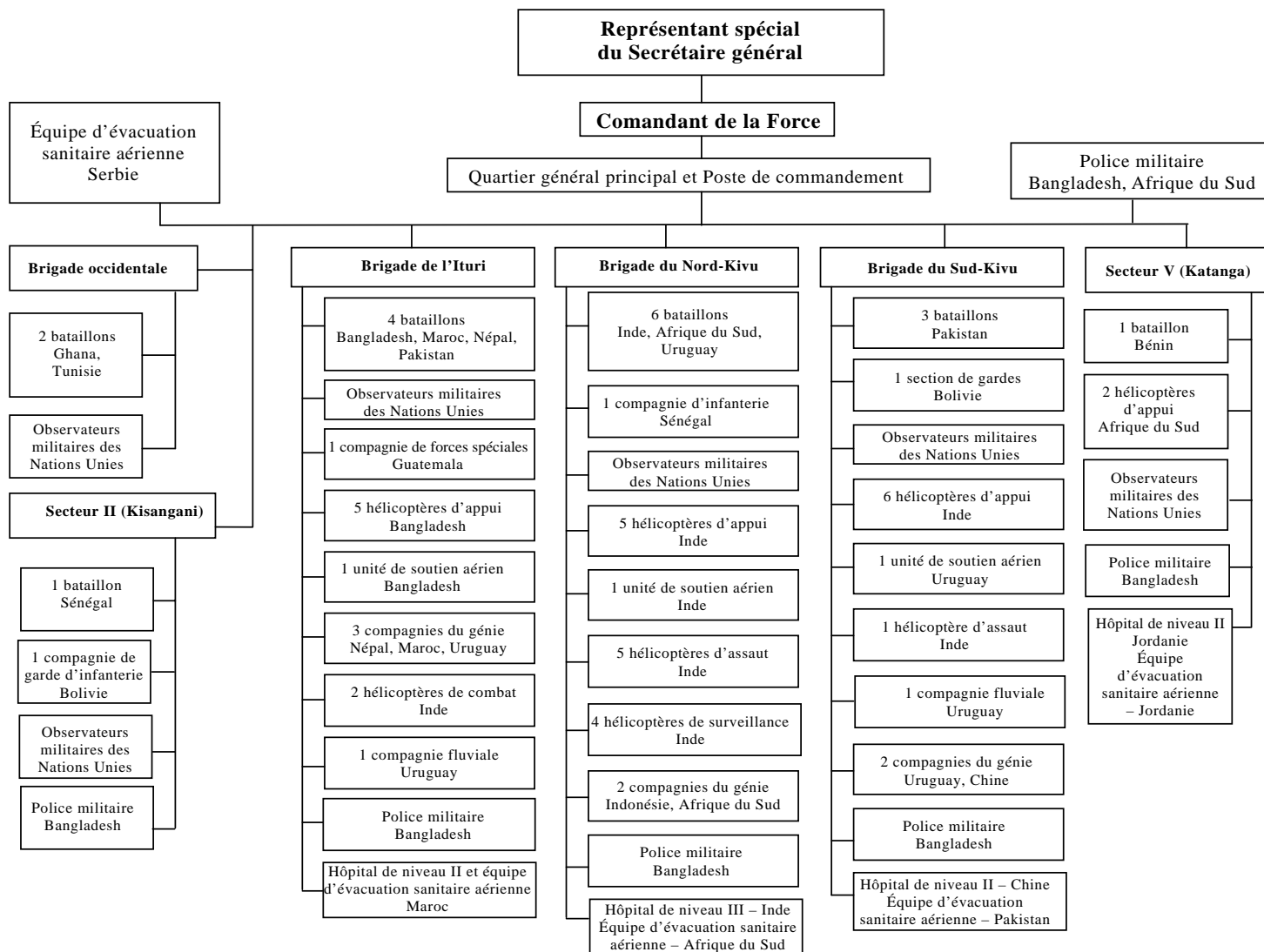
*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

<sup>1</sup> Comprend le personnel des services de sécurité aérienne, du budget et du contrôle des coûts, du Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

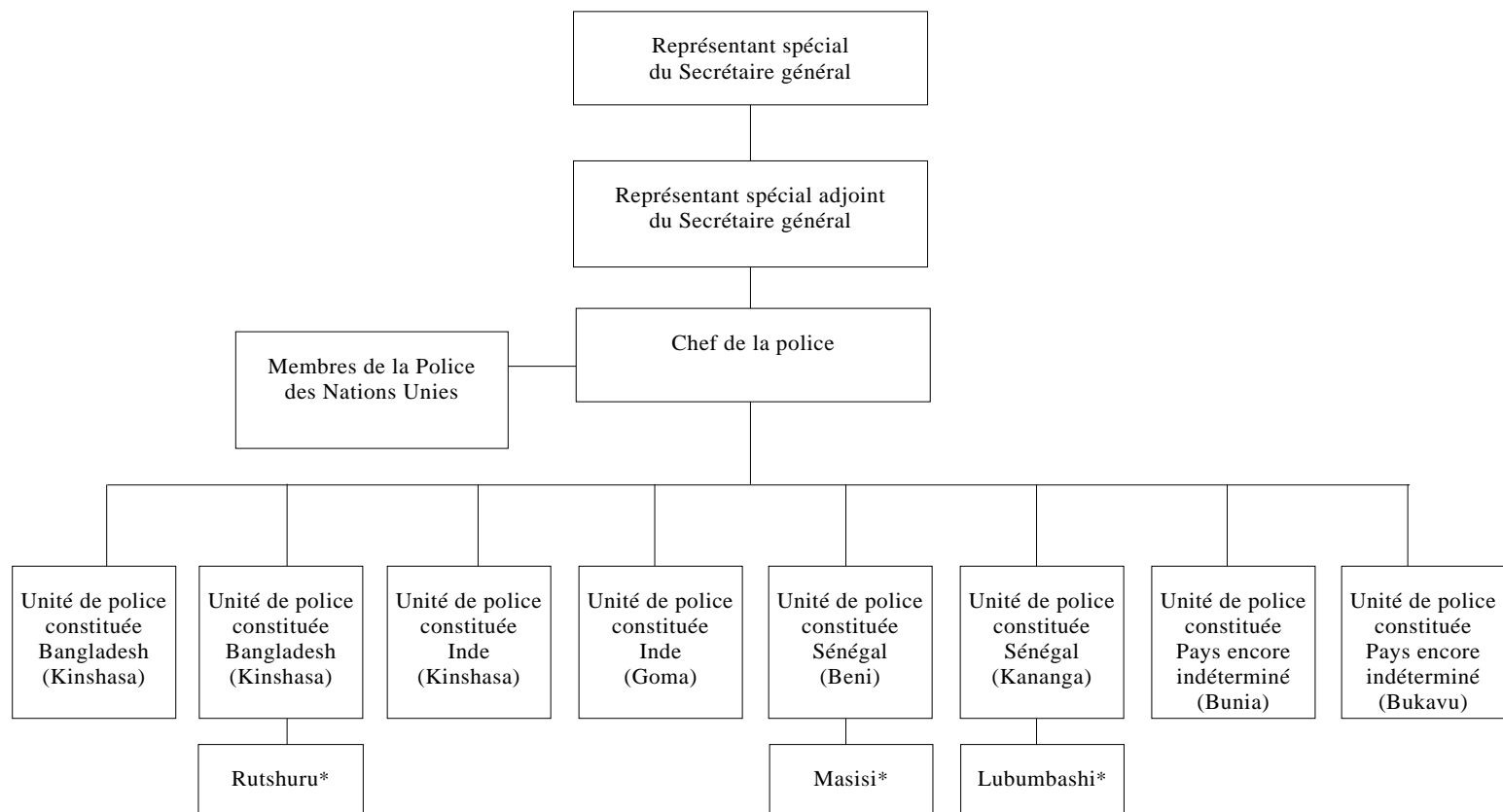
<sup>a</sup> Création de poste(s) ou de poste(s) de temporaire.

<sup>b</sup> Poste(s) ayant fait l'objet d'un reclassement.

## D. Contingents et observateurs militaires (depuis fin 2008)



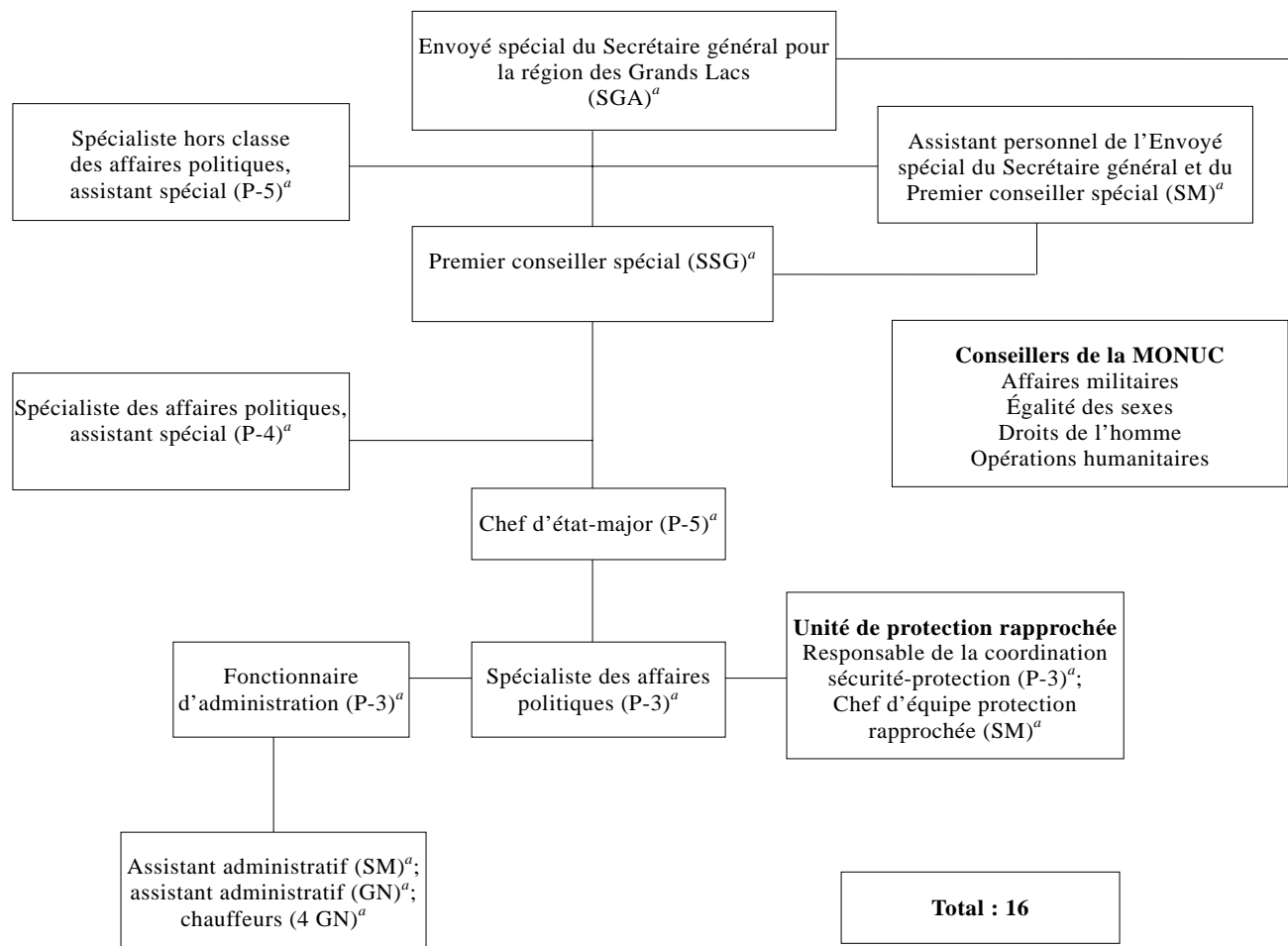
## E. Police des Nations Unies



\* Section opérationnelle.



## F. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs



*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; PN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Nouveau poste financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## Annexe II

### Information sur les financements obtenus et les activités menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorité</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaire, mécanisme</i>
Stabilisation des zones sensibles de l'est de la RDC (Stratégie d'appui à la sécurité et la stabilisation des Nations Unies)	Application du plan de désengagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création dans les deux Kivu, dans le cadre du plan de désengagement, de centres de regroupement destinés à accueillir les groupes armés</li> <li>Création, dans le cadre du plan de désengagement, de garnisons temporaires dans les Kivu destinées à accueillir les éléments des Forces armées de la RDC (FARDC)</li> <li>Démobilisation et réintégration des ex-combattants</li> <li>Réintégration durable des ex-combattants</li> <li>Rapatriement ou déplacement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)</li> <li>Déploiement de la Police nationale congolaise (PNC) dans les zones de séparation</li> <li>Création de centres de brassage et de garnisons conçues pour durer à l'intention des FARDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Chef de file</b> : Département des opérations de maintien de la paix</li> <li><b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, PNUD, Équipe de pays des Nations Unies, sections opérationnelles de la MONUC, contingents de la MONUC</li> <li><b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination de l'est</li> </ul>
	Renforcement des capacités des Forces armées de la RDC et protection des populations en danger	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gel des biens des pillards</li> <li>Arrestation des génocidaires</li> <li>Interdiction de voyager dans le pays et à l'étranger imposée aux chefs des FDLR</li> <li>Poursuites judiciaires contre les pillards, mesures financières prises à leur encontre</li> </ul>	<p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Demandé</b> : 99 691 050 dollars</li> <li><b>Obtenu</b> : 7 600 000 dollars</li> <li><b>Insuffisance</b> : 92 091 050 dollars</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Chefs de file</b> : Division des affaires politiques, Cellule d'analyse conjointe de la Mission, Département des opérations de maintien de la paix</li> <li><b>Partenaires</b> : bureau intégré de la MONUC, Cour pénale internationale, PNUD, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Équipe de pays des Nations Unies, agents de facilitation internationaux</li> </ul>
	Identification et punition des pillards; incitation des dirigeants politiques à honorer leurs engagements; amélioration des relations diplomatiques		

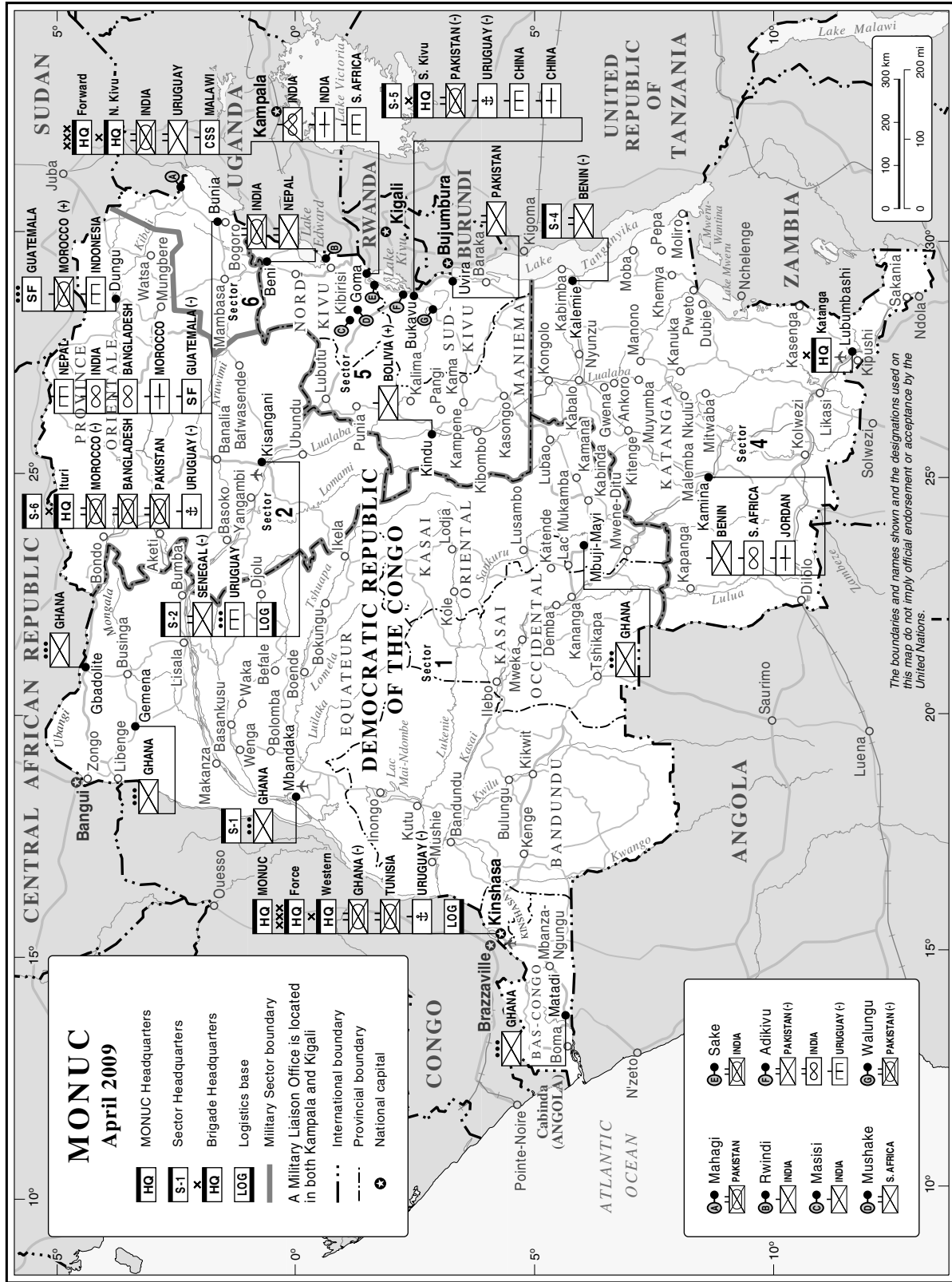
Priorité	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaire, mécanisme
	Construction de routes et d'infrastructures publiques sur les axes prioritaires les plus touchés par le conflit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité durable des axes routiers stratégiques les plus importants dans les secteurs les plus touchés par le conflit</li> <li>• Remise en état ou reconstruction des infrastructures publiques de base sur les axes routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination pour l'est, agents de facilitation internationaux</li> <li>• <b>Chef de file</b> : Département des opérations de maintien de la paix</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, PNUD, PAM, Commission de l'Union européenne, organisations non gouvernementales internationales, autorités nationales et locales</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination pour l'est, Comité directeur de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation</li> </ul>
	Déploiement de la Police nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de la Police nationale sur les axes prioritaires, avec dans ses rangs des unités spécialisées dans la violence sexuelle ou à motivation sexiste</li> </ul>	<p><b><u>Financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 46 148 639 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 31 772 880 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 14 375 759 dollars</li> <li>• <b>Chefs de file</b> : Police des Nations Unies (MONUC), Département des opérations de maintien de la paix</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, PNUD, Police de l'Union européenne (EUPOL), autorités nationales et de province</li> </ul>

Priorité	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaire, mécanisme
	Déploiement du personnel des services judiciaires et pénitentiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prisons remises en état et rendues opérationnelles sur les axes prioritaires</li> <li>• Augmentation du nombre d'affaires poursuivies au pénal</li> <li>• Réduction du nombre de personnes en détention provisoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination pour l'est</li> </ul> <p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 21 702 867 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 19 820 080 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 1 882 787 dollars</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chefs de file</b> : Bureau de l'état de droit de la MONUC, Département des opérations de maintien de la paix</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, PNUD, Programme de restauration de la justice dans l'est de la RDC, organisations non gouvernementales congolaises et étrangères, autorités nationales et de province</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Groupe de l'état de droit, Bureau de coordination pour l'est</li> </ul> <p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 12 058 909 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 6 558 160 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 5 500 749 dollars</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chefs de file</b> : Chef des Services administratifs, Département des opérations de maintien de la paix</li> </ul>
	Déploiement des représentants de l'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de représentants légalement habilités de l'État sur les axes prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chefs de file</b> : Chef des Services administratifs, Département des opérations de maintien de la paix</li> </ul>

Priorité	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaire, mécanisme
	Déploiement de la police des frontières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de la police des frontières et réduction du nombre d'incidents signalés sur les frontières orientales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, PNUD, organisations non gouvernementales congolaises et étrangères, autorités nationales et de province</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Groupe thématique Décentralisation et gouvernance, Bureau de coordination pour l'est</li> </ul> <p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 4 866 003 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 2 718 969 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 2 147 034 dollars</li> <li>• <b>Chef de file</b> : organisation internationale pour les migrations (OIM)</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, PNUD, Police des Nations Unies, EUPOL, autorités nationales et de province</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, bureau de coordination pour l'est</li> </ul> <p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 8 778 000 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 6 500 000 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 2 278 000 dollars</li> <li>• <b>Chefs de file</b> : HCR et UNICEF</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS,</li> </ul>
	Retour et réintégration des réfugiés et déplacés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'accords tripartites et retour sains et saufs au Congo des réfugiés enfuis en Ouganda, au Burundi et au Rwanda</li> </ul>	

Priorité	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaire, mécanisme
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des normes concernant la viabilité du retour des déplacés, et retour des déplacés, sains et saufs, dans leur secteur d'origine</li> </ul>	<p>PNUD, PAM, FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, organisations non gouvernementales congolaises et internationales, autorités nationales et de province</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination pour l'est, Groupe de la protection, Comité interinstitutions de province</li> </ul>
			<p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 79 429 060 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 27 500 000 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 51 929 060 dollars</li> </ul> <p>• <b>Chef de file</b> : PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, HCR, UNICEF, PAM, FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, organisations non gouvernementales congolaises et étrangères, autorités nationales et de province</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, Bureau de coordination pour l'est, Groupe de la protection, Comité interinstitutions de province</li> </ul>
	<p>Conflit ramené aux plus faibles proportions possibles grâce aux activités de consolidation de la paix, de réconciliation et de règlement des différends</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des actes de violence sur les axes prioritaires</li> </ul>	

<i>Priorité</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaire, mécanisme</i>
	Réalisation du relèvement social et économique sur les axes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service minimum assuré sur les axes prioritaires en matière de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, et développement des possibilités d'emploi</li> </ul>	<p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 19 050 000 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 3 900 000 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 15 150 000 dollars</li> <li>• <b>Chefs de file</b> : UNICEF, PNUD</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Bureau intégré de la MONUC, UNOPS, HCR, UNICEF, PAM, FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OIT, OIM, FNUAP, organisations non gouvernementales congolaises et étrangères, autorités nationales et de province</li> <li>• <b>Mécanisme</b> : Équipe de préparation des missions intégrées, bureau de coordination pour l'est, Groupe de la protection, Comité interinstitutions de province</li> </ul> <p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demandé</b> : 72 000 000 dollars</li> <li>• <b>Obtenu</b> : 6 000 000 dollars</li> <li>• <b>Insuffisance</b> : 66 000 000 dollars</li> </ul>



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Department of Field Support  
Cartographic Section

Map No. 4121 Rev. 41 UNITED NATIONS  
April 2009